



HAL
open science

Actions publiques et marché des activités de pleine nature dans le département du Cantal : perspectives de valorisation culturelle territorialisée pour une transition récréative et touristique

Alice Frossard

► To cite this version:

Alice Frossard. Actions publiques et marché des activités de pleine nature dans le département du Cantal : perspectives de valorisation culturelle territorialisée pour une transition récréative et touristique. Géographie. 2019. dumas-02485677

HAL Id: dumas-02485677

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02485677>

Submitted on 20 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Actions publiques et marché des activités de pleine nature dans le département du Cantal : perspectives de valorisation culturelle territorialisée pour une transition récréative et touristique.

Alice Frossard

Mémoire de Master 2 « Géographie, aménagement, environnement, développement »

Parcours : Tourisme Innovation Transition

Sous la direction de M. Jean CORNELOUP

Année universitaire 2018-2019

Alice FROSSARD

Actions publiques et marché des activités de pleine nature dans le
département du Cantal : perspectives de valorisation culturelle territorialisée
pour une transition récréative et touristique

Mémoire de Master 2 « Géographie, aménagement, environnement, développement »

Parcours : Tourisme Innovation Transition

Sous la direction de M. Jean CORNELOUP

Année universitaire 2018-2019

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur :

- être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université ;

- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je m'engage à citer la source ;

- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire ;

- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance ;

Fait à :

Le :

Signature de l'auteur du mémoire :

Notice bibliographique

Projet de Fin d'Etudes Master 2 Tourisme Innovation Transition

Auteur : Frossard Alice

Titre du Projet de Fin d'Etudes : Actions publiques et marché des activités de pleine nature dans le département du Cantal : perspectives de valorisation culturelle territorialisée pour une transition récréative et touristique

Date de soutenance : 02/09/2019

Organisme d'affiliation : Institut d'Urbanisme de l'Université Grenoble Alpes

Organisme dans lequel le stage a été effectué : Conseil départemental du Cantal, Aurillac et lieu du stage

Directeur du Projet de Fin d'Etudes : Jean Corneloup

Collation : Nombre de pages : 126 / Nombre d'annexes : 6 / Nombre de références bibliographiques : 42

Mots-clés analytiques : Tourisme ; transition ; *pratiques récréatives de pleine nature* ; actions publiques ;

Mots-clés géographiques : *Cantal ; Aurillac ; Auvergne*

Illustration de couverture : Vue du sommet du Puy Mary, A. Frossard, 16/05/2019

Résumé

La valorisation des activités de pleine nature (APN) entraîne une réflexion majeure sur le domaine touristique, ses enjeux et sa transition pour les années à venir.

Pour aborder ces questions, un cadre théorique est convoqué, avec des approches sensibles et humanistes pour engager des changements de paradigme dans la gestion des APN. Des notions telles que la transition récréative, le métissage ou encore les laboratoires récréatifs accompagnent ce projet de recherche. Ce travail interroge le rôle des actions publiques dans une transition récréation et une valorisation culturelle des pratiques de pleine nature, face à des situations de segmentation des politiques publiques, des marchés récréatifs et de concurrence territoriale. Deux hypothèses structurent les recherches : une première porte sur le rôle qu'ont les actions publiques territoriales dans la situation touristique et récréative déséquilibrée et déterritorialisée. La seconde évoque le potentiel qu'offrent les systèmes culturels pour redonner un cadre et une structure aux actions territoriales pour les APN.

Les données de recherche pour ces problématiques sont constituées de relevés de terrain, avec des observations et des entretiens. Les résultats témoignent de la complexité, de l'ambiguïté et de nombreux paradoxes dans les actions de gestion et de valorisation des APN par les acteurs publics. Nous pouvons vérifier le besoin de nouveaux paradigmes, sans pour autant les définir. En revanche, des démarches sont proposées afin de repenser les formes d'organisation territoriale et les logiques d'intervention pour le secteur récréatif. La finalité est de pouvoir redonner vie à des univers récréatifs avant d'élaborer des stratégies d'aménagement et de valorisation exogènes. Ces univers sensibles, faits de vécus et d'imaginaires représentent des perspectives pour des réflexions post-modernes sur le positionnement des actions territoriales.

The touristic valorization of outdoor activities is a basis for thinking about the tourism sector, its issues and perspectives for coming years. This research takes place in the Cantal department, and focuses on public stakeholders.

To tackle these issues, a theoretical overview coupled with humanist and sensible approaches is used to proceed to paradigm shifts for outdoor activities management. Concepts such as recreational transition, cultural mixing, and recreational laboratories are investigated. This research work raises questions about public action for transition and cultural valorization of outdoor activities. Indeed, situations reported in this work show a segmentation in public policies, recreational market and finally a territorial competition.

Two hypothesis were studied. First the role of public actions and policies in this territorial and unbalanced touristic situation is investigated. The second subject focuses on the potential of the cultural and territorial systems to create a new environment and a more logical framework for public actions.

Field investigations have been carried out, and along with interviews with key stakeholders. The result shows that situations are complicated, ambiguous and accompanied with several paradoxes in the management of outdoor activities. We checked the need for a change in public policies on the current recreational paradigm. However, our approach proposes ways to rethink territorial organization without imposing formal or exogenous solutions.

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à adresser mes remerciements à toutes personnes qui m'ont accompagnée dans son élaboration.

Je tiens à remercier le directeur de mon mémoire, Jean Corneloup, pour sa disponibilité et ses précieux conseils. Je remercie également Philippe Bourdeau, responsable de cette formation et l'ensemble des professeurs et intervenants pour le partage de leurs connaissances et expériences.

Je remercie aussi la structure d'accueil de ce stage, le Conseil départemental du Cantal, et en particulier le service Tourisme et le service Accueil - Agriculture, pour leur accueil chaleureux et leur soutien pour ce travail.

Enfin, je remercie mes proches, qui ne cessent de m'encourager.

Sommaire

Introduction	8
1. PREMIERE PARTIE.....	13
1.1. PRATIQUES RECREATIVES ET ACTEURS PUBLICS : UN CADRE DE RECHERCHE AUX ENJEUX DE TRANSITION	14
1.1.1. <i>Le contexte de recherche : un stage au Service tourisme du Conseil départemental du Cantal</i>	14
1.1.2. <i>Actions publiques : perspectives de transition et de positionnement postmoderne.....</i>	16
1.1.3. <i>Cadre et paradigmes pour une approche territorialisée des pratiques récréatives de pleine nature</i>	17
1.1.4. <i>Temporalité et projets : éléments vers une transition singulière.....</i>	22
1.2. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : UN TOURISME ET DES PRATIQUES RECREATIVES TOUJOURS EN MOUVEMENT	25
1.2.1. <i>Rétrospective à propos de la notion et de la pratique du tourisme.....</i>	25
1.2.2. <i>Des logiques fortement limitées : une transition nécessaire des univers récréatifs.....</i>	27
1.2.3. <i>Crises et complexité : l'émergence de nouveaux enjeux.....</i>	31
1.2.4. <i>Le rapport nature et culture et crise de sens.....</i>	33
1.2.5. <i>Tourisme et représentations.....</i>	35
1.3. CONCEPTS ET OUTILS POUR PENSER UNE APPROCHE SPATIALE ET TEMPORELLE DES PHENOMENES COMPLEXES.....	37
1.3.1. <i>L'évolution des apports conceptuels pour penser l'avenir</i>	37
1.3.2. <i>L'après modernité, un espace de transition toujours ambivalent</i>	38
1.3.3. <i>Du déterminisme aux concepts de géographicit� : un renouveau scientifique.....</i>	41
1.3.4. <i>Ph�nom�nologie et territoires : l'univers sensible approfondi.....</i>	42
1.3.5. <i>M�tissage, m�diance et laboratoires r�créatifs : des concepts pour d�passer les paradigmes</i>	43
Conclusion premi�re partie.....	47
2. SECONDE PARTIE.....	48
2.1. LES POLITIQUES TERRITORIALES ET TOURISTIQUES : APER�U MULTI SCALAIRE DES OBJECTIFS ET DE L'ORGANISATION	49
2.1.1. <i>Les politiques touristiques : de l'am�nagement du territoire au « produit » du territoire.....</i>	49
2.1.2. <i>La politique touristique dans le d�partement du Cantal.....</i>	55
2.1.3. <i>Les APN dans le d�partement du Cantal : situation et limites du march� r�cr�atif.....</i>	58
2.2. L'ORGANISATION OPERATOIRE DES ACTIONS PUBLICQUES DU CD DU CANTAL POUR LES APN	64
2.2.1. <i>Donn�es spatiales et statistiques du r�seau des APN : une gestion divis�e.....</i>	64
2.2.2. <i>Organisation interne de la gestion des APN au CD du Cantal</i>	67
2.2.3. <i>Partenariats publics et coop�rations pour les APN dans le Cantal : organisation des politiques publiques</i>	73
2.2.4. <i>Les APN et les syst�mes territoriaux dans le Cantal</i>	81
2.3. LA VIA ARVERNA : ETUDE D'UNE OFFRE RECREATIVE ITINERANTE CONSTRUITE PAR LES ACTIONS PUBLICQUES	86
2.3.1. <i>Des traces jacquaires � la gen�se d'un produit touristique.....</i>	86
2.3.2. <i>Le produit touristique « Via Arverna » et son march� r�cr�atif : entre activation et immobilisme</i>	97
2.3.3. <i>L'itin�rance Via Arverna dans les syst�mes territoriaux : SPT et SCT.....</i>	100
Conclusion seconde partie.....	102
3. TROISIEME PARTIE.....	103
3.1. INTERPRETATION DES DONNEES EMPIRIQUES ET CROISEMENTS CONCEPTUELS : DES ACTEURS PUBLICS COMPETENTS MAIS HESITANTS.....	104
3.1.1. <i>Dialogue des phases conceptuelles et de terrain : retour sur les hypoth�ses.....</i>	104
3.1.2. <i>L'affirmation d'un potentiel des actions publiques.....</i>	105
3.1.3. <i>Les effets des logiques exog�nes et du manque de coh�rence sur les syst�mes territoriaux</i>	107
3.1.4. <i>R�capitulatif des interpr�tations et pistes de transition.....</i>	109
3.2. PROCESSUS ET ETAPES POUR UNE EVALUATION SPECIFIQUE DES DYNAMIQUES RECREATIVES	112
3.2.1. <i>Les acteurs de « l'esprit des lieux » : prise de conscience de leur valeur pour un univers r�cr�atif</i>	113

3.2.2. <i>Repenser un positionnement des actions publique : activer les réseaux culturels pour les APN</i>	115
3.2.3. <i>Estimer des perspectives pour un processus métissé</i>	118
Conclusion troisième partie	121
Conclusion	122
Table des annexes	i
Table des illustrations	xxi
Table des figures	xxi
Table des cartes.....	xxi
Références bibliographiques.....	xxii

Introduction

Les processus touristiques occupent une place croissante au sein des enjeux contemporains et futurs pour l'aménagement et la valorisation des territoires. Les territoires de moyenne montagne et les espaces ruraux rassemblent une diversité d'espaces, de logiques spatiales et d'enjeux, que le tourisme permet d'appréhender. Ce secteur entraîne des dynamiques territoriales variées, qui attirent les convoitises de certains et le rejet d'autres. Les politiques publiques territoriales composent avec ces phénomènes, se chargent de les organiser dans l'espace en suivant bien souvent des objectifs fixés. Les actions publiques mises en œuvre pour le tourisme ont pour levier principal, l'aménagement du territoire, la valorisation ou encore la promotion, qui se répartissent selon des échelles territoriales et institutionnelles.

Le département du Cantal, que nous allons étudier spécifiquement au fil de ce travail, présente des formes d'organisation des pratiques récréatives de pleine nature très spécifiques. Des espaces très divers se répartissent au sein de ce département : un massif volcanique offrant un espace de moyenne montagne, des espaces de plateaux et plaine en marge, une agglomération (Aurillac) et d'autres espaces urbanisés, ou encore une station touristique estivale et de sport d'hiver (Le Lioran). Les politiques publiques de pleine nature se répartissent entre plusieurs acteurs, que sont les intercommunalités, différentes collectivités locales, ou encore le conseil départemental, l'agence départemental touristique... Chacun travaille sur des projets locaux, territoriaux, et avec des compétences spécifiques. Cependant, beaucoup de projets et de missions se recoupent, dans l'espace et dans l'organisation publique. Des formes de concurrence s'établissent finalement entre ces acteurs et leurs territoires. Cette concurrence se reconnaît notamment aux dynamiques de compétitivité dans les aménagements et la valorisation touristique. Pour rester dans la course, les intercommunalités tentent de multiplier les sites, et aménagent des espaces d'escalade, de canyoning, de VTT, des parcours divers (accrobranches, sentiers...). Cela se fait de manière mimétique et volontariste : les liens ne sont pas faits entre ces offres récréatives et le système local, la culture locale. Les objectifs de valorisation territoriale se transforment donc en une standardisation des offres et une segmentation des pratiques de pleine nature, à l'échelle du département voire au-delà. La méconnaissance d'un système territorial favorise des projets « hors-sols », car trop décalés avec le système local. Ce genre de projet se révèle d'ailleurs complexe à maîtriser, à court ou long terme. Conçu à partir de

phénomènes de « mode » ou de phénomènes économiques variable, ils peuvent générer rapidement des externalités négatives et difficiles à anticiper. Gérer le tourisme uniquement par ses caractéristiques de marché est une vision biaisée, qui entraîne aussi une compétitivité entre les territoires. Actuellement, le mot d'ordre est la « diversification » pour accroître la fréquentation des marchés des pratiques récréatives. Les outils de marketing, de promotion et de commercialisation participent à ce phénomène. Dans cette course et cette concurrence, la diversification atteint ses limites, et peut même produire un effet inverse. Les aménagements à outrance dans une unique stratégie de compétition ne produisent pas de valorisation des ressources spécifiques localisées. En parallèle de ces formes récréatives qui se segmentent, s'élèvent des remises en question sociales vis-à-vis de la consommation des destinations et produits touristiques. Globalement minoritaires, ces courants sont très localisés, mais participent à déstabiliser la conception du tourisme, du voyage et des loisirs. Ces revendications incitent tout un chacun à s'interroger sur le sens de la pratique, de la destination et de l'expérience. Elles remettent en lumière des éléments fondateurs du tourisme : la découverte d'une culture différente, l'expérience du voyage, et la valeur spécifique des lieux, « l'esprit des lieux ».

Les déséquilibres se sentent dans le Cantal, où le massif volcanique a une longueur d'avance, grâce à la notoriété du Puy Mary. D'autres espaces, tels que la Châtaigneraie Cantalienne, au Sud-Ouest du département, ou encore le plateau du Cézallier, tentent de garder une visibilité touristique, et peinent à se démarquer dans ces processus de compétition entre territoires.

Ces situations sont paradoxales pour des politiques publiques territoriales, où les aménagements touristiques et la valorisation participent aujourd'hui à des déséquilibres au sein des systèmes territoriaux et locaux. Les actions publiques se révèlent très exogènes face aux territoires concernés, et des externalités se repèrent en premier lieu au sein des marchés récréatifs et des systèmes culturels locaux.

Pour étudier ces composants du fonctionnement touristique, nous nous baserons sur les pratiques de loisirs, et de divertissement, dites récréatives. En ce sens, les pratiquants ne se limitent pas aux touristes. Plus précisément, ce sont les activités de pleine nature (APN), qui vont être approchées, elles représentent une part majeure des pratiques récréatives de ce territoire rural et de moyenne montagne. Elles cristallisent aussi de nombreux enjeux contemporains liés au secteur touristique, et sont des thématiques propices à des réflexions prospectives. Quand nous parlons d'une transition récréative, nous prenons en compte aussi bien les pratiques, leur valorisation, leurs aménagements, en cherchant à les rendre

davantage cohérents qu'ils ne le sont actuellement, avec les systèmes territoriaux, locaux et culturels. Pour cela, les actions publiques qui sont compétentes et largement concernées sont au cœur de ce travail.

Le fonctionnement aménagiste et exogène est le premier point qui incite à interroger des pistes prospectives, et à souhaiter une transition récréative. Il se retrouve à l'échelon départemental, mais aussi national. En 2015, la Loi NOTRe a redéfini et redistribué le partage des compétences publiques entre les collectivités territoriales. Des changements importants ont lieu pour les acteurs publics, tels que les régions, les départements, les collectivités locales... Des situations encore confuses perdurent parfois, quant au rôle de chacun, aux actions, et aux politiques. Les procédés d'attractivité omniprésents, calqués par des professionnels du marketing territorial, et les territoires se transforment en réels produits marchands. Le tourisme est entravé dans son rôle de « ressource », ce qui restreint son champ d'action social, environnemental, culturel.

Ainsi, la compétition, la standardisation et la segmentation des actions territoriales pour les APN évoque la place centrale des retombées économiques, de l'attractivité, ou encore de la notoriété dans les objectifs des projets créés. Ces logiques sont justement remises en question pour penser la transition récréative, puisqu'elles bloquent certaines pistes de réflexion, et elles restent dans des logiques d'aménagement qui présentent des limites. Il s'agirait plutôt de trouver un équilibre entre tous ces paradoxes, sans choisir une voie unique, afin d'évoluer dans une perspective de valorisation qui suit la transition.

C'est pourquoi ce travail vise à interroger le rôle et l'évolution des actions publiques territoriales liées aux APN dans ce contexte départemental, et dans la perspective d'une transition des processus de valorisation. Ce cadre appelle une transversalité disciplinaire et une démarche envers des systèmes culturels et territoriaux. S'il est aussi important de travailler avec une réalité économique et fonctionnelle en tête, cela ne constituera pas un volet majeur ou une approche unique. Le choix des recherches privilégie une « géographie humaniste », faite aussi bien de dimensions sensibles, d'imaginaires, que de réflexions spatiales et matérielles.

Les paradoxes et problématiques s'articulent ensuite autour d'une progression d'enjeux et d'interrogations.

D'un point de vue culturel et territorial, comment conserver la valeur spécifique des systèmes culturels et leurs dynamiques endogènes à des projets publics ? Quels outils peuvent être mis en place, dans quel cadre et pour quelle adaptation des APN ?

Suite à ce processus, comment ajuster un positionnement cohérent des actions publiques en lien avec les formes culturelles localisées ? Avec quels échanges et perspectives ?

Enfin, le contexte économique et territorial soulève aussi d'autres aspects : comment relier et équilibrer les politiques de valorisation du marché récréatif avec les univers récréatifs ?

Deux hypothèses sont structurantes et permettent d'introduire ces recherches. La première hypothèse soutient que les actions publiques départementales et locales s'épuisent dans des logiques déterritorialisées, et participent à l'accumulation d'externalité négative et de paradoxes, alors que les territoires et les sociétés transmettent une envie de nouveaux paradigmes, et de questionnements post-modernes. La seconde hypothèse prévoit que les actions publiques territoriales dans le Cantal, ont les compétences et un fort potentiel pour agir différemment. Dans notre contexte, cela implique de revoir le rapport aux systèmes culturels territorialisés ou localisés avec les politiques territoriales. En sachant qu'aucune réponse ne sera universelle, diverses perspectives d'expérimentation et d'actions sont envisagées, telles que la mobilisation des univers récréatifs.

A partir de ces éléments et de leur confrontation aux terrains et aux savoirs théoriques, ce projet vise une transmission des connaissances et des systèmes observés. Comprendre, interpréter et expliquer ces dynamiques est une première étape avant de développer une approche d'abstraction, et enfin de permettre une appropriation du sujet par les acteurs publics.

La démarche méthodologique se construit donc sur le thème des pratiques récréatives de pleine nature, de leur inscription spatiale, culturelle et sociale. L'étude se concentre dans un premier temps sur des recherches théoriques et générales pour cerner le contexte géographique et sociologique actuel, les enjeux qu'il présente, et le rôle des politiques publiques. Ceci est introduit par l'histoire des phénomènes touristiques et récréatifs à travers les pratiques et les périodes d'aménagements. Les limites du développement territorial avec le « levier » touristique apparaissent ensuite dans une seconde étape, qui permettra d'ailleurs de basculer sur des notions de transition et de postmodernité. Pour en rendre compte, seront

explorés les diverses situations de crises qui touchent de près ou de loin les enjeux récréatifs et les rapports des sociétés avec leur milieu. Il s'agit de points essentiels pour approcher la sociologie des pratiques touristiques et récréatives, tout comme la place des actions publiques. Un processus systémique met enfin en évidence ces éléments pour examiner leur territorialité. A l'issue de ces savoirs, les recherches de terrain peuvent prendre place.

La seconde partie de ce travail rapporte et hiérarchise les observations à propos des actions publiques dans le Cantal, et du marché récréatif. La méthodologie de recherche est marquée par les ressources théoriques exploitées.

Une première étape consiste alors à dresser un panorama du fonctionnement des actions publiques territoriales, détaillé sur la thématique touristique. Les politiques abordées portent sur l'aménagement et aussi sur la valorisation et promotion publique. Le cas du Cantal est précisément étudié jusqu'à la fin des recherches. Les objectifs sont de comprendre la conception, l'organisation (formalités institutionnelles et fonctionnelles) et les stratégies et outils des acteurs publics envers ce marché récréatif sur leur territoire. Ceci est ensuite complété par l'étude de cas de l'itinérance de la Via Arverna, traversant le Cantal et l'ensemble du Massif-Central. Ce projet est étudié dans sa totalité, et sont mis en évidence des recherches sur la création et la transformation de cette itinérance, en tant que « produit touristique ». De ce fait, les difficultés rencontrées par les acteurs publics dans la valorisation de cette itinérance sont retranscrites, tout comme les enjeux actuels. Des liens avec les savoirs conceptuels des SCT et SPT permettent d'analyser d'autant plus ce projet.

Enfin, la dernière partie de ce travail se consacre à l'interprétation des résultats des recherches, par le biais d'une interaction fine avec les ressources théoriques. Il en résultera des explications et des procédés de modélisation pour permettre aux acteurs publics de réaliser ce contexte récréatif et d'anticiper des démarches de transition pour leur gestion des APN.

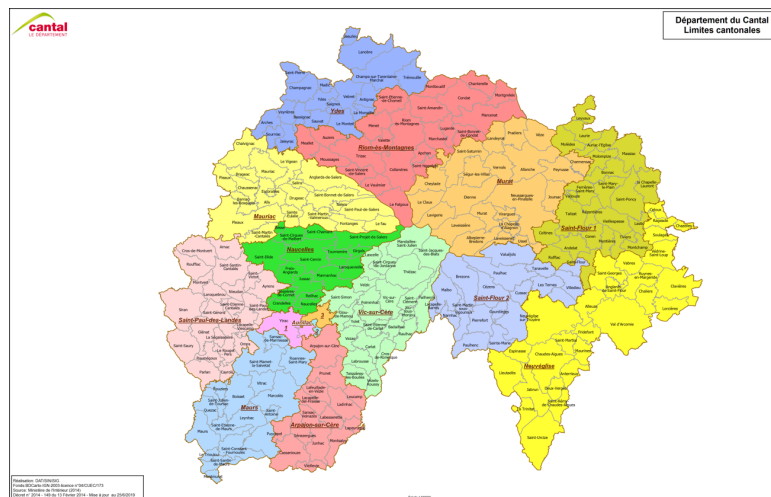
1. Première partie

1.1. Pratiques récréatives et acteurs publics : un cadre de recherche aux enjeux de transition

1.1.1. Le contexte de recherche : un stage au Service tourisme du Conseil départemental du Cantal

Cette recherche est constituée en parallèle d'un stage de quatre mois au sein du service tourisme du Conseil départemental (CD) du Cantal, à Aurillac.

Cette collectivité territoriale est formée de 30 conseillers départementaux, neuf vice-président et un président, Bruno Faure, depuis 2017. Tous sont élus à partir des circonscriptions cantonales du département :



Carte 1 : Les cantons du département du Cantal

Source : Conseil départemental du Cantal

Le fonctionnement de la collectivité est divisé en quatre pôles :

- Solidarité départementale
- Déplacements et infrastructures
- Ressources
- Attractivité et développement du territoire

Chaque pôle est ensuite à nouveau divisé en directions, plus spécialisées. Le stage s'est déroulé au sein du Service Tourisme, dans la direction de l'action territoriale, et dans le pôle attractivité et développement du territoire.

Six personnes sont rattachées à ce service, la chef du service et des chargés de missions sur des thématiques diverses : observation, randonnée, APN, hébergement...

L' élu Philippe Fabre, 2^{ème} vice-président, est le référent politique pour le tourisme (également pour la jeunesse, le sport, les associations, et les grands sites). Sa circonscription est Vic-sur-Cère. Il est également président de Cantal Destination, et du Syndicat Mixte du Puy Mary.

La politique touristique est récemment guidée par le nouveau schéma du tourisme, signé en mars 2019.

Le stage au sein de cette structure portait sur l' observatoire touristique, et s' est déroulé de façon transversale sur les différentes missions du service tourisme.

Le projet principal était la réalisation du panorama touristique du Cantal pour l' année 2018. Cela a mobilisé des compétences techniques, notamment pour le traitement de données statistique et pour les rapports. Des réflexions et de la veille a aussi été importante, pour penser à d' autres méthodes statistiques, qui seraient plus pertinentes par rapport aux attentes de certains acteurs professionnels. Puis un second travail était porté sur un autre projet de diagnostic touristique de la communauté de commune de la Châtaigneraie cantalienne. Ce projet est dirigé au sein de l' agence départementale Cantal Ingénierie et Territoires, dont le service tourisme du CD est en charge de tous les projets touristiques de cette agence. Ce fonctionnement est possible depuis la loi NOTRe, qui permet aux départements de développer de telles agences pour aider les collectivités locales dans des démarches de diagnostics. Elles proposent alors des services similaires à ceux de consultants indépendants, mais à faible coût. Le travail encore en cours, répond à la commande de cette communauté de communes, qui cherchait initialement à calculer les retombées économiques du tourisme pour son territoire ; pour finalement chercher des pistes de développement pour sa destination. Suivre ce projet était aussi bien une observation en interne et « en temps réel » des réflexions pour une mise en produit touristique d' un territoire, sur des thématiques de pleine nature. Ce fut aussi l' occasion de participer au travail de diagnostic, en prenant en main le recueil de données qualitatives auprès des acteurs touristiques.

Ensuite, d' autres projets touristiques en cours ont pu être suivis lors du stage. Il s' agit notamment de projets d' itinérances, comme la redynamisation de la Via Arverna. L' état d' avancement n' a pas pu donner lieu à un travail concret sur le projet, mais un travail réflexif a eu lieu sur la durée du stage, au fil des réunions entre les acteurs concernés.

Ces quatre mois de stage étaient un échange constant avec le service, entre les connaissances et compétences universitaires, et l' application dans le cadre des actions publiques

départementales. C'est pourquoi, ce stage et ce mémoire se sont instruits mutuellement. Ils partagent des thématiques et, surtout, permettent de donner lieu à un travail de recherche sur les actions et politiques publiques.

1.1.2. Actions publiques : perspectives de transition et de positionnement postmoderne

A partir de nos hypothèses de recherche, nous pouvons délimiter un cadrage conceptuel et empirique. Pour lire et comprendre le territoire du Cantal sous ce thème, la première idée est celle des effets sur le territoire et sur les lieux des politiques et des actions publiques envers les phénomènes de segmentation et de standardisation des pratiques récréatives de pleine nature. A cet effet, la démarche est d'analyser des aspects formels du rôle de cet acteur, ses compétences, et ses outils. D'autres analyses se feront davantage sur les politiques publiques spécifiques, leurs stratégies d'actions, leurs relations avec les autres acteurs publics, et les marchés récréatifs. Nous supposons que cet acteur a les clés, et a toute la place pour guider et accompagner des dynamiques récréatives qui créent des liens avec les territoires, avant de chercher à créer des dynamiques marchandes et productives.

Dans un second temps, l'hypothèse poursuit en montrant comment cet acteur public peut faire dialoguer pratiques de pleine nature et systèmes territoriaux et culturels pour les valoriser et les dynamiser. Les logiques actuelles étant contestées et peu efficaces face aux enjeux singuliers et aux enjeux de transition, cette piste s'appuie sur le rôle de cet acteur public départemental pour élaborer de nouveaux schémas de pensées et de nouvelles logiques d'action. Il a les caractéristiques suffisantes pour prendre conscience de la situation, la transmettre aux territoires, acteurs et les marchés récréatifs et enfin activer les univers récréatifs et leurs valeurs spécifiques. Nous pensons donc qu'un positionnement postmoderne, qui intègrera des dimensions sensibles, temporelles et spatiales endogènes est une première étape de prise de conscience, d'interprétation, et d'activation de la valeur récréative des APN.

La notion d'acteur public

Les acteurs, au sens général, évoluent sur un territoire, toujours reliés ensemble, toujours en interactions, ce sont des mouvements, des transformations constantes qui se créent dans l'espace et dans le temps. Les territoires regroupent de nombreux systèmes, qui se recoupent et se superposent, qu'ils soient sociaux, spatiaux, ou culturels, ils se construisent ensemble et

développent des dynamiques d'actions. Cependant, les acteurs territorialisés s'appuient sur des politiques délimitées dans un espace et peuvent donner lieu à des répétitions d'actions, des incohérences, mais également à des collaborations.

La notion d'action publique, au cœur de cette étude, recouvre ce qui est fait en faveur de l'intérêt général dans le domaine public. Les politiques publiques sont des outils pour régir, organiser et décider de ces actions. Les acteurs, ou la personne agissant dans ce contexte, sont collectifs et peuvent désigner une institution, collectivité, association... Ensuite, leurs politiques se reconnaissent dans les discours, elles se différencient par les compétences de l'institutions, les stratégies, les intentions diverses, la perception spatiale et temporelle... Certains territoires sont parfois soumis à des ruptures entre des enjeux publics, ce qui peut les diviser en logiques spatiales.

La logique des actions publiques advient de leurs compétences propres, de leurs choix, et globalement de leur « réflexivité »¹. Leur projet place souvent un objectif défini à atteindre pour un territoire.

L'acteur agit donc sur le territoire, mais doit rester conscient du fait que le territoire agit sur lui ; une médiation constante a lieu et unit ces univers. C'est sur ces bases du fonctionnement théorique que nous proposons d'interroger la cohérence des actions publiques actuelles, même au-delà, en interrogeant leur capacité à s'intégrer dans les enjeux de transition, incontournables pour l'espace social récréatif des APN.

Avec cette conception systémique de ces éléments sociaux et spatiaux, nous souhaitons étudier un ensemble de relation entre les acteurs, les lieux et les pratiques. Plus précisément seront étudiées les actions en lien avec la production d'un univers récréatif et touristique autour des activités de pleine nature dans le Cantal.

1.1.3. Cadre et paradigmes pour une approche territorialisée des pratiques récréatives de pleine nature

Les hypothèses vont en quelque sorte guider une quête, pour découvrir « l'émergence du réel le plus profond », en reprenant les propos du sociologue P. Bourdieu. Celle-ci ne pourra se faire sans le détail d'un cadre de terrain et théorique.

Les pratiques récréatives de pleine nature

En ce qui concerne les pratiques dites « récréatives » : littéralement ce terme renvoie à toute chose dont la finalité est le divertissement de l'utilisateur. Ainsi, les activités pouvant s'inscrire dans cette définition sont très nombreuses, entre loisirs, activité sportive, activité artistique... Toute activité ayant donc cette plus-value de l'ordre du divertissement peut donc être comprise. La définition se montre vaste et subjective. Elle est cependant centrale dans la question touristique et la question des loisirs, qui désignent justement l'organisation d'un temps de vie autour de pratiques récréatives, à l'inverse de pratiques quotidiennes ou du travail. Désigner des pratiques récréatives marque le point commun entre les activités touristiques et les activités de loisirs. En effet, tourisme et loisirs sont très souvent pensés de manière distincte par les professionnels publics et privés du secteur. Cependant, ces deux types de pratiquants se rejoignent lors de leur pratiques « récréatives ». De plus, les processus observés et figés pour définir les champs touristiques et celui des loisirs sont sans cesse remis en question par la diversité des pratiquants, et la rapidité des changements de comportements, de modes de vie... Raisonner de manière cloisonnée pour aborder des processus et des potentiels de mutation sociétales serait improductif. Le terme des pratiques récréatives permet donc de se libérer des catégories administratives ou institutionnelles.

En outre, les activités de pleine nature se libéreront aussi des limites des pratiques « sportives », « physiques », ou « nature ». Nous prendrons en compte les pratiques récréatives de pleine nature selon une définition large, c'est-à-dire des activités qui se déroulent dans un milieu naturel. Sont ensuite convoquées des dimensions sociales, environnementales, culturelles, et économiques, afin d'approcher les actions publiques pour aménager, encadrer et valoriser ces pratiques.

La pratique de l'itinérance est un volet spécifique des APN, qui nous intéressera particulièrement au cours de ce travail. L'itinérance est une APN qui se différencie sur des aspects pratiques : la durée de la pratique, mais surtout sur des aspects sensibles. La finalité étant la pratique sur un temps long, l'imaginaire individuel et collectif est alors majeur et plus explicite par les pratiquants. C'est pourquoi, nous étudierons plus précisément une itinérance, afin d'approcher la relation des actions publiques touristique face à ces dimensions sensibles et culturelles.

Afin de mieux avancer dans ce cadre, et également afin d'intégrer le marché récréatif, nous baserons sur des connaissances scientifiques autour des systèmes territoriaux.

Systèmes territoriaux et médiateurs

« L'espace n'est pas produit comme un kilo de sucre... L'espace est un rapport social inhérent aux rapports de propriété et aux forces productives. Produit qui se consomme, il est aussi moyen de production. Il ne peut se séparer ni des forces productives, des techniques et du savoir, ni de la division du travail social qui le modèle, ni de la nature, ni de l'État et des superstructures » (Lefebvre, 2005).

Cette citation met en question les systèmes et les rapports des sociétés à leur espace et à la « production » de l'espace. Dans la thématique de la valorisation des pratiques récréatives de pleine nature, ces aspects sont centraux et sont sujets à débats. C'est pourquoi, nous pouvons définir deux systèmes territoriaux de référence, qui vont aider à appréhender l'espace, l'espace productif, et les limites.

- **Un système productif territorialisé (SPT) / localisé (SPL)**
- **Un système culturel territorialisé (SCT) / localisé (SCL)**

Le SPT s'appuie sur le concept de système productif local (SPL) de A. Marshall (*Principes d'économie politique, 1890*) L'échelle change mais le fonctionnement demeure. Il s'agit d'un regroupement d'unité productive dans un même lieu et dans un même secteur d'activités. Sa théorie démontre l'intérêt d'une telle organisation, elle permet un juste milieu économique entre concurrence et complémentarité. Ce système territorial garantirait une force aux entreprises pour s'insérer sur les marchés extérieurs et se démarquer. Cette dynamique d'entreprise est connue du secteur touristique et des loisirs. C'est un élément important, qui ne peut être négligé car il participe à l'économie territoriale ou locale. Cependant, il s'agit de poser des limites à un tel système, où la dimension financière peut prendre le dessus et créer des externalités négatives sur d'autres dimensions territoriales. Certains acteurs (publics ou privés), choisissent parfois d'agir en faveur d'une productivité sans fin et négliger les autres éléments des systèmes territoriaux.

Le SPL et le SPT sont donc important et vertueux pour un territoire, tant qu'ils entrent dans des limites fixées au préalable à partir des enjeux. Ceci est connu dans le domaine touristique et des loisirs, quand certains acteurs souhaitent agir en faveur d'un développement sans fin de la destination touristique. De telles démarches peuvent entraîner vers une perte de sens de la

destination, qui se plie à des stratégies marchandes et productives. Le produit touristique ou de loisir qui ne répond qu'à une marchandisation perd de sa spécificité. Dans de telles situations, il s'agit d'un déséquilibre du système productif, où la valeur du produit est détruite par l'absence de limites et l'absence d'ancrage territorial ou local.

Le SCT, ou SCL permet d'éviter ces situations, ou du moins de placer des limites à la vision essentiellement productive.

Le système culturel localisé (SCL), et système culturel territorialisé (SCT).

Tout d'abord, définissons le terme de culture qui le caractérise. La culture, les pratiques culturelles, et la dimension culturelle sont parfois difficiles à cerner tant ils sont polysémiques et non consensuels. La culture est, dans l'usage courant, l'ensemble des connaissances, des savoirs, associés à un domaine particulier. La culture d'une société, d'un groupe d'individus, est liée à l'ensemble de leurs pratiques matérielles et immatérielles qui les caractérisent et qui fondent leur unité. (Idéologie, valeurs, coutumes...) De ce fait la complexité réside à plusieurs niveaux : tout phénomène social peut avoir sa propre culture, et tout élément peut être un critère de définition de la culture.

L'histoire de ce terme confirme les débats et les difficultés à comprendre son fonctionnement. Un article du sociologue Guy Rocherⁱ (*La notion de culture*, 1992) apporte des éléments plus précis et oriente l'approche possible dans notre cadre. Il est écrit qu'au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle des interrogations ont lieu et tentent de nommer sous ce terme l'ensemble des « faits civilisationnels ». Ceci est ensuite remis en question avec une simplification de la définition, qui désignait dorénavant tout ce qui s'opposait à la « nature », c'est-à-dire : « l'ensemble des moyens humains pour contrôler l'environnement ». Le sociologue propose des critères de définition pour aborder les enjeux contemporains de ce terme en sciences humaines. Il reprend trois termes fondamentaux de la pensée de Durkheim : « penser, sentir, agir ». Ensuite, il développe ces catégories :

- Le processus d'héritage et de construction sociale par l'apprentissage
- Le partage et l'échange, fondateur d'une dynamique de groupe, d'un univers social commun
- L'interaction d'un cadre « formalisé » (loi, science, règles...) avec un cadre « spontané »
- Les interactions et la recherche d'un équilibre spécifique entre une dimension objective (consensus social) et une dimension symbolique, subjective.

Le processus social est ensuite expliqué avec la culture comme « ensemble lié », qui n'est en aucun cas fondée sur une « juxtaposition ». Elle se crée par l'adhésion et la cohérence de ces éléments. Les faits sociaux sont indispensables car ils initient les rapports et les relations, notamment par le biais des vécus (penser, sentir, agir). Ainsi, le caractère irrationnel, symbolique et absolument pas « logique », (au sens de la rationalité scientifique) est un incontournable à prendre en compte dans toute démarche culturelle.

Un système culturel localisé ou territorialisé est un processus constitutif d'une société, qui porte une valeur spécifique et unique. Sa compréhension reste difficile, en reprenant l'article « Le marquage culturel des territoires touristiques de nature » (J. Corneloup, P.Mao, P. Bourdeau, 2004), il s'agit de « s'intéresser au capital culturel que possède la station en tant que ressource fondamentale pour le bon fonctionnement de l'économie territoriale ». Le contexte était alors celui de la station, mais la logique reste transposable à notre thème.

La problématique continue dans la complexité de ces multiples équilibres, ces multiples interactions, et aux dynamiques sociales communes. Les héritages démontrent aussi la présence de symboles forts, de valeurs partagées. La valeur se crée avec la composition de toutes ces dimensions et temporalités : les héritages, les caractéristiques présentes, et les pensées parfois utopiques. C'est ensuite une validation sociale, et un écosystème territorial et économique qui peuvent rendre ces univers vivants, et les inscrire dans des perspectives de transition récréatives.

En regroupant tous ces éléments, les hypothèses convergent : la transition des pratiques récréatives de pleine nature ne peut se faire sans une valorisation d'ensemble, c'est-à-dire du contexte territorialisé et culturel. C'est davantage un mouvement vers un inconnu, mais structuré par une organisation culturelle territoriale qui peut s'exprimer. L'important est d'être averti des dynamiques culturelles et territorialisées, et d'éviter une vision réductrice du territoire, parfois que marketing, que productive, juxtaposée...

L'acteur public départemental possède une réflexivité, des moyens et des outils pour aller dans cette voie. En revanche, cela requiert des actions innovantes par rapport à la situation actuelle. Il est alors conseillé de se fier à d'autres éléments, tels que les interactions, la circulation des vécus et pratiques, des dimensions plus sensibles de la société. Pour cela, il faut accepter d'accorder du temps, de l'inconnu et des actions sans finalités. Sinon, comment les échanger avec systèmes culturels pour faire suivre des stratégies, projets, et actions territorialisées ?

Nous pouvons dire que pour qu'il y ait valorisation culturelle, il faut qu'un contexte territorialisé ou localisé soit dynamisé, vivant et créatif. Les écrits du géographe C. Raffestin peuvent compléter cette thématique. Dans son article « Les paradoxes du tourisme » (C. Raffestin, 2012), il explique des processus similaires en distinguant deux logiques mises en place par les acteurs publics. L'une est dénotative, consiste à penser que des lieux sont aidés par une « vocation touristique », tandis que d'autres sont presque « condamnés » à ne jamais être touristiques. L'autre logique est définie comme la recherche de « la signification du phénomène ». Il écrit : « Les problématiques connotatives, à l'inverse, admettent qu'il est loisible de déclencher des processus de production touristique, sans préjuger, par ailleurs, du succès futur d'une telle création. » L'auteur explique clairement que la réflexion des collectivités devrait déjà se poser sur le « processus de production à partir de l'historicité ou système d'action : tout lieu étant créé par un modèle de société définie par une culture et des formes sociales. ». Les problématiques économiques peuvent être intégrées dans un second temps, car nous sommes dans un cadre d'actions du domaine public, qui n'ont pas de modèle économique de rentabilité.

L'enjeu n'en reste pas moins compliqué : comment ces aspects culturels, parfois immatériels, peuvent-ils être intégrés dans des actions publiques ? Il s'agit d'une mise en place complexe, qui l'est d'autant plus par le risque de porter atteinte à la valeur culturelle spontanée et endogène.

Pour la suite, nous pouvons retenir trois concepts clés, définis ultérieurement :

- L'habitabilité récréative et notamment des pratiques de pleine nature
- Les systèmes culturels territorialisés
- Le métissage et la médiance

La question reste donc ouverte, autour du rôle, du potentiel, et du positionnement de l'acteur public départemental vis-à-vis des enjeux du système culturel territorialisé.

1.1.4. Temporalité et projets : éléments vers une transition singulière

Une dernière référence portant sur les temporalités complète ces notions et précise les hypothèses.

En effet, tous les cas de figure peuvent avoir lieu, il s'agit plus d'avoir les clés pour décrypter les processus. L'ouvrage *L'Anthropologie du projet*, de J.P Boutinet, apporte de très nombreux éléments sur ces thématiques de mise en projet, qui s'appliquent dans tous les domaines. Nous sélectionnons cependant sa démarche initiale pour avancer ensuite. En effet, son propos tient une première réflexion sur le temps, et sur le rapport au futur, puis il détaille des aspects plus opérationnels sur le montage de projet. Le temps serait donc divisé en deux périodes, l'une centrée sur la dimension du vécu, qui gère le quotidien, les choses souvent cycliques qui forment le présent. Une seconde période serait portée sur le « temps linéaire », c'est-à-dire sur la constance de l'évolution, du temps qui avance. Cette dimension du temps permet des perspectives sur l'avenir, et c'est sur cet axe que se situerait la pensée de la transition. Cependant, chaque culture a un rapport différent vis-à-vis de ces deux dimensions, même s'il s'agit d'un rapport inconscient. C'est pourquoi, J.P Boutinet propose une classification avec quatre attitudes d'anticipation délimitées, celles :

- Adaptatives : attitude de prévention pour mieux anticiper l'avenir et ne pas agir par « hasard ».
- Cognitives : attitude face à l'avenir avec une évaluation prospective, qu'elle soit religieuse, scientifique... Puis la pensée d'une réaction.
- Imaginaires : attitude utopique, irréaliste
- Opératoires : attitude d'analyse très rationnelle et d'action.

Chacune de ces classes ont des degrés très divers, et sont aussi très complémentaires, les faits se situent plus dans la nuance apportée par leurs interactions. Les positionnements extrêmes seraient très vite dangereux pour une prospective lucide et adaptée. L'auteur agrmente ces propos par une explication des réactions face à l'idée de progrès ; une idée qui guiderait ces attitudes. Selon lui, il existe deux positions :

- Le progrès quantitatif : où la croissance et la production priment
- Le progrès qualitatif : où des valeurs humaines, culturelles sont centrales.

Ces éléments éclairent nos problématiques et structurent les recherches à venir sur l'idée du progrès, de la transition, et sur les actions de mise en projet. Nous avons déjà été étonnés face à un positionnement très « productif » des actions publiques dans le domaine du tourisme. Pourtant, nous sommes convaincus des valeurs culturelles, humaines, et sociales de cette activité.

L'essentiel réside finalement dans l'attitude face aux problématiques territorialisées sur des échelles temporelles complexes, avec une vision du progrès raisonnée. C'est-à-dire ni démesurée par l'illusion où le développement est le synonyme strict de la croissance productive ; et ni désillusionné face à des situations figées, peu dynamiques, parfois dites « marginales ».

Les problématiques préalables et les hypothèses permettent d'agrémenter ce cadre avec des considérations générales sur les enjeux territoriaux et sociaux sur les pratiques touristiques et récréatives. La progression dans notre cheminement se fera avec une rétrospective sur le tourisme, puis un état des lieux des blocages caractéristiques de notre époque. Après cela, nous pourrions insister sur des systèmes plus précis et spécifiques.

1.2. Éléments de contexte : un tourisme et des pratiques récréatives toujours en mouvement

1.2.1. Rétrospective à propos de la notion et de la pratique du tourisme

Pour appréhender des enjeux contemporains du système touristique, nous pouvons retracer le parcours de ce terme, qui promet pour certains le paradis comme finalité, pour d'autres le trajet, le déplacement est le voyage, ou encore simplement l'oubli d'un quotidien. Cette notion fera toujours débat, ce qui en fait d'ailleurs sa richesse, et lui donne tout son sens. Comment prendre en compte une définition ontologique d'un tourisme qui serait défini par la rencontre entre l'imagination et l'expérience réalisée ?

Aux fondements de cette mot se trouve le « Grand Tour ». Cette pratique allait au-delà de la villégiature, de l'hédonisme que l'on connaît aujourd'hui. La quête était surtout celle de la connaissance scientifique et de l'apprentissage de « la vie ».

Dès le Moyen-Âge, à l'issue de leurs études, de jeunes aristocrates anglais partaient pour un voyage à travers l'Europe. Les savoirs antiques, l'archéologie, les cultures voisines étaient autant de prétextes pour parcourir soi-même les chemins « historiques » et vérifier les connaissances des textes et des discours. La destination était avant tout l'Italie et la Grèce, qui attisaient toutes les curiosités des érudits durant la Renaissance. C'est ainsi que des circuits se forment, empruntés par ces jeunes hommes, accompagnés de leurs précepteurs. Peu à peu cette pratique se répand dans le cercle plus élargi de l'aristocratie européenne. Une organisation spatiale et sociale se noue autour de ces nouveaux voyageurs. Il engendre la création de nouveaux métiers, la matérialisation de circuits, l'idée des souvenirs, ou encore le mot « tourisme », qui évoluera par la suite vers une définition plus large.

Ce tourisme, autrefois très scientifique et culturel revêt différentes acceptations. La société anglaise accordait aux jeunes aristocrates ce temps de découverte du monde à la suite de leur étude. Ils ne s'occupaient alors pas des rentes familiales (leur devoir futur), mais ils avaient pour objectif de se construire individuellement et socialement. C'était à cette époque les bases d'une pratique distinctive au sein de la société. Pour y accéder, il fallait pouvoir se permettre de ne rien faire, de ne rien produire, tout en subvenant à ses besoins. Ce processus de distinction sociale plaît dans les milieux aristocrates et se répand dans les milieux bourgeois, qui s'emparent de cet ancien privilège de la jeunesse. La découverte de l'ailleurs n'a plus pour unique motivation la vérification des savoirs étudiés. C'est ce que le sociologue T. Veblen conceptualise sous le terme du « loisir ostentatoire ». De cette manière, il pose les bases de la

pensée sur la société des loisirs, au cœur des réflexions récréatives actuelles. D'un point de vue spatial, la recherche de ces classes sociales pour des lieux exotiques pour leurs villégiatures participe à la constitution de lieux sous une forme nouvelle : les « lieux touristiques », ou encore les « stations ». Les stations thermales sont les premières en la matière, et sont presque des archétypes de cette évolution. Elles regroupaient alors des biens culturels, des loisirs, des événements articulés autour de thermalisme. Ce tourisme de bien-être, parfois davantage médical, se diffuse dans diverses villes avec des sources connues. La conception hygiéniste de l'époque, mêlée aux loisirs ostentatoires contribuent au succès de ces lieux devenus stations dès le XVIII^{ème} siècle. Ce modèle fait ensuite son chemin et s'adapte aux contextes qu'il traverse, par exemple dans les lieux balnéaires (bienfaits des bains de mers), ou encore dans les espaces de montagnes (notamment pour l'air pur et les sanatoriums).

En France, le tourisme du Grand Tour a convaincu des strates de générations puis des strates sociales diverses. La bourgeoisie a repris cette pratique, qui s'est peu à peu démocratisée. Cela s'explique en partie par l'arrivée des congés payés en 1936. Les ouvriers ont accès à du temps libre payé, qui se transformera progressivement en moment de consommation de loisirs. C'est ce socle qui justifie les définitions actuelles du tourisme. Cependant, elles restent constamment sujettes à débats autour de ce phénomène, d'autant plus qu'aucune définition ne fait encore consensus sur les caractéristiques d'un « touriste ». Pour l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT), c'est :

« Un visiteur (du tourisme interne, récepteur ou émetteur) est qualifié de touriste (ou visiteur qui passe la nuit) s'il passe une nuit sur place. »

En France l'INSEE donne une définition quelque peu différente :

« Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. »

Ces définitions sont deux exemples parmi d'autres. Chacune sert ses causes intérieures, mais leur diversité interroge, pour des raisons opérationnelles, statistiques ou encore socio-spatiales. C'est pourquoi nous prenons le parti de prendre en compte l'ensemble des « pratiquants » des activités de loisirs, ou récréatives. Ce terme correspond mieux à ce qui sera pris en compte dans le phénomène récréatif que nous étudions ici.

Ce point de vue rétrospectif sur le tourisme révèle des nœuds et des limites. Ce système montre peu à peu des failles, de par ces externalités négatives (non prise en compte territoriale, aménagements critiqués, tourisme de masse...), mais les blocages se nuancent dès que sont intégrés des apports plus globaux sur le processus.

1.2.2. Des logiques fortement limitées : une transition nécessaire des univers récréatifs

Des voix discordantes s'élèvent et émettent des logiques diverses et hors du cadre des définitions administratives et institutionnelles présentées ci-dessus. Le tourisme, et les pratiques touristiques ne sont pas que des « nuitées », des « visiteurs », mais cela génère des systèmes complexes. Les pratiques touristiques sont en un sens une clé de développement des territoires, mais peuvent aussi se transformer en clé de protection des territoires. Aujourd'hui, les réflexions sur le modèle du système touristique changent, de par la diversité des situations, les paradoxes et les problèmes qui ont pu émerger dans certains lieux. et ouvrent la voie à une transition globale.

Pour dépasser les définitions trop restreintes, le tourisme est ici compris selon la définition de membres de l'équipe Mobilité Itinéraire Tourisme (MIT) comme « un ensemble (...) de pratiques, d'acteurs et de lieux touristiques » permettant la récréation des individus. (Knafou, 2003). De cette manière, le point central des mobilités et leur caractère aléatoire est pris en compte :

Le terme de « pratiques » offre un champ vaste pour évoquer les loisirs, et l'acte de « récréation » effectués au cours de la pratique touristique. Le terme d'« acteurs » permet de prendre en compte l'activité professionnelle liée au tourisme, mais aussi les actions publiques et la question des aménagements, et enfin le rôle des pratiquants, quels qu'ils soient. Les « lieux touristiques » évoquent les destinations touristiques, et soulèvent dans le même temps la question des critères qui permettent de qualifier un lieu comme touristique. Tous ces termes et leurs problématiques associées témoignent des enjeux de ce secteur, non pas juxtaposés, mais toujours en interrelation. Des multiples configurations spatiales et sociales en découlent, ce qui peut fragiliser et complexifier les démarches de prospectives. L'adaptation au contexte sera donc dans toutes les situations une étape incontournable.

Des travaux récents dans ces domaines permettent de cerner quelques grandes lignes dans l'étude des phénomènes touristiques et récréatifs contemporains. Les évolutions majeures observées se rejoignent donc au sujet des mobilités des individus, de leurs répartitions

temporelles entre les loisirs et le travail, et de leur rapport à ces pratiques. Les bouleversements remarqués au sein de l'organisation des marchés touristiques entrent en corrélation avec les bouleversements de rythmes au sein des sociétés. Les rythmes des durées et périodes de vacances ne sont plus aussi uniformisés qu'ils ont pu l'être lors de la démocratisation des pratiques touristiques. Les performances en termes de vitesse de transports et la réduction des coûts de l'aérien notamment permettent des séjours touristiques sur de courts week-end, ou encore des séjours touristiques plus longs et plus loin. Par ailleurs, les évolutions liées au travail des individus impactent le secteur des loisirs. De nombreuses activités professionnelles se restructurent, allant de la pratique du télétravail, aux espaces de co working, ou encore la multiplication de l'auto-entreprenariat... Une souplesse du temps de travail se répand : la liberté se situe dans l'organisation de la journée de travail (horaires variables et possibilité de plages horaires plus vaste pour les loisirs), de la semaine de travail (télétravail ou autre organisation permettant par exemple la multi-résidentialité) ou encore la saisonnalité du travail (organisation à l'échelle des mois de l'année par exemple, pour planifier des voyages ou autres activités). Ces dynamiques modifient donc les rythmes sociaux et impactent des aspects de l'organisation spatiale et temporelle des sociétés, jusque-là très similaires. Que ce soit pour les séjours touristiques ou le quotidien, « l'habiter » des individus est de plus en plus mobile et diversifié. Les frontières entre un touriste, un habitant secondaire, un déplacement professionnel, de loisirs, perd de plus en plus de leur sens. Ce phénomène est décrypté et conceptualisé sous le terme d'habitant « polytopique » (M. Stock, 2006). L'hypothèse développe l'idée d'une société à « individus géographiquement pluriels », de par leurs mobilités spatiales, leurs pratiques et leurs symboles. Les individus se caractériseraient plutôt comme des « habitants temporaires », migrants entre lieux de résidences, de loisirs et multipliant les lieux de vie. Dans ce cadre, ces individus se montrent capable d'avoir une « accumulation des lieux identitaires dans le temps au transfert de l'ancrage de l'un à l'autre » ; mais aussi de « s'affranchir des conditions locales », et de transformer facilement grâce à leurs pratiques « le lieu étranger en lieu familier ». Cela peut être qualifié de « migrations d'agrément » (Moss, 1996, et N. Martin P. Bourdeau, J-F. Daller 2012) quand ces dynamiques d'habiter viennent à la suite d'une pratique récréative. A cela s'ajoute la notion « d'habitabilité récréative », formalisée dans l'article : « L'habitabilité récréative périurbaine » (J. Corneloup, P. Bourdeau, P. Bachimon, O. Bessy, 2014), à propos de la « recomposition au quotidien des rapports entre « habiter » et « visiter » ». Souvent ignorés des actions publiques, ces pratiques récréatives sont parfois au cœur des choix d'habiter des individus. Dans certaines situations, les pratiquants ont pour critère essentiel de leur lieu d'habitation la proximité à des offres récréatives précises. Tous ces processus montrent

à quel point il existe des situations diverses à étudier pour comprendre les dynamiques territoriales et les pratiques récréatives.

Comprendre l'origine de ces renversements et les perspectives

Toutes ces explications émettent de manière générale un nouveau rapport qui se noue entre le travail et les loisirs, entre le quotidien et le hors quotidien... Un retour en arrière peut être fait pour mieux saisir l'émergence de tels phénomènes. Le sociologue J. Viard les resitue dans une chronologie détaillée éclairante. Il rend compte d'un renversement social : le travail était auparavant prioritaire sur les loisirs, quand il devient aujourd'hui presque secondaire. Dans son ouvrage *Le triomphe d'une utopie* de 2015, il écrit : « On passe du travailleur-individu à l'individu maître de lui-même, qui travaille ». Ceci questionne aussi les aspects culturels, car les sociétés semblent redéfinir leurs projets de vies, leurs modes de vie et la place accordée à leurs désirs individuels et à leurs désirs professionnels.

Il en va d'une remise en question profonde du système touristique, des pratiques récréatives, et globalement de perspectives de transition. Dans ce contexte, qu'en est-il du tourisme de demain ? Comment pouvons-nous l'anticiper, devons-nous le faire, ou encore dans quelles directions ?

Un aperçu de ces interrogations en termes de prospective peut être donnée à partir d'une session d'un « café géo » le 31 janvier 2018. P. Bourdeau explique sa réflexion et les doutes que nous pouvons avoir face aux perspectives actuelles. Le propos rappelle les diverses dialectiques du phénomène touristique, qui oscille entre des mutations rapides, imprévisibles et le maintien de processus presque « mythiques ». Ces points déjà évoqués précédemment rencontrent désormais des enjeux spécifiques à notre époque, et très empreints du contexte environnemental et de l'urgence climatique. Deux orientations sont souvent déclinées, car représentatives des débats de nos sociétés : la voie du « toujours plus », de tourisme, de distance, de consommation, de vitesse ; et la voie du « ralentissement », avec en quelque sorte un recentrage des individus et des sociétés sur leurs désirs, au lieu de conquérir l'immensité des possibles.

L'ensemble de ces faits montrent l'absence remarquable de consensus autour des définitions du tourisme, et les difficultés à cerner ce phénomène, constamment en mutation par des sociétés « des loisirs », des individus « polytopiques », des « migrations d'agréments » ... La poursuite des recherches va se tourner davantage sur les points de blocages, leurs causes

possibles, et les perspectives de transition. Il s'agit d'insister sur le besoin de changement et d'adaptation de la pensée publique, politique, et des réactions face à ces crises.

1.2.3. Crises et complexité : l'émergence de nouveaux enjeux

Nous l'avons vu, de nouveaux éléments s'immiscent dans les questionnements autour de la notion de tourisme. Celle-ci se complexifie autour de ces impacts, ses enjeux et ses retombées, tout comme elle s'élargit sur les éléments de sa définition. En effet, le tourisme n'est plus uniquement une affaire de temps libre calibré autour des périodes de vacances et dans les stations ; c'est avant tout une question de mobilités. Le tourisme n'est plus non plus uniquement une affaire de capacité à se déplacer (matérielle ou humaine), ni de consommation de loisirs, mais cela engage aussi des intentions individuelles, des sensibilités culturelles, existentielles, ou encore des réflexions environnementales.

Réfléchir aux questions touristiques demande une analyse transversale, interdisciplinaire, et multidimensionnelles. Pour appuyer cette nécessité, voici un tour d'horizon de quelques grands déséquilibres qui émergent et se démarquent. Ils renvoient à des litiges entre acteurs, des conflits d'usages, ou des encore des blocages identitaires. Tous révèlent finalement une époque où le tourisme est une quête de sens pour bon nombre de « touristes », « visiteurs », mais aussi une quête de sens des territoires, des lieux, et des pratiques.

La croissance du nombre de conflits à grande ou petite échelle illustre est un des premiers éléments à percevoir. L'exemple le plus probant actuellement est probablement le problème du tourisme de masse, et donc de la régulation des flux. Bien que cela ne représente pas les problèmes du tourisme des espaces ruraux, ces dynamiques vont montrer que la crise des pratiques touristiques et récréatives va au-delà des frontières des typologies touristiques et des typologies des destinations.

De nombreuses villes sont sujettes à un tourisme en grand nombre qui a des impacts sur le mode de vie des habitants à l'année. Depuis quelques années, à chaque haute-saison touristique, les grands titres des journaux en rendent compte, notamment pour Venise, Barcelone, ou encore Amsterdam. Le Monde titre le 2 novembre 2017 : « « Le pire, c'est le vomi dans les jardinières » : Amsterdam en a assez des touristes » ; en novembre 2018, une mesure de Venise montre l'ampleur du phénomène : « Venise interdit des paquebots dans le canal de Giudecca » titre le magazine professionnel du tourisme Tourmag. (12 novembre 2018). Dans la continuité de ces critiques sur le tourisme de masse, certains cherchent des responsables. Le touriste individuel est difficile à mettre en cause, et ce sont surtout les acteurs professionnels qui sont

visés. Toujours dans les médias, Télérama rapporte dans un article de 2017 : « Airbnb lance une offre touristique qui encourage les Parisiens à monnayer plus que leur simple appartement. Folklorisation mercantile ou joie des échanges interculturels ? »ⁱⁱ Cette citation évoque directement un paradoxe de l'ubérisation du tourisme, qui se situe à la limite entre une mise en scène du lieu touristique pour plaire, et pour rapporter, et une réelle envie de partager un moment avec un inconnu. Si ces conséquences du tourisme font débat, c'est surtout parce qu'elles sont parfois vécues comme des nuisances par la population locale ou encore comme des menaces pour l'environnement, la culture locale...

Le géographe O. Lazzarotti explique comment un tel schéma peut se mettre en place pour certains territoires, à travers l'exemple de la relation entre tourisme et patrimoine. Dans l'article « Lazzarotti Olivier. Tourisme et patrimoine : ad augusta per angustia » (O. Lazzarotti, 2003) il écrit « de tels antagonisme, plus ou moins forts, dressent tantôt le tourisme contre le patrimoine, tantôt celui-ci contre celui-là ». Il prend l'exemple de la sur fréquentation touristique, perçue parfois comme une nuisance, comme dans le quartier du Marais à Paris, où certains rendent le tourisme et l'arrivée de musées responsables de la disparition d'une vie de quartier et de ses habitants. A l'inverse, le patrimoine est parfois mis en cause pour faire disparaître le tourisme, c'est ce que regrettent des habitants de l'île d'Orléans, proche de Québec. La patrimonialisation des années 60-70 autour de l'histoire de l'île aurait repoussé un tourisme balnéaire qui se développait depuis les années 30. L'auteur conclut sur l'idée de complémentarité entre les deux notions, la nécessaire recherche d'un équilibre, car écrit « Il y a du monde dans les lieux, et le monde est fait de lieux, de lieux liés. »

Cependant, une autre dimension en « crise » s'ajoute à la réflexion et aux critiques sur le tourisme. Au-delà de la sur-fréquentation et des conséquences sociales. Le facteur environnemental et climatique, que nous avons vaguement esquissé, est présent à juste titre dans les débats sociétaux et spatiaux, et ne peut épargner le secteur du tourisme et des loisirs. Bien que les vertus du tourisme puissent être soulignées pour les échanges sociaux, culturels, la transmissions des savoirs, le problème perdure quant à la consommation et la pollution entraînée par les mobilités ou la fréquentation massive de certains lieux. Le dérèglement climatique avéré demande une attention particulière, et des efforts de nos sociétés pour agir de façon responsable face à la situation dramatique qui se joue. Nous pouvons espérer en réduire les effets, éviter d'accélérer ce processus et préserver les espaces, sociétés les plus vulnérables. Le développement des activités touristiques doit se faire en conscience de ces aspects, et connaissant sa part de responsabilités, et ainsi réguler cette croissance. Ces éléments sont reliés

directement à l'environnement, en termes d'empreinte carbone, en termes d'emprise spatiale... Tous les acteurs sont concernés, publics, privés, et pratiquants. Pour l'instant, le tourisme est un pilier économique pour de nombreux territoires, qui sont obnubilés par l'idée de croissance. Ce qui implique croissance des mobilités, de la consommation... Tout l'enjeu se situe dans l'équilibre, la régulation, tout en assurant une liberté de circulation et une démocratisation du tourisme, qui a encore des progrès à faire. Ainsi, pour une réflexion prospective sur les projets touristiques de loisirs, la question de l'impact environnemental est centrale, et donc bien souvent de la transition vers de nouvelles formes de pratiques touristiques et récréatives. Les sports d'hiver illustrent cette situation. Les activités que proposent ce secteur sont en majorité dépendantes à la neige, et sont donc mis à mal par le dérèglement des saisons et l'absence de fiabilité de cette ressource « naturelle ». C'est donc tout le modèle économique, et d'organisation de ces territoires qui est bousculé. L'équilibre d'autrefois n'est plus une évidence, en tous cas pour les stations de moyenne montagne où l'altitude n'est plus suffisante pour assurer une fiabilité d'enneigement. Espaces de montagne, sites patrimoniaux, espaces urbains ou encore espaces littoraux rencontrent tous leurs difficultés propres et leurs questionnements pour l'avenir. Le tourisme n'est définitivement pas « logique », ni réductible à ses retombées économiques, et encore moins un système universel. Il nous semble cohérent malgré tout de trouver un point commun à toutes ces problématiques localisées : l'application d'une logique réflexive culturelle.

1.2.4. Le rapport nature et culture et crise de sens

Le géographe C. Raffestin mentionne à sa manière la complexité que nous avons observé, et il apporte des pistes d'analyse et des éléments de compréhension. A travers ses propos dans sa publication « Nature et Culture du lieu touristique », il est mis en évidence un autre biais à prendre en compte, qui fait souvent état d'un oubli majeur. Le tourisme en tant que « déplacement géographique » et aussi un « déplacement sociologique ». C'est cet aspect, encore peu exploré qu'il regrette. Les approches ont tenu compte de la complexité du tourisme à travers sa dimension spatiale, temporelle ou encore économique, mais parfois toujours ancré dans une approche trop « fonctionnaliste et utilitariste », pour reprendre ses mots. Il poursuit : « le « vouloir-savoir-pouvoir/organiser » prime sur le « vouloir-savoir-pouvoir/exister » ». Son interprétation réside dans cette opposition et cet impensé de l'« exister » des touristes, ou plutôt des voyageurs. Il développe par la suite « une théorie du voyage ».

Ces problématiques mettent le doigt sur un autre élément : l'intention des touristes. Quelle est la recherche individuelle et personnelle menée par le biais du voyage ?

L'auteur pose la question du sens du voyage, une question qui a toujours accompagné les pratiques touristiques, mais qui évoluent notamment dans ces contextes de tension touristique. Ce sont des aspects qui méritent alors d'être constamment intégrés aux réflexions culturelles sur ces processus touristiques et récréatifs.

Le sens de la pratique touristique

Le sujet du sens de la pratique touristique et récréative, d'un point de vue collectif ou individuel du touriste, se retrouve chez de nombreux acteurs. Les individus s'interrogent sur le sens de leurs voyages, comme les habitants peuvent le faire pour le sens de leurs lieux touristiques, ou encore les professionnels pour leurs offres touristiques. Le tourisme ne fonctionne pas uniquement dans le sens d'une logique exogène, d'une logique de produit, de destination ou d'aménagements. Les habitants sont aussi des acteurs du système et ce sont les premiers à pouvoir s'interroger sur le sens de leur territoire. Cette situation est détaillée par un travail du géographe B. Debardieux, autour d'une question principale : « Dans quelle mesure les individus et les groupes qui vivent dans des lieux touristiques sont-ils amenés à promouvoir le tourisme pour travailler ou renouveler leurs identités collectives ? »

Deux questions s'associent et évoluent ensemble : « pourquoi voyager » et « pourquoi accueillir des voyageurs ». B. Debardieux évoque alors l'importance de la construction d'identités collectives et territoriales face à ces interrogations. Il ne s'agirait donc d'ouvrir les réflexions sur les retombées touristiques à des enjeux larges et variés, autour de dynamiques d'échanges, de relation et la stimulation de « lien social et d'identités collectives ». Il ouvre une nouvelle perspective pour les territoires, qui ont longtemps été cloisonnés dans des objectifs de politiques exogènes et aménagistes, où dominaient les ambitions de croissance économique, croissance de fréquentation... Les questions demeurent toujours, et permettent de faire avancer sans cesse la connaissance et la compréhension de ces phénomènes territoriaux, dont l'apport des identités territoriales permet d'aborder de façon plus systématique des objectifs endogènes et de valorisation culturelle.

Un premier regard peut déjà être porté sur la notion de représentation des individus, pratiquants, habitants, ou collectivités.

1.2.5. Tourisme et représentations

La progression actuelle a peu à peu déconstruit des prérequis, des présupposés, mais donnent dans le même temps d'autres perspectives. Les conflits, les contraintes environnementales ou encore les questions sur le sens de la pratique touristique sont des aspects à explorer. Pour cela, la notion d'hyperréalité (J.Baudrillard, 1976) apporte un éclairage sur l'analyse de cette phase de doute. D'après l'auteur, la réalité de notre monde et de nos sociétés n'est désormais plus qu'une hyperréalité. Il s'agit d'éléments tout à fait intéressants pour les problématiques touristiques et récréatives, où l'imagination est centrale, tout comme le vécu, ou encore le souvenir. Face à cela, nous avons observé des lieux qui s'adaptent, qui se transforment en produit, en destination, et qui entre dans cet « hyperréel ». Sous le terme d'hyperréalité, la réalité aurait perdu sa valeur initiale pour une valeur simulée. Notre époque serait « absorbée par l'hyperréalité du code et de la simulation ». Baudrillard va plus loin avec l'idée que la société n'est plus qu'une simulation des choses, « régies par le code » et « il n'y a plus d'idéologie, il n'y a plus que des simulacres ». Il ajoute que tous ces simulations des choses adviennent d'une « hallucination « esthétique » de la réalité ». La valeur du code et des signes pour construire des simulations passe par une recherche esthétique, qui fascine.

Pour expliquer cela, il prend, entre autres, l'exemple de l'art. Dès le moment où le monde réussit à se construire à partir de simulations esthétiques, de signes et de codes, il ôte toute la puissance de l'art. A l'origine, une œuvre d'art représentait, et capturait cette fascination esthétique, tout en la distinguant du réel. Elle restait à distance, comme un imaginaire à atteindre mais qui restera inaccessible. Or, aujourd'hui, nous aurions réussi à transformer notre réalité, à la faire muter, et à l'inscrire dans l'art, dans la fiction, dans ce qui était irréel. Baudrillard écrit à propos de la réalité : « Elle ne dépasse même plus la fiction : elle capte tout rêve avant qu'il ne prenne effet de rêve ». Ces notions et cette description du monde selon lui peut donner une sensation de vertige et désemparer, il ajoute qu'il advient un « désenchantement radical », et que la clé de compréhension réside dans les changements des « lois de la valeur ». Ses réflexions se fondent au départ sur les objets, mais elles se retrouvent en grande partie dans les réflexions sur la société, et notamment la de consommation. En entrant dans une société de consommation, nous avons quitté le rapport aux objets d'un point de vue fonctionnel et matériel pour avoir un rapport aux objets fondé sur la valeur de leur signe. La marque d'un objet peut connoter un prix élevé et l'appartenance à tel ou tel milieu social. Cela se produit dans la consommation d'objets, mais se diffuse surtout dans toutes les sphères du vécu des sociétés. Les émotions, les idéologies ou encore les lieux, sont perturbés par ces signes et ces codes hyperréels. En effet, cet

attachement individuel aux signes et cette croyance aux valeurs hyperréelles brouillent les perceptions, à tel point que les expériences sont aussi détachées de la réalité. Le système des loisirs et du tourisme peut être analysé pour certains aspects à travers cette logique. Les parcs d'attraction tels que Disneyland illustrent précisément cela. Sous couvert des représentations factices et superficielles, ces parcs proposent un monde matériel, esthétisé à partir de simulacres. Fictions, rêves, imaginaires, sont des copies du réel et sont à nouveau copiées par Disney, qui produit ainsi de l'hyperréel. Baudrillard écrit : « Disneyland n'est ni vrai ni faux, c'est une machine de dissuasion mise en scène pour régénérer la fiction du réel ». (Simulation et simulacres) En revanche, les conséquences sont bien plus inquiétantes car l'hyperréel retire le sens que la réalité pouvait avoir. L'accumulation d'hyperréalité (par tous les biais possibles) au fil des évolutions de sociétés entraîne une perte de sens bien plus globale, tel un cercle vicieux. Le vide de l'hyperréalité se répand et la réalité tente de se reconstruire mais il ne reste plus que du vide... Ce que nous pouvons craindre, car cela se produit, c'est le fait que ces logiques se rencontrent plus uniquement dans des parcs d'attractions, mais se généralisent aux aménagements et de certains lieux ou destinations touristiques. Les lieux touristiques subissent les impacts de cette « hyperréalité », et peuvent se vider de leur sens culturel spécifique. De nombreux projets agissent de cette manière, même dans le domaine des actions publiques, avec par exemple de stratégies de communication, des équipements et des aménagements « hors-sols » ... Il s'agit désormais d'affronter ces tendances, voire ces phénomènes de mode, en valorisant des éléments non simulés, des éléments des SCL. A cette étape, la question du procédé reste encore entière.

Cette première phase de travail témoigne des contextes de crises, des bouleversements et fait écho à la complexité des systèmes récréatifs qui nous interpellent. Il s'agit désormais d'approfondir concepts et théories qui seront éclairants et bénéfiques pour démêler les enjeux de prospective, de projet, et de transition. La prochaine étape, entre digression et approfondissement montrera qu'il n'existe pas non plus de logique universelle dans la pensée des dynamiques de croissance, et de développement.

1.3. Concepts et outils pour penser une approche spatiale et temporelle des phénomènes complexes

1.3.1. L'évolution des apports conceptuels pour penser l'avenir

Suite à cet aller-retour contextuel et conceptuel, nous pouvons positionner les connaissances avec un recul spatial et disciplinaire.

Tout d'abord une brève épistémologie sur des grandes périodes scientifiques peut compléter notre étude. Des nouveaux débats fondent de nouvelles visions du monde d'aujourd'hui, de la part des scientifiques, mais aussi des politiques, des sociétés... La pensée de l'avenir n'est plus unique, et n'est plus seulement « l'adaptation opératoire » (Projet). Ces aspects sont importants dans notre démarche, d'une part pour comprendre le rapport des sociétés à leur environnement, et par la suite à leurs pratiques des lieux, pratiques récréatives. D'autre part, nous souhaitons ici appréhender les enjeux d'une transition récréative, et pour cela, nous préférons être ouvert sur une diversité de logiques plutôt que de privilégier un « sens commun » qui ne fait plus sens. L'émergence de nouveaux concepts et de nouvelles méthodes de recherche témoignent régulièrement des évolutions en termes de courants scientifiques. Dernièrement, la logique scientifique rationnelle et presque universelle a été troublée au cours du XXème siècle.

Au XVIIème siècle, Descartes formalise et théorise de nombreuses disciplines et conceptions philosophiques. Nous héritons encore beaucoup de sa pensée, notamment d'un point de vue technique et symbolique, où l'homme est « maître et possesseur de la nature ». En écrivant ces mots, il a pu mettre à l'écart les dogmes religieux de la science, la « voix divine » n'était plus crédible face à la raison et à la science des hommes. Les scientifiques de l'époque ont pour objectif de prouver de la manière la plus précise et la plus rigoureuse toutes leurs avancées, et de les rendre irréfutables. Si ces recherches connaissent un succès c'est aussi parce qu'elles prônent la libération individuelle, une fois que le monde sera compris et dominé. Cependant, l'ampleur dans les domaines scientifiques, et la progression dans le temps de ces méthodes participe à ancrer l'idée, ou l'illusion, que l'homme peut tout comprendre de la nature à travers des processus mécaniques. Vient ensuite le siècle des Lumières durant lequel une autre période de pensée féconde a lieu. La logique cartésienne assimilée, et globalement approuvée, les réflexions se font en grande partie dans le domaine politique. La valorisation des libertés individuelles est un bouleversement majeur : avec des individus libres et dotés d'une raison, d'un esprit critique, le pouvoir politique sera de plus en plus contesté, accepté ou divisé. Il doit

alors être séparé. La démocratie fait alors son chemin et rejette le pouvoir absolu, divin, et toutes formes arbitraires. Ainsi, il aura fallu plus de trois siècles pour ancrer ces idéaux dans les systèmes politiques et dans la pensée collective. Cette « infusion » de raison, de méthode, de savoirs et de libération individuelle peut être qualifiée d'ère « moderne ». Elle perd une part de sa réputation au XXème siècle. L'arrivée de critiques, parfois vue comme un déclin, est surtout source de reconfiguration, de nouveaux points de vue, de changements. Leur revendication se fait souvent autour d'un aspect : la modernité au sens cartésien, la pensée rationnelle a-t-elle réellement permis la libération individuelle, sociale ou politique ?

C'est alors que le progrès technique, l'innovation technique, l'ingénierie à toute épreuve, toujours avec l'idéaux de tout maîtriser, ne font plus l'unanimité. Pour beaucoup, l'émancipation individuelle et sociale n'est plus corrélée à ces aspects. Aujourd'hui, sur cette toile de fond de la modernité se dessine des principes d'une « postmodernité ».

1.3.2. L'après modernité, un espace de transition toujours ambivalent

Les évolutions et les courants critiques se font en grande partie sur l'idée progressiste. Celle-ci conduirait à des excès de rationalisme qui élimine le moindre aspect métaphysique. De cette manière, le monde se construirait à pleine vitesse, avec quelques rebondissements, et finalement la croissance comme unique voie de succès. L'argumentaire des voix discordantes décrit un monde qui est devenu terne, comme désenchanté, avec des sociétés, des territoires, des individus qui s'éloignent de leurs aspirations profondes et du sens de leur réalité propre. Des manifestations concrètes apparaissent de différentes manières, parfois avec des engagements citoyens, des conflits politiques, révoltes sociales, ou même des formes de désengagement citoyen. Les travaux du sociologue G. Lipovetsky, théorisent des phases qu'il observe d'une « postmodernité ». Les années 70 étaient une époque de libération individuelle à travers une société revendicatrice de libertés, puis est apparue une société individualiste et consummatrice : les comportements cherchaient à profiter un maximum d'expériences, de posséder « tout », et vivre dans un présent très concret et matérialiste. Un déni de l'environnement extérieur aux individus a lieu, en faveur d'un confort sans cesse croissant. Pour le sociologue, les années 80-90 sont marquées par d'autres tendances, et notamment par une diversité des courants postmodernes. L'un d'eux serait « l'hypermodernité », une philosophie qui puise les idées des années 70 et les idées des modernes, afin de créer une logique encore plus perfectionnée dans l'individualisme et dans le progressisme. La société de consommation se répand d'autant plus, dans des nombreux domaines, et fait des « produits » à partir de tous

d'objets, de lieux, de pratiques... (Paysages, culture, loisirs peuvent devenir des marchandises...) G. Lipovetsky analyse ces attitudes hédonistes et aveugles comme une réponse à un passé douloureux, et à un avenir incertain. (Menaces politiques, environnementales, droits sociaux, travail...) Quand cette hyper modernité est partagée, elle rassemble autour de l'idée de la suprématie humaine, avec des phénomènes de démesure dans les actions et les ambitions individuelles ou collectives. L'envie de « toujours plus », de « toujours plus vite », et de « toujours tout gérer », même les plus grandes incertitudes ou désastres environnementaux que nous avons provoqués.

En parallèle de cette conception du monde, il existe le courant de l'anti-modernité. Des scientifiques de tous domaines théorisent des définitions, et nous choisirons ici celle d'un homme de lettres. A. Compagnon étudie la littérature, et ses propos peuvent être très éclairants pour notre domaine. Il a cherché à catégoriser divers auteurs entre des « modernes » ou des « antimodernes », et c'est justement sa classification qui s'avère enrichissante. Dans son ouvrage *Les Antimodernes: De Joseph de Maistre à Roland Barthes*, (A. Compagnon, 2005) il renvoie à des auteurs « anti-modernes », pour finalement nuancer ces catégories et pourquoi pas voire en eux une réelle modernité. Malgré tout, il définit les anti-modernes comme un courant opposé au progressisme, un courant qui regarde souvent en arrière avant de regarder en avant, et qui éprouve sans cesse de regrets nostalgiques. Ce mouvement semble se reconduire et même se durcir pour mieux s'opposer à l'arrivée de l'hypermodernité.

Il n'est cependant pas l'unique mouvement d'opposition ou du moins de critique. Il se trouve aussi celui de la « transmodernité », plus nuancé de par son approche transversale, alternative. Une lecture neuve est recherchée, avec la modernité en tête, mais surtout de nouveaux projets. Pour résumer, la transmodernité se démarque par sa vision moins anthropocentrique. Elle s'appuie sur les rapports entre les sociétés et leur environnement, et mobilise une logique d'interactions, de réseaux et de systèmes, contre une logique déterministe ou juxtaposée. La transmodernité a le souci de la mesure, de l'équilibre, et de l'harmonie dans les sphères sociales, scientifiques, vis-à-vis de l'environnement naturel... Concrètement, la prise de conscience est une première étape à franchir, puis vient une étape de ralentissement pour mieux concevoir et réaliser des projets, ou encore mieux consommer et s'inscrire dans une logique mesurée et régulée.

Un dernier regard, sur un élément précis, mais avec une forme de recul permet de terminer l'exploration moderne. Il s'agit du rapport nature-culture, résumé par le sociologue P. Descola. Son propos retrace les efforts qu'il juge vains des courants de l'après modernité. Pour

lui, ils ne proposent aucune nouvelle logique, et donc aucun changement ou perspective de transition. Selon lui, ces réflexions soulignent le « problème insoluble de la pensée moderne », sans le résoudre. Le modèle dualiste entre la nature et les hommes est encore au cœur des raisonnements, et c'est ce point qui serait à dépasser, du moins dans nos pensées occidentales souvent anthropocentriques. Il détaille deux modèles dualistes à révoquer. Le premier, la « cosmologie naturaliste » est caractérisé par la supériorité de l'homme sur son milieu, et l'exploitation des ressources, c'est la logique des sociétés modernes. Le second est celui où l'homme régit le milieu grâce à une construction symbolique de la nature et de ses phénomènes, qu'il nomme les « culturalistes d'une nature naturée ». Pour Descola, les actions à mettre en place seraient de « mettre à nu ces présupposés » et surtout de déconstruire ce « dualisme à sa source ». Le passé en a été empreint constamment, et nos perspectives le seraient encore, qu'elles soient hypermodernes ou antimodernes. La voie transmoderne interroge, serait-ce une voie intermédiaire ?

Ces courants d'après modernité ont chacun des analyses, des réponses, voire des solutions aux situations de crises de nos sociétés. Ce sont des héritages fondateurs de notre société moderne qui sont bouleversés par notre monde contemporain. Cette phase est sujette à un profond déséquilibre et quelques pistes de « rééquilibrage » absolument pas unanimes. Il est indispensable pour la suite de ce travail d'avoir pu mesurer ces courants, ce qui les différencie, et donc d'avoir un cadre déjà délimité pour inscrire nos réflexions sur la transition touristique et récréative. Pour cela, les bouleversements dans le domaine géographique et touristique vont faire état d'une analyse particulière. La suite se voudra avertie et consciente de ces contextes, de leurs potentiels et de leurs limites, afin de comprendre au mieux les réalités territoriales contemporaines rencontrées.

1.3.3. Du déterminisme aux concepts de géographicit  : un renouveau scientifique

L'int r t explicite des sciences humaines pour le domaine du tourisme et des loisirs est un ph nom ne r cent. La g ographie s'est longtemps confort e dans un statut de science positionnelle et d terministe. Cette derni re a eu des difficult s   se frayer un chemin et une l gitimit  en tant que discipline scientifique, les preuves mat rialistes sont difficiles   transcrire sous forme math matique et rationnelle. Au d but du XX me si cle les ph nom nes g ographiques sont justifi s via des raisonnements d terministes, souvent naturalistes et physiques. Ensuite, les apports successifs d'autres sciences, les raisonnements parfois interdisciplinaires d montrer que la g ographie peut avoir sa place en tant que discipline scientifique, tout en prenant en compte sa complexit  et sa transversalit . Elle  largit alors ses approches, ses m thodes, ses th matiques... Les plus grandes avanc es se font autour des questions du rapport nature-culture, des notions de territoire, de milieu, d'espace... Nous pouvons citer les travaux pr curseurs du g ographe qu b cois E. Dardel, qui propose un concept de « g ographicit  ». Dans *l'Homme et la Terre (1952)* il ouvre des r flexions novatrices sur l'espace et le territoire. Il s'inspire des courants philosophiques de son  poque, et notamment de l' mergence de la ph nom nologie. Il s'agissait d' tudier et d'int grer les exp riences humaines, les v cus des soci t s, et individus aux recherches scientifiques en sciences sociales notamment. Les prises de consciences de nos exp riences, de notre sensibilit , de notre rapport au territoire, deviennent des dimensions   explorer pour la g ographie. Cela repousse la conception unilat rale o  l'individu et l'espace  taient deux  l ments s par s, juxtapos s et hi rarchis s. E. Dardel part donc d'une approche ph nom nologique pour sa logique g ographique. Il  crit : « Une relation concr te se noue entre l'Homme et la Terre, une g ographicit  de l'Homme comme mode de son existence et de son destin ». Il marque avec cet ouvrage un progr s scientifique majeur, avec l'int gration d'une dimension humaine, sensible et ontologique   l' tude de l'espace. Les r actions pour son travail seront tardives, avec une reprise de ces travaux durant la seconde moiti  du XX me si cle.

C. Raffestin part de la pens e de Dardel lorsqu'il d veloppe le domaine du tourisme. Il explique que « La g ographicit  dont nous avons besoin pour affronter la crise est celle de la relation r ciproque. Cela suppose un changement de paradigme qui est amorc  depuis plusieurs ann es. Mais on risque de tomber dans les m mes errements si l'on r pugne   faire la d pense d'une ontologie de la g ographie. » C'est alors qu'il d veloppe la notion de « territorialit  », afin de d finir r fl chir   partir d'« un ensemble de relations prenant naissance dans le syst me tridimensionnel soci t -espace-temps », il ajoute que « la territorialit  est la « face v cue » de

la « face agie » du pouvoir ». En ce sens, ces réflexions rompent l'opposition établie entre la nature et la culture pour proposer une approche qui relie ces deux aspects. La territorialité, quand elle s'intéresse aux vécus des sociétés fait référence à leurs dimensions culturelles, dans un sens large. Ces approches se sont diffusées dans les sciences sociales, et notamment dans les recherches sur le phénomène touristique.

1.3.4. Phénoménologie et territoires : l'univers sensible approfondi

E. Dardel écrit : « Le mythique n'exclut pas le rationnel (...). Il coexiste avec lui, il en est complémentaire. » Pour prolonger les évolutions scientifiques en géographie, et notamment en géographie humaine ou culturelle, adaptée au champ touristique, deux références vont démontrer des pistes possibles, transversales, et indispensables pour la suite des recherches. Ici, il ne s'agit pas de « prolonger le vieux débat qui opposait science et métaphysique », mais de remettre en avant les liens, les échanges entre « le fantasmatique avec le rationnel, l'imaginaire avec le réel ». (B. Lévy, « Géographie, mythe, conte, archétype : une introduction »)

Quand la notion « d'espace », se voit remplacée par celle de « territoire », cela ouvre de nombreuses possibilités, telles que la prise en compte des sentiments humains d'appropriation. L'approche de G. Bachelard va dans ce sens : grand penseur multidisciplinaire du XX^{ème} siècle, il démontre des liens entre l'imaginaire et l'espace. Dans son ouvrage *La Poétique de l'espace* (Bachelard, 1957) Il trace un parallèle entre la maison et les individus. Influencé par l'ampleur de la phénoménologie dans les évolutions scientifiques de son époque, G. Bachelard s'intéresse particulièrement à l'espace de la maison, au sens cartésien (murs, sols, pièces...) et aux relations avec les individus qui y vivent. Son concept révèle en quoi l'espace aménagé d'une maison est lié à l'essence de ses habitants et de leur sensibilité. La maison serait alors une expansion de nos rêves, de nos imaginaires, de nos sentiments des plus intimes. Bachelard explique ainsi que l'espace est toujours vécu et construit par les modes de vie et les expériences individuelles. Il parle alors d'« immensité », qui serait « une sorte d'expansion d'être que la vie refrène, que la prudence arrête, mais qui reprend dans la solitude ». Il écrit : « C'est souvent cette immensité intérieure qui donne sa véritable signification à certaines expressions touchant le monde qui s'offre à notre vue. (...) Cette immensité naît d'un corps d'impressions qui ne révèlent pas vraiment des renseignements du géographe. » Ainsi, l'auteur incite à intégrer les dimensions qui constituent l'immensité des hommes pour comprendre plus précisément l'espace, et pour avoir « conscience de la grandeur » du monde et donc de notre « être immensifiant ». Le recours aux rêves et aux imaginaires est une voie pour accéder à ces

objectifs. Pour le philosophe, la rêverie « fuit l'objet proche et tout de suite elle est loin, ailleurs, dans l'espace de l'ailleurs. (...) il est immense ».

Ces écrits et ces réflexions démontrent qu'il est possible et important d'intégrer l'intimité, la subjectivité individuelle et collective pour saisir l'immensité du monde qui nous entoure. L'auteur valorise notre sensibilité et ses capacités à libérer nos pensées, nos images, nos représentations, afin de construire ensemble un espace cohérent, vivant, culturel, et finalement « poétique ».

Cette référence est peut-être un détour, mais elle nourrit indirectement l'ensemble de ce travail. Elle conforte l'idée que les pratiques récréatives et touristiques seront mieux comprises une fois que leur lien sera fait avec des dimensions sensibles, et « poétiques ». De plus, cela conforte aussi l'importance d'un contexte spécifique où un dynamisme culturel pour les lieux et les territoires.

1.3.5. Métissage, médiance et laboratoires récréatifs : des concepts pour dépasser les paradigmes

Désormais, nous pouvons évoquer des concepts scientifiques que nous allons retenir et intégrer continuellement à ce travail. Ils ont pu se construire à partir de l'ensemble des éléments retracés ici. Chacun cherche à dépasser des paradigmes qui ne font plus sens aujourd'hui, mais qui sont encore au cœur de logiques fonctionnelles, politiques, institutionnelles...

Dans ce contexte, la notion de « métissage » est développée par deux sociologues F.Laplantine et A.Nouss (*Le métissage*, 1998) renvoie aux potentiels de transversalité et d'interdisciplinarité en sciences. Leur propos ne veut pas définir et délimiter cette notion, ni un mode opératoire. Il veut surtout expliquer des éléments de ce phénomène, des effets... Il met en avant la transversalité, l'intégration d'éléments inattendus, et de positionnements ouverts face à la complexité du monde. Les conceptions unilatérales et monolithiques sont éliminées : « ce n'est pas la fusion ou cohésion mais c'est la confrontation, la dialogue ». Ce serait un paradigme unique, dont une composition d'éléments qui conservent toute leur singularité, ils se lient, s'entremêlent et se créent une unique combinaison. Pour comprendre ce concept, ils définissent l'« antimétissage », sous deux formes possibles. Soit une « pensée de la séparation », où tous les systèmes sont découpés et les éléments séparés. Soit l'inverse, la « pensée de la pureté », où des contraires sont réconciliés, confondus, fusionnés. C'est deux processus créent un

antimétissage, car ils nient la spécificité propre des éléments, en les séparant ou en les fusionnant à outrance. En décrivant cela, les deux auteurs s'interrogent sur la responsabilité de la pensée cartésienne, qui aurait, sur la durée, façonné le modèle de la séparation, à trop rationaliser.

Les auteurs décrivent le métissage comme « une pensée de la transformation », « imprévisible, inédit », c'est « l'acte mais pas l'accomplissement ». L'ouvrage donne des traits à prendre en compte pour s'engager dans un tel travail, et dans un « renouveau épistémologique ». D'après eux, dans une démarche de l'analyse par catégories, il est important de tout « complexifier ». Ensuite, le métissage pousse obligatoirement à étudier des impensés, qui « redécoupent et redéployent les confins » par leur caractère inconnu et novateur.

Nous retiendrons l'ensemble de cette pensée, la « pensée métisse » n'est pas une fin en soi, mais un trajet vers davantage d'harmonie, qui peut s'adapter à toutes visions prospectives, toutes recherches, et donc aussi à la sphère récréative.

Le concept de médiance

La géographie abordée par A. Berque apporte des concepts construits sur de nombreux courants de sciences humaines, de disciplines diverses et ses recherches aboutissent à une pensée que l'on peut qualifier de « métissée ». Il étudie sous un nouvel angle la relation entre les hommes et la Terre. Il rejette la philosophie moderne dualiste pour proposer une compréhension du monde à travers les relations entre les hommes et leur milieu. Pour cela, il développe et conceptualise la notion de la « médiance ». Sa première approche est l'élimination de la réalité humaine comme point de départ à la compréhension du monde. Pour remplacer cela, il faudrait opter pour une option alternative, où c'est « l'existence des choses plus la nôtre, peu importe le degré d'exactitude ». Ainsi « r », comme réalité, serait le rapport entre « S », substance du sujet, et « P », prédicat, en tant qu'œuvres humaines, mondes humains. Ce rapport, ce trait d'union entre S et P est qualifié de « trajection ». Avec une telle vision des choses, des êtres et de l'espace, A. Berque explique que « la réalité c'est ce que nous saisissons, mais le réel demeure métaphysique » et par conséquent, « aucune vision du monde ne peut se prévaloir de l'universalité ». De ce fait, toutes ces médiances forment un œcoumène, qui au sens de A. Berque signifie un « déploiement des mondes » à partir des substances des sujets. Ce déploiement, qu'il nomme aussi « mondanisation » est formé grâce à la rétroaction de relations constituées elles-mêmes de multiples réalités. Il s'agirait d'un étagement des réalités dans l'espace, puis d'un étagement dans le temps, sous forme de succession, et enfin d'un étagement

des « niveaux prédicatifs ». L'auteur prend l'exemple des mythes ; il explique qu'ils créent un « étagement des identités communes qui font le lieu de notre propre identité ». Sans analyser l'ensemble de sa pensée, nous pouvons sélectionner cette nouvelle logique qu'il propose. La logique moderne et voire même postmoderne occidentale est rejetée, en faveur d'une « mésologie », à mi-chemin. Celle-ci justifierait que « l'essence du vivant (...) c'est de créer son propre monde, et d'en être le sujet ».

A. Berque s'est employée à appliquer le concept de médiance à une réflexion plus empirique, celle d'un aménageur. (Berque, « Milieu et motivation paysagère » 1987) Il évoque comment un aménagement peut s'inscrire dans le respect et dans une trajection avec son environnement. Quand il rejette l'universalité pour comprendre le monde, un autre biais est alors nécessaire : celui de « comprendre les processus mésologiques qui ont produit ces réalités » ; puis « agir sur ces réalités comme processus », ce qui reviendra à « pratiquer un médialisme plutôt que de l'environnementalisme ». La dimension créatrice est alors centrale dans le travail de l'aménageur, qui se doit de suivre la réalité unique des lieux avant d'opérer.

Ce processus décrit va définitivement vers la nécessaire compréhension de la singularité des enjeux des lieux et des territoires. Les termes de médiance, de trajection ou encore de métissage s'appliquent à démontrer ces rôles.

Les laboratoires récréatifs

Des exemples empiriques expérimentent ces réflexions. Prenons celui des « laboratoire récréatifs » (J. Corneloup) qui aborde de plus la thématique récréative. Les objectifs se structurent autour du développement territorialisé ou localisé, en lien avec les systèmes culturels et une dynamique transmoderne. La dynamique expérimentale cherche à laisser émerger des phénomènes singuliers, inattendus pour mobiliser l'univers récréatif et culturel des lieux. C'est seulement à partir de cela que pourra naître un projet transmoderne, commun, métissé et localisé. Dans l'article « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature » (J. Corneloup, 2011), nous pouvons relever cette définition : c'est « l'ensemble des pratiques socio-corporelles, des usages sociaux et des représentations que l'on peut identifier comme emblématique d'une époque et qui s'inscrit au sein d'une organisation plus ou moins formalisée. »

Les laboratoires récréatifs illustrent la mise en place des projets de prospective et d'engagement vers la recherche de pistes de transitions dans ces domaines. Ils s'inscrivent dans une démarche transmoderne. Dans un autre article « Transition récréative et écologie corporelle » (J.

Corneloup, 2017) qu'il est possible de se libérer d'une logique hypermoderne et transhumaniste, ainsi que d'une logique opposée d'éco-culture alternative », afin de proposer une vision médiane, notamment avec l'outil des laboratoires récréatifs. Il est écrit : « l'exploration de la voie médiane consiste justement à saisir les combinaisons possibles et les compromis entre ces deux extrêmes ». Pour appréhender les interrogations et les dispositifs à explorer sur la transition médiane, il est donc envisagé de tester ses formes, de lui laisser un cadre de réalisation, car comme l'explique l'auteur, la transition : « nécessite des dispositions à la modularité, à l'adaptabilité et à la flexibilité ».

Ces espaces d'expérimentations renvoient à un dépassement des paradigmes, aussi bien d'un point de vue des logiques postmodernes, que d'un point de vue des logiques touristiques et récréatives.

Ainsi, nous pouvons peu à peu ouvrir le champ des possibles pour conduire un travail autour des enjeux de la transition récréative.

Conclusion première partie

Nous avons assemblé différentes ressources pour approcher les problématiques initiales, et mieux aborder les hypothèses formulées. Cette partie a pu proposer un cadrage, ainsi que des savoirs épistémologiques et de rétrospective. L'arrivée de crises sur les territoires, mais aussi dans les études scientifiques ou encore dans les logiques d'actions publiques ont participé au contexte mouvementé et incertain du domaine récréatif contemporain. Des pistes se sont peu à peu spécialisées sur ces thématiques de façon très générale, afin de montrer l'importance de réfléchir à d'autres paradigmes, et elles peuvent en donner des outils. Les pratiques récréatives sont concernées par ces réflexions, et les concepts développés sont des éléments fondateurs pour cette recherche. Les doutes et incertitudes perdurent malgré tout sur la forme d'une transition récréative pour notre contexte. Nous avons montré à quel point les sensibilités territoriales et culturelles sont intéressantes pour une pensée qui se voudra innovante grâce à une valorisation intégrée aux dynamiques territoriales, locales et aux univers récréatifs. Nous avons désormais des clés d'analyse et d'interprétation que nous retenons pour les investigations de terrain. Toutes démarches sur les combinaisons, les interrelations, variations seront privilégiées pour la seconde et la troisième partie de ce travail.

2. SECONDE PARTIE

2.1. Les politiques territoriales et touristiques : aperçu multi scalaire des objectifs et de l'organisation

Cette seconde partie examine dans l'ensemble les politiques touristiques territoriales, les projets menés, et dresse un état des lieux du marché des APN.

La méthode et la démarche de collecte des données s'est déroulée avec différentes sources :

- Des observations diverses et régulières sur les équipements dans le Cantal : sites du Puy Mary ; Châtaigneraie Cantalienne ; plateau du Cézallier ; Margeride ; station du Lioran ; Via Arverna.
- Diverses réunions et participation à des projets en cours : observatoire touristique du Cantal ; diagnostic touristique de la Châtaigneraie Cantalienne ; deux sessions de rendu des consultants en charge de la redynamisation de la Via Arverna.
- Des échanges et entretiens en juin 2019, au sein du service Tourisme (Missions randonnée et APN, référent CDESI) et Culture (Direction de l'Action Culturelle).
- Des observations des discours politiques et supports techniques (Schémas, communiqués de presses, sites professionnels...)

2.1.1. Les politiques touristiques : de l'aménagement du territoire au « produit » du territoire

L'organisation politique sur le territoire se traduit par le biais de l'aménagement du territoire. Cette compétence exercée par les pouvoirs publics met en place la politique sur le territoire, avec diverses actions, projets, équipements... Les objectifs fixés par l'État, en France, sont d'aider au développement des territoires sur de nombreux plans, notamment l'économie, l'habitat, les services... Les outils, les modes d'actions et les compétences sont aujourd'hui divisés selon les échelons administratifs des collectivités territoriales. Cela n'a pas toujours été le cas, car avant la loi de Defferre de 1982, l'aménagement du territoire était une notion intégrée uniquement à l'échelle ministérielle. L'organisme spécifique de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), était en charge de ces missions. Depuis, l'organisation des actions publiques en matière de territoire est soumise à des transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales. De plus, la DATAR est devenue le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) en 2014, qui est rattaché

au ministère de la Cohésion des Territoires. Promulguée en 2015, la loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est la dernière en date qui a réorganisé l'ensemble du fonctionnement. Les compétences en matière d'aménagement du territoire sont réparties autrement entre les collectivités territoriales. Pour en rendre compte, voici un tableau publié sur le portail de l'État des collectivités locales, afin de résumer la nouvelle répartition :

Aménagement rural, planification et aménagement du territoire			
Commune ou EPCI	Département	Région	Etat
<p>L. 1111-2 du CGCT : « Les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence. <i>Ils concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, (...) et à l'amélioration du cadre de vie. (...) »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Schéma régional d'aménagement durable du territoire. Elaboration et approbation des chartes intercommunales d'aménagement. 	<p>L. 1111-2 du CGCT : « Les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence. <i>Ils concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, (...) et à l'amélioration du cadre de vie. (...) »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Établissement d'un programme d'aide à l'équipement rural. 	<p>Article L. 4221-3 du CGCT : « Le conseil régional délibère en vue d'émettre des avis sur les problèmes de développement et d'aménagement de la région au sujet desquels il est obligatoirement consulté. Conformément à la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, il concourt à l'élaboration et à l'exécution du plan de la nation et il élabore et approuve le plan de la région. Il concourt, dans le cadre de ses compétences, à l'aménagement du territoire. Il propose aux collectivités territoriales de la région toutes mesures tendant à favoriser la coordination des investissements publics locaux dans la région. »</p> <p>L. 1111-2 du CGCT : « Les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence. <i>Ils concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, (...) et à l'amélioration du cadre de vie. (...) »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Schéma régional d'aménagement durable du territoire [élaboration]. ◆ Approbation du contrat de projet État-région). ◆ Elaboration des schémas interrégionaux du littoral et de massif. ◆ Exercice de tout ou partie des compétences des missions interministérielles d'aménagement 	<p>La politique d'aménagement du territoire est déterminée au niveau national par l'État après consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Schéma des services collectifs ◆ Contrats de projets État-région

Figure 1 : Compétences des actions publiques dans l'aménagement du territoire

Source : collectivités-locales.gouv

Ce tableau met en évidence le rôle majeur des régions dans le domaine de l'aménagement, et le rôle croissant des intercommunalités, avec leur implication dans le schéma régional et leur compétence pour des chartes intercommunales. Les départements ont un rôle plus important dans les espaces ruraux, avec des compétences en termes de solidarités et de services. Nous pouvons de plus relever que l'article de loi fixe des objectifs clairs, que sont « l'administration (...), l'aménagement (...) et l'amélioration du cadre de vie ». Cependant, la complexité de cette organisation administrative ne va pas sans la complexité des territoires eux-mêmes, où les

enjeux ne se limitent pas au champ de compétences présents, ni aux échelles administratives, ou aux acteurs publics compétents. Le secteur du tourisme en est un exemple, sa transversalité le rend difficile à classer. La loi NOTRe tente malgré tout d'éclaircir cette situation en répartissant aussi les compétences touristiques aux collectivités territoriales. Voici donc les compétences redistribuées, toujours avec un tableau du portail de l'État des collectivités. (Celles surlignées en jaune sont les dernières modifiées.)

Commune ou EPCI	Département
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les CC, les CA, les CU, les métropoles et la métropole de Lyon sont désormais compétentes en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » Art L. 134-1 du code du tourisme. ■ Les CC, les CA, les CU et les métropoles peuvent, par délibération du conseil communautaire, instituer un office de tourisme dont elles déterminent le statut. ■ Les communes classées stations de tourisme ou ayant engagé, avant le 1^{er} janvier 2017, une démarche de classement en station classée de tourisme, sont autorisées à conserver la gestion communale de leur office de tourisme (art. 69 de la loi n°2016-1888, de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établit le schéma d'aménagement touristique départemental. ■ Crée le comité départemental du tourisme et lui confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département. ■ Établit un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée.
Région	Etat
<ul style="list-style-type: none"> ■ Définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional. ■ Coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques. ■ Fixe le statut du comité régional du tourisme, qui élabore le schéma régional du tourisme et des loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définition et mise en œuvre de la politique nationale du tourisme.

Figure 2 : Compétences des actions publiques dans le secteur du tourisme

Source : collectivites-locales.gouv

Nous pouvons remarquer à travers ce document qu'il est difficile de gérer ce secteur d'activités, tant il est transversal.

Cependant, le choix politique est de miser davantage sur le tourisme comme secteur de production, en l'associant directement à la Direction générale des Entreprises (DGE), un organisme datant de 2014, attribué au ministère de l'Économie et des Finances.

Les articles de lois témoignent de cette démarche, où le tourisme est un avant tout un pilier de la croissance économique, classé dans la sous-section « développement économique », il est écrit :

« 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; » (Article L5214-16).

Derrière ce partage, parfois confus, nous pouvons retracer deux logiques nationales qui guident les actions touristiques à ces différentes échelles.

D'un premier point de vue, le tourisme est un outil du développement territorial et local. Suite à la loi NOTRe, un « couple » est formé entre les régions et les intercommunalités pour gérer à deux échelles et donc de manière complémentaire l'aménagement du territoire local et régional. Dans un rapport des travaux du Sénat à ce sujet, l'accent est mis sur cette réforme, qui écarte volontairement l'échelle départementale pour rétablir une lisibilité citoyenne et politique. Ainsi, « la région est devenue l'échelon le plus pertinent pour mettre en œuvre une stratégie cohérente et homogène d'aménagement et de développement. Elle doit également assurer la coordination entre acteurs locaux » (Sénat) Cela prend forme avec la réalisation d'un schéma régional d'aménagement du territoire, d'un schéma interrégional et la réalisation de toutes les autres missions nationales sur ces points. Les intercommunalités ont alors un rôle à jouer, notamment pour rétablir les interactions des échelles locales. Il est écrit dans ce même rapport qu'elles sont « l'échelon de proximité » et que leur organisation permet « une coopération à géométrie variable » car elles sont « le socle d'une prise en charge des spécificités du territoire, à une échelle de vie et d'activité cohérente ». Afin d'assumer ces fonctions, elles créent des chartes d'intercommunalités d'aménagement, et des documents de planification intercommunales (PLUi, SCoT...). Pour le département, la compétence principale est celle de la création d'un schéma départemental d'aménagement touristique, ensuite vient l'élaboration des plans liés aux APN (plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnée, PDIPR...)

Ainsi, la logique politique est appliquée à l'aide de ces outils par les services publics. Les schémas (régionaux, départementaux...) sont des documents qui justifient les orientations politiques et la planification des aménagements et des actions prévues. Des interactions ont lieu avec les techniciens territoriaux, qui apportent des expertises à la politique, et à son application.

En second lieu, une autre logique a lieu à côté de celle de l'aménagement, il s'agit de celle qui gère l'« industrie touristique » française, sous une démarche presque d'entreprise. La DGE est à la tête de ce fonctionnement, avec pour rôle de mettre en place les politiques publiques en

faveur des entreprises en France, dont le tourisme est un des secteurs d'activités. Les objectifs sont d'accompagner et d'aider les entreprises vers des stratégies de compétitivité, de croissance, de marketing... Les interlocuteurs de la DGE sont d'un côté l'État, acteurs publics national, et les entreprises privées. Elle assure un lien entre politiques publiques et marché publics et privés. Divers outils spécifiques sont par exemples proposés, tels que les observatoires, des études économiques diverses, des plans d'aide... Pour cela des antennes régionales sont réparties sur le territoire français.

Dans cette dynamique de compétitivité existent des organismes spécialisés sur des approches très fonctionnelles pour le développement de ces stratégies productives. Pour le tourisme, le plus marquant est dans le secteur de la promotion et la communication. A l'échelle nationale c'est l'agence de développement « Atout France » qui occupe ces missions, surtout pour l'international. A l'échelle régionale se trouvent des Comités Régionaux du Tourisme (CRT), créés en 1942, puis pour les départements sont créés en 1986 les Comités Départementaux du Tourisme (CDT). Ces derniers ont un rôle parfois peu clair, mais surtout très variable selon les départements. Ils étaient à l'origine plus spécialisés dans la promotion, mais la législation actuelle prévoit un glissement progressif de l'ensemble des compétences touristiques des conseils départementaux aux CDT. En effet, nous pouvons lire depuis 2013 dans le Code du tourisme ceci :

- *« Le conseil départemental établit, en tant que de besoin, un schéma d'aménagement touristique départemental » (Article L132-1)*
- *« Le comité départemental du tourisme, créé à l'initiative du conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du département. » (Article L132-2)*
- *« Le conseil départemental confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département au comité départemental du tourisme qui contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal. » (Article L132-4)*

A une échelle locale, l'outil promotionnel pour le tourisme est l'Office de tourisme, qui, créé par les intercommunalités, reçoit les compétences en termes de promotion et de commercialisation des produits touristiques.

Pour comprendre la mise en œuvre de ces agences et comités en charge du développement touristique et promotionnel, il est intéressant de comprendre leurs discours. C'est Atout France qui a, en plus de ses missions de promotion à l'international, un rôle de « chef de file » pour

élaborer des grandes orientations touristiques pour le pays. L'agence propose des outils d'observation et d'analyse des chiffres clés par filières touristiques, mais aussi des fiches techniques en marketing, et économie, ou encore des documents de veille stratégique. Elle est aussi en charge de certains classements de qualité et de certains labels pour des offres touristiques. Sur le site internet dédié, nous pouvons lire quelques éléments de définition, tels que l'accompagnement dans « les stratégies de développement (...) afin de stimuler l'offre touristique française et accroître sa qualité », ou encore, elle propose « des outils de compréhension de la demande touristique et leur (adhérents) propose des actions marketing et de promotion ». (Atout France)

Les grandes lignes sont la qualification de l'offre française, et l'analyse des tendances touristiques à des fins marketings et concurrentielles vis-à-vis de l'international. Ce modèle est ensuite reproduit entre les territoires français par l'intermédiaire des CRT, CDT, et Office de Tourisme. La cohésion nationale voulue par Atout France fait effet pour l'international, mais les autres outils proposés servent davantage à la construction d'une compétition entre les territoires français eux-mêmes. Un exemple très flagrant est celui du marketing territorial, qui illustre explicitement les stratégies de concurrence mais aussi les politiques touristiques qui calquent les logiques commerciales en transformant des lieux en produits. Voici une carte qui en témoigne :

Les marques territoriales en France métropolitaine

Janvier 2019

Remarques méthodologiques :

- Cette carte porte essentiellement sur des marques territoriales transversales c'est-à-dire portant sur plusieurs marchés
- Quelques marques spécifiques à des marchés précis (économie, tourisme) ont été incluses du fait de leur notoriété
- Les marques d'institutions ont été exclues



Carte 2 : Les marques territoriales en France métropolitaine

Trois constats se dressent à partir de ces observations. Tout d'abord, la loi NOTRe a défini une nouvelle politique touristique territoriale. La mise en place s'accompagne d'une confusion et une difficulté pour les collectivités à se réorganiser. Certains services publics trouvent rapidement une entente tandis que d'autres peinent à s'entendre sur les missions précises des conseils départementaux, des intercommunalités ou encore de leurs interactions. Dans un second temps, les territoires déjà affaiblis par cette réforme, le sont encore plus avec la profusion des stratégies de communication et de marketing territorial. Les agences de développement touristiques en charge de la promotion travaillent dans une stratégie bien distincte des stratégies d'aménagement du territoire. Or, depuis quelques années, les institutions et les services publics se recoupent, les politiques sont parfois similaires, et les notions d'aménagements touristiques semblent de moins en moins avoir de sens territorialisé. Les objectifs commerciaux prennent le dessus sur les objectifs propres au « cadre de vie », une qualité attendue par les habitants comme par les pratiquants d'activités récréatives. Il en résulte des orientations touristiques floues et hésitantes de la part des actions publiques.

2.1.2. La politique touristique dans le département du Cantal

Par rapport aux éléments précédents, le département du Cantal peut illustrer la situation touristique à travers les actions du Conseil départemental. La première étape est celle de l'observation des logiques de développement touristique menées.

Cet acteur public est en charge du schéma de l'aménagement du tourisme prévu par le Code du tourisme, et est associé à d'un comité départemental du tourisme, l'association « Cantal Destination ».

Le Cantal, considéré comme un département rural est doté d'un rôle important avec la loi NOTRe. En effet, nous pouvons lire dans le tableau précédent que le département doit établir un « programme d'aide à l'équipement rural ». Cette réforme territoriale considère que l'échelle administrative départementale reste efficace et nécessaire pour le développement territorial en zones rurales, mais aussi pour la structuration de réseaux de solidarités et de cohésion territoriale. Les outils sont la réalisation de divers schéma départementaux, tels que « l'accessibilité des services au public », ou encore la compétence d'aider financièrement et techniquement des communes ou groupements. Il s'agit d'éléments indirectement liés au

secteur touristique mais directement liés à la compréhension des mécanismes internes de l'aménagement du territoire. Pour comprendre plus précisément la nature de ces schémas départementaux, nous pouvons prendre appui sur celui de l'aménagement touristique du Cantal. Voté en mars 2019, il diffuse et organise la politique touristique jusqu'à 2022. Ce document est disponible en ligne, voici quelques éléments relevés et les pistes proposées.

Tout d'abord, ce schéma insiste sur ses difficultés suite à la loi NOTRe, qui lui retire un outil financier majeur. Auparavant, le Conseil départemental avait une enveloppe à attribuer sous formes de subventions. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, excepté quelques subventions uniquement dans le domaine public. Comme il est écrit dans ce schéma : « le budget du Département, notamment sur le volet Fonctionnement, est contraint et laisse peu de marge de manœuvre pour soutenir les acteurs et les initiatives. » Le principal investissement restant est la subvention attribuée à l'agence Cantal Destination, d'une hauteur de plus de 800 000 € pour 2018.

Nous pouvons lire deux finalités mentionnées par ce schéma :

- « Augmenter le nombre de nuitées à partir de 2021
- Accroître le chiffre d'affaires généré par le Tourisme »

Pour élaborer des pistes, le CD du Cantal s'est appuyé sur un diagnostic qui a révélé ces enjeux principaux :

- « Maintenir le tourisme comme l'un des piliers de l'économie départementale
- Renouveler et rajeunir la clientèle de la destination Cantal, attirer des clientèles plus jeunes
- Préserver et conforter ses atouts : qualité des paysages, du cadre de vie, de l'accueil...
- Rassembler les acteurs pour inverser collectivement la courbe de fréquentation actuellement en baisse »

Dans ce contexte, sont définies ces axes principaux pour 2019 à 2022 :

- « Qualification et structuration des activités de pleine nature (...) en exerçant principalement le rôle de coordonnateur sur cette thématique »
- « Qualification et mise en marché des hébergements »
- « Valorisation de la gastronomie et de l'agritourisme »
- « Accompagnement des sites emblématiques et préservation des patrimoines »

- « Un axe transversal : le développement d'un tourisme innovant, solidaire et durable (...) s'assurer de la viabilité et de la pérennité des projets grâce à des données statistiques fiables »

Ces axes sont ensuite détaillés sous forme de fiches actions, avec la déclinaison de la finalité, des opérations concrètes, des partenaires, des moyens, de la promotion...

Finalement le CD semble loin des enjeux en termes d'aménagements touristiques, et semble se rapprocher d'enjeux économiques très déconnectés du SCT. Sous aucune forme ne sont mentionnées les systèmes territorialisés, les univers récréatifs, les interactions d'acteurs... En revanche, il revient très fréquemment les impératifs de « croissance », pour la fréquentation, les retombées économiques, les offres récréatives...

La répartition entre le CD et Cantal Destination se joue en fait entre deux types d'actions publiques, celle de la structuration de « l'offre » (CD) et la « promotion », (Cantal Destination). Bien que cela soit nécessaire, ces principes très fonctionnels en oublieraient les principes de cohérence, de solidarité, d'équipement, et de valorisation territorialisée. Nous retrouvons dans ce département les phénomènes que nous avons déjà évoqués, c'est-à-dire l'emprise d'un modèle économique sur des logiques d'actions publiques.

Ensuite, pour résumer la stratégie globale, nous pouvons citer les mots-clés mis en valeur sur ses supports de communications professionnels (site internet, brochure) : « accompagner et qualifier » les offres ; être « concurrentiel » ; améliorer la « notoriété » et les « retombées économiques ». Les outils techniques sont ceux utilisés par les professionnels de la communication, du marketing et de la commercialisation. Pour cela, l'agence se divise en pôle de webmarketing, d'évènementiel, de qualification, et de presse. Les interlocuteurs privilégiés sont donc les prestataires touristiques sur le territoire, la presse et les autres collectivités. En effet, Cantal Destination travaille actuellement avec le département du Puy de Dôme pour établir une promotion commune. Cette dynamique de partenariat reste cependant dans le cadre des deux comités départementaux et n'implique pas les Conseils départementaux.

Cette dernière remarque met en évidence le manque de lien, de relations et de réseaux entre toutes ces logiques. Outre les intérêts communs (attractivité touristique et croissance démographique par exemple), toutes ces logiques semblent se développer côte à côte sans créer un réel cadre pour des échanges, des collaborations...

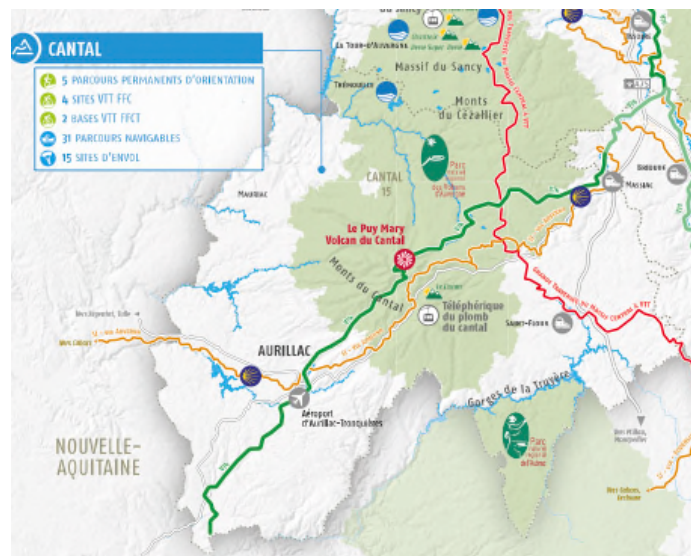
2.1.3. Les APN dans le département du Cantal : situation et limites du marché récréatif

État des lieux et défis de l'offre des APN

L'observatoire touristique du CD Cantal collecte des chiffres annuels sur la fréquentation touristique, les dépenses, les offres (activités, hébergements...) L'objectif est de réaliser un inventaire le plus exhaustif possible, puis d'en faire une analyse spécifique. Ce travail se fait avec des outils divers et avec la collaboration des autres acteurs professionnels. (Prestataires privés, offices de tourisme, INSEE...) Ces données sont ensuite publiées en ligne, surtout à des fins de conseils, d'accompagnement et d'information pour les acteurs professionnels, futurs porteurs de projets, collectivités territoriales... Pour l'année 2018, la fréquentation touristique représente 4,1 millions de nuitées, soit 2,6 % des nuitées de la région AURA. Le département voit une diminution depuis une dizaine d'année, avec plus de 1,3 millions de nuitées en moins. Ces chiffres sont simplement à titre indicatif pour notre étude, qui ne veut pas se limiter à la fréquentation de la « clientèle touristique » mais à l'ensemble des pratiquants des activités récréatives.

Le Cantal, département avec une faible anthropisation possède de grands espaces « naturels » et une diversité de milieux. Des dynamiques urbaines s'observent dans les villes les plus importantes, mais aussi dans des villages à proximité, où se reconnaissent des formes de périurbanisation, ou encore dans les stations (Lioran, et autres domaines nordiques) Une multitude de dynamiques territoriales s'exprime dans ce département, avec des processus de préservation et de protection (espaces naturels sensibles, Grand Site de France...), ou encore avec des labels (Les plus beaux villages de France, Petites cités de caractère...). D'autres espaces peuvent véhiculer des images de préservation, dues plutôt à leur situation en marge, parfois réellement isolées, ou parfois plus « productives » avec des activités agricoles, industrielles, touristiques... Ce territoire dans son ensemble connaît aussi des formes de déprises spatiales, très éparses et ponctuelles, avec des villages de plus en plus vides, et une démographie souvent à la baisse. Comme partout, des conflits d'usages résident dans ces espaces, dont les plus fréquents se jouent avec les activités agricoles. En effet, ces surfaces agricoles côtoient forcément d'autres dynamiques spatiales, notamment les APN (droits de passages, partage de l'environnement, des espaces, des paysages...), mais aussi les habitations, les commerces...

A des distances très réduites et sur des petits espaces se côtoient ces paysages très spécifiques et remarquables. (Massif volcanique du Cantal, Vallée du Lot, plateau du Cézallier, plaines de la Châtaigneraie...) Les APN échangent de tous ces éléments, spatiaux, sensibles, sociaux...Elles se répartissent de manière diffuse et inégale, avec deux sites centraux, le Puy Mary et le Lioran :



Carte 3 : Aperçu des APN dans le Cantal

Source : Auvergne Tourisme

Dans le Cantal, les APN ont des défis spécifiques sur ces quelques points majeurs :

(Propos retenus en entretiens et observations de terrains)

- Défis juridiques : les APN sont soumises au régime de propriété des espaces aménagés ou équipés. La complexité vient du positionnement politique, qui ne mène pas d'actions pour des acquisitions foncières, mais qui privilégie des accords et droits de passage avec les propriétaires. Dans cette situation, les aménagements sont délicats et l'offre n'est jamais certaine sur le long terme.
- Un second défi est celui du tissu incohérent et inégal du marché récréatif. Des espaces restent en marge des politiques des APN, suite à l'incohérence des politiques territoriales et leur incapacité à se mettre en réseau et à se rendre complémentaires. La Châtaigneraie Cantalienne, située au Sud du département, est par exemple hors des deux PNR, hors des syndicats mixtes. Sa position géographique et administrative en font une

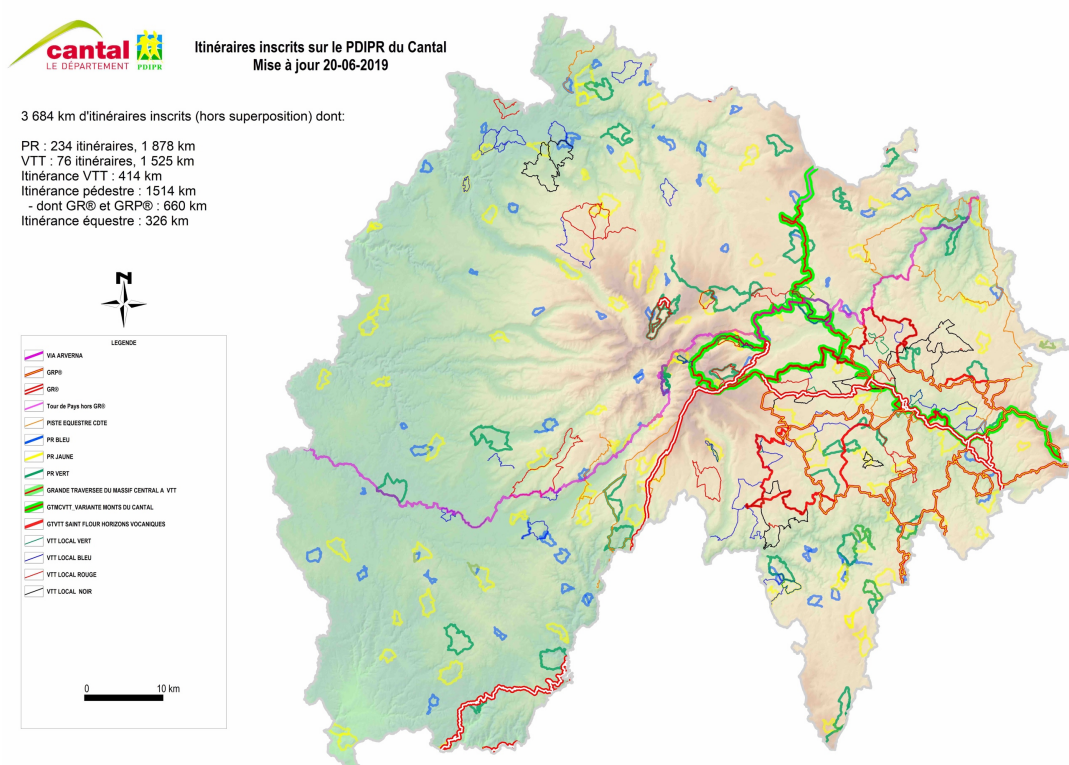
destination délaissée par les actions publiques territoriales diverses. Des indicateurs ne trompent pas, tels que la faiblesse des aménagements et de la communication touristique, ou encore l'absence presque totale de prestataires privés pour accompagner les pratiques récréatives. Le Cantal souffre de cette situation à l'échelle du département, mais d'autant plus dans les sites en marge des « hauts-lieux » tels que le Puy Mary ou le Lioran. Des politiques locales sont mises en place pour favoriser leur accueil, installation et les accompagner dans leur offre d'activité. Le Département ne peut plus aider financièrement mais aide différemment ces prestataires.

- L'implantation d'offres déterritorialisées, suivant les cycles de concurrence et de « modes » entre collectivités. De nombreux projets d'aménagements fleurissent sur le territoire, en s'inspirant des projets voisins. Les territoires ruraux investissent alors majoritairement dans des offres récréatives compétitives, le succès qu'elles ont pu connaître ailleurs suscite la reproduction de l'offre : parcours aventures, « pôles de pleine nature », canyoning, chien de traîneau, itinérances... Par exemple, dans le Cantal, le canyoning se développe depuis quelques années, avec une croissance de sites équipés. Les problèmes apparaissent rapidement tant ces offres n'ont pas été pensées dans un lien avec le SCT et le SPT... Les prestataires sont difficiles à trouver, et nombreux aménagements ont été faits dans des environnements naturels vulnérables, où l'eau n'est d'ailleurs pas garantie. Les activités de pleine nature dans le Cantal se standardisent, en grande partie par les actions publiques. C'est ce que nous verrons par la suite à travers les logiques appliquées.
- Un dernier élément caractérise les limites des APN aujourd'hui : l'absence de valorisation sensible, commune et culturelle. L'expérience sensible des acteurs locaux, des pratiquants divers et leur perception du vécu ne sont pas intégrées aux actions sur le marché actuel des APN. La pratique d'activités récréatives est par définition la recherche d'un divertissement. Celle-ci entre dans le « hors-quotidien », à différents degrés, selon le profil du pratiquant, cela peut être un loisir cyclique ou plutôt exceptionnel. Dans tous les cas, le vécu est un aspect fondateur et important pour comprendre le pratiquant et l'offre récréative. L'expérience se diffuse avant même qu'elle soit vécue : elle est organisée, pensée, imaginée. La sensibilité du pratiquant évolue ensuite pendant la pratique. Enfin, la pratique récréative est encore « active »

après le vécu, dans le souvenir, la diffusion et la transmission de l'expérience par le pratiquant. Tous ces éléments entrent en jeu avec le SCT de l'APN, et l'ensemble des dynamiques territoriales liées. Les acteurs, qu'ils soient pratiquants ou liés à l'offre d'APN interagissent constamment. Les nuances se jouent par exemple dans les imaginaires, les valeurs, les intentions des acteurs, les univers communs... Chaque territoire est marqué par l'importance de ces dimensions, le Cantal l'est de par la culture « Cantalienne » et l'identité territoriale, entretenues par un ensemble de symboles paysagers, gastronomiques, patrimoniaux...qui fondent la culture territoriale.

Ce sont donc des éléments de contexte précis pour aborder les défis des APN dans le Cantal d'un point de vue des acteurs (actions publiques, pratiquants...), des lieux, et des pratiques.

Désormais nous pouvons recenser les offres récréatives de ce territoire. Les APN sont représentées par une offre vaste d'itinérances. Ce sont tous les itinéraires adaptés aux activités pédestres, équestres, cyclistes :



Carte 4 : Itinéraires inscrits au PDIPR du Cantal

Source : Conseil départemental du Cantal

L'itinérance se caractérise par sa dimension sensible plus marquée. La pratique récréative se fait sur une expérience « longue », itinérante, où la destination n'est pas la finalité. Il ne s'agit pas de pratique sur un lieu, mais de traverser un territoire dans une démarche de « lenteur ». Non pas en opposition à la vitesse de déplacement mais plutôt par l'expérience qui se fonde sur la durée, et non pas sur de courts moments intenses. Dans ce type de pratiques, l'univers récréatif est d'autant plus important car il est rencontré tout au long de l'itinérance. L'objectif étant une rencontre avec les lieux et territoires traversés, s'ils sont fermés culturellement, peu dynamiques, ou peu valorisés, l'itinérance peine à avoir une valeur à travers le territoire. C'est notamment le cas pour la Via Arverna que nous étudierons après. D'autres itinérances sont aujourd'hui plus dynamiques, notamment le GR 400 qui parcourt les Monts du Cantal, ou encore une itinérance en VTT, la Grande Traversée du Massif Central, reliant le Morvan à la Méditerranée.

Ensuite, une grande diversité d'APN localisées sont situées sur ce territoire, avec des sites aménagés pour des pratiquants non accompagnés ou accompagnés. Voici quelques repères des principaux sites aménagés : (schéma du tourisme du Cantal 2019)

- La station du Lioran (ski alpin et autres activités hivernales et estivales)
- Des domaines nordiques (4 domaines de ski nordique et autres activités nordiques, chien de traîneau...)
- Sites équipés pour le canyoning
- Sites équipés pour l'escalade
- 1 base de canoë-kayak
- 5 parcours aventure
- 9 structures d'activités aériennes
- 4 parcours de golf
- 13 structures multi-activités

D'autres APN sont aussi éparses, se renouvellent et sont le résultat d'une exploitation d'un prestataire privés. Des professionnels font vivre ces aménagements en encadrant, ou valorisant et animant ces pratiques. Tels que les guides de montagne, de pêche, des prestataires d'activités ou de services, des loueurs de matériels... Certains travaillent de façon individuelle ou bien avec l'aide de réseaux. 16 guides de montagne ont par exemple monté leur réseau en 2015, « Le

bureau des guides d'Auvergne » à l'instar de ceux dans les régions alpines. Leur offre, d'après leur site internet, montre qu'ils pratiquent principalement sur les massifs du Cantal ou du Sancy.

Dans le schéma du tourisme, nous pouvons lire le diagnostic pour ces types d'APN. Il fait référence à la promotion, la commercialisation, la répartition, ou encore la qualité estimée. La randonnée, le vélo et la pêche sont jugés comme satisfaisants sur ces derniers points, tandis que les activités nautiques ou les activités équestres sont dites « insuffisantes », peu promues ou encore pas assez nombreuses. Sont aussi évoqués les clientèles touristiques, « familiale et jeune » pour les activités nautiques, ou encore « au bon pouvoir d'achat » pour l'équestre et les « autres activités ». Cette page de diagnostic du CD face à son offre met à nouveau en question le rôle du CD face au territoire. Les propos sont tenus par des voix de techniciens experts, et portent sur des aspects économiques, marchands ou promotionnels. Ceci peut paraître étonnant pour le CD qui ne possède pas de compétences clés sur ces points, et qui en possède d'autres qui ne sont pas exploitées dans ce diagnostic. (Mise en réseau, cohésion, solidarités, développement territorial, local...)

2.2. L'organisation opératoire des actions publiques du CD du Cantal pour les APN

2.2.1. Données spatiales et statistiques du réseau des APN : une gestion divisée

Les actions publiques organisent la politique des APN, notamment définie dans le schéma du tourisme, pour le département du Cantal. Comme évoqué, les départements ont conservé une compétence majeure dans le développement des activités de pleine nature : la création du PDIPR. Ils en ont d'ailleurs l'exclusivité et font autorité dans ce domaine. A cela s'ajoute la compétence liée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Inscrit dans le code du sport, la législation concernant le PDESI est publiée dans le code du sport, et mobilise divers autres codes (art. L311-3 (c. sport)) :

« Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. À cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée prévu à l'art. L361-1 (c. environn.). Il est mis en œuvre dans les conditions prévues à l'art. L113-6 (c. urb.). ».

Pour réaliser ce plan, il est prévu une commission spécifique : la CDESI (art. R311-1 (c. sport))

« Une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature est placée auprès du président du conseil départemental.

Cette commission comprend notamment un représentant du comité départemental olympique et sportif, des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des représentants des associations agréées de protection de l'environnement, des élus locaux et des représentants de l'État. »

Ses missions sont aussi prévues par la loi : (art. R311-2 (c. sport))

« La commission concourt à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, mentionné à l'art. L311-3 (c. sport), et propose des conventions pour sa mise œuvre. Elle est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou toute mesure de protection des espaces naturels

susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan. »

Les institutions possèdent donc des outils de travail et des moyens prévus pour mener à bien ces compétences. Elles gardent pour objectifs principaux d'organiser les relations avec les partenaires institutionnels, eux-mêmes compétents dans le domaine des APN. Elles doivent aussi de structurer les aménagements des sites, leur cadre réglementaire et la cohérence politique, territoriale et environnementale.

En résumé, l'outil principal pour la gestion des sports et activités de pleine nature par le département est l'élaboration de plans. La CDESI organisée par le département compose ces plans : le PDESI et le PDIPR, puis ils sont votés par le département.

L'organisation de la CDESI :

Cette commission est composée de plusieurs collèges. Le conseil départemental du Cantal a organisé trois collèges qui sont :

- Les institutionnels
- Les associations et prestataires privés
- Les gestionnaires, propriétaires de fonciers, autres usagers des espaces naturels

Elle se réunit une fois par an, et décide des projets qui lui sont présentés pour être inscrits au PDESI.

Une commission plus restreinte se réunit pour la randonnée, et pour les inscriptions au PDIPR. La constitution en collège est similaire mais avec moins de membres (6).

Les objectifs institutionnels :

Le ministère des sports définit ces objectifs :

« Identifier les lieux de pratiques sportives de nature dont les membres de la CDESI (collégalement) et le département souhaitent en priorité garantir l'accès aux pratiquants, dans le respect des milieux naturels et du droit des autres usagers. S'assurer que tous travaux ou mesures susceptibles de porter atteinte à ces lieux de pratique ou aux activités qui s'y déroulent seront portés à connaissance de la CDESI afin qu'elle émette un avis sur leur opportunité et propose, le cas échéant, les adaptations nécessaires au maintien de l'activité. »

Cet extrait explique donc que cette commission se charge d'organiser les lieux de pratiques sportives de pleine nature et de les inscrire dans les cadres réglementaires. Ensuite, les orientations et les priorités définies permettent d'orienter les futurs projets, aménagements, subventions qui pourraient avoir lieu par la suite dans le département.

Ces plans ont pour objectifs principaux de :

- Identifier et prioriser des lieux de pratiques et en assurer les accès pour les pratiquants
- Aménager, entretenir, sécuriser et gérer les lieux de pratiques définis
- Concilier et organiser les différents usages et acteurs autour des lieux de pratique

Pourquoi inscrire les espaces, sites et itinéraires dans ces plans ?

Pour un espace, site ou itinéraire, l'inscription au PDESI a plusieurs avantages, cela s'inscrit globalement dans une démarche de qualité et de sécurité.

En effet, l'inscription propose un accompagnement en termes de gestion et d'entretien du site, de conseils d'exploitation financière ou encore d'aide pour la communication et la visibilité. Cependant, pour y accéder il faut remplir les critères nécessaires prévus par une grille précise et unique. (Une pour le PDESI et une pour le PDIPR, voir en annexe celle du CD Cantal)

La procédure d'inscription :

D'après le ministère des sports, il s'agit :

- Réaliser un recensement des équipements sportifs (RES), un inventaire des acteurs et partenaires, et un inventaire des lieux susceptibles d'être inscrits dans ces plans.
- La CDESI s'informe et discute sur l'éventuelle inscription de ces espaces, sites et itinéraires
- Le département fait la sélection finale et gère la réalisation des plans (PDESI et PDIPR).

L'organisation des services du département du Cantal pour ces compétences :

Chaque département organise ses services selon ces compétences. Pour le Cantal, les actions publiques liées aux activités de pleine nature sont gérées principalement par le service tourisme. Deux postes de chargés de missions se répartissent ces thématiques, un poste de chargé de mission randonnée et un poste de chargé de mission activités de pleine nature.

Une relation est nécessairement maintenue entre ces chargés de mission et le service des sports. Les projets menés sont fréquemment transversaux et démontrent inévitablement à quel point les pratiques récréatives ne peuvent être pensées uniquement pour les touristes ou pour les habitants. Cependant, ce sont les projets entrepris qui appellent cette collaboration et non pas les services qui initient une collaboration afin de lancer une dynamique commune. Une prise de conscience technique et politique se fait peu à peu avec les investissements dans ces situations transversales, mais les méthodes de travail sont encore loin de se reconstituer à partir de ces nouvelles dynamiques d'habitabilité récréative. Même si cette organisation ne fait plus sens par rapport à l'organisation sociale des pratiques, il est toujours admis de séparer ces services, ce qui implique de séparer les schémas, les objectifs, et les politiques.

Au-delà du service des sports, les missions pour les actions publiques sur les activités de pleine nature se voit aussi en lien avec les services de la culture et ou encore de l'environnement. Il s'agit aussi d'échanges construits à partir de projets qui demandent une transversalité, plus précisément un partage des compétences techniques, plus qu'un échange consultatif ou décisionnel.

2.2.2. Organisation interne de la gestion des APN au CD du Cantal

Le développement des APN suit le processus décrit précédemment, animé par le service tourisme. En revanche, des échanges sont indispensables avec d'autres services et se déroulent dans deux sens. Diverses problématiques qui sont liés appellent forcément les savoir-faire d'autres services, et divers services souhaitent mener des actions sur les pratiques récréatives pour répondre à leurs projets.

Sur cet organigramme, les services concernés majoritairement sont ceux du pôle « Attractivité et Développement du Territoire », au sein des trois directions qui le constituent.

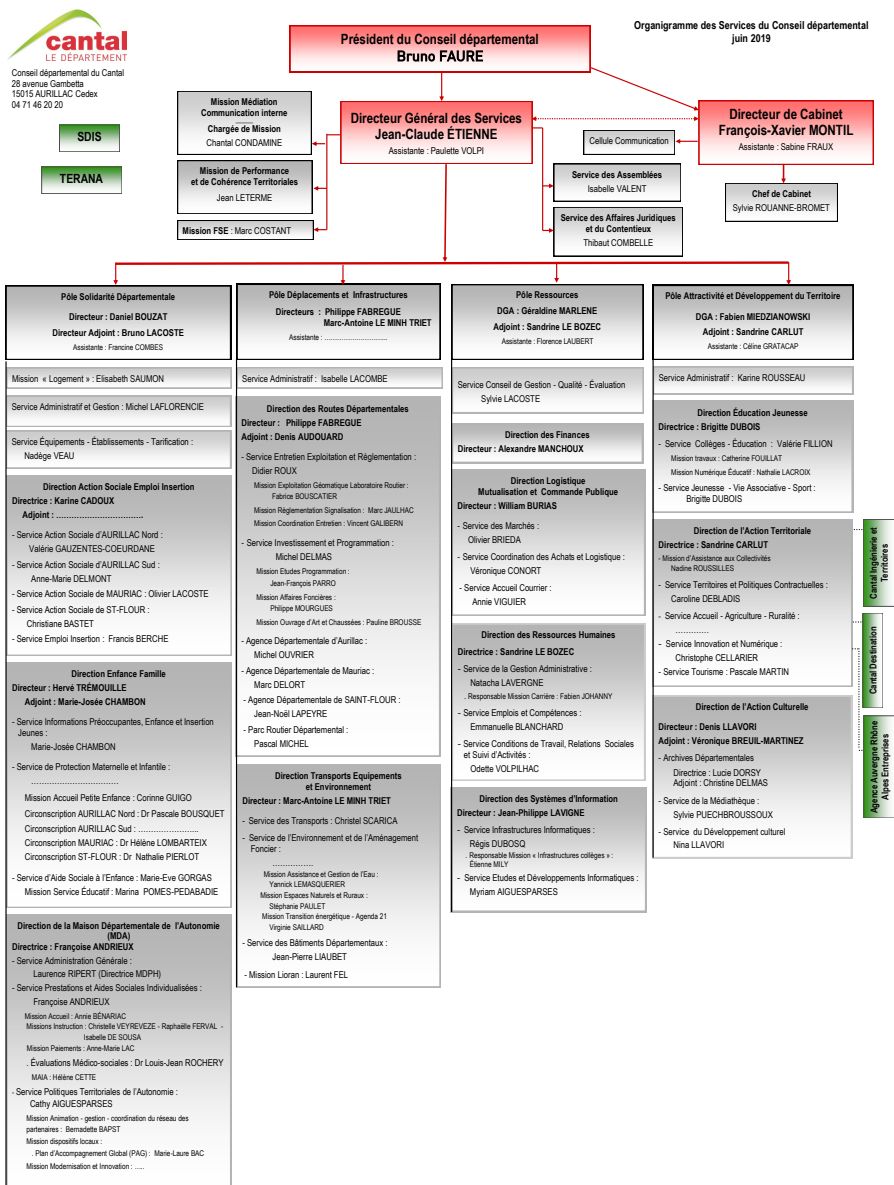


Figure 4 : Organigramme du Conseil départemental du Cantal

Source : Conseil départemental du Cantal

Les APN sont au cœur de cette diversité de projets car elles sont omniprésentes sur ce territoire. Les espaces et les paysages se prêtent tout à fait à ces pratiques, qui sont incontournables et qui façonnent la particularité du Cantal. Ainsi, que ce soit le tourisme, la culture ou les sports, tous ces domaines travaillent sur les APN dans leurs actions.

En observant de plus près leurs schémas, les politiques publiques prévues peuvent être observées. Il apparaît des divergences dans les actions sur les pratiques récréatives et les APN ; une situation compliquée pour une institution départementale assurant une cohérence politique. Deux aspects relevés montrent sur quels points ils se divisent, alors qu'ils pourraient coopérer :

- La notion d’habiter et habitabilité récréative : quels pratiquants pour guider les actions publiques
- La notion de projet : actions et stratégies

Ces notions expliquent les dynamiques d’habiter des sociétés sur les territoires, un point majeur pour la compréhension des pratiques récréatives. Les services en lien avec la dimension récréative s’appuient non pas sur ces dynamiques spatiales et sociales mais sur leurs « cibles », les pratiquants attendus, et finalement un décalage peut se former.

Le projet est au fondement des actions publiques, mais il prend des formes et des organisations hétérogènes selon les services du CD.

Le service tourisme du Conseil départemental du Cantal

La politique de développement touristique et d’attractivité touristique est fondée sur la définition de l’INSEE et de l’OMT des touristes. La cible est alors des arrivants extérieurs sur le territoire du Cantal, qui restent pour une nuitée minimum. Les excursionnistes sont aussi pris en compte mais ne sont pas prioritaires dans les actions menées. Les retombées économiques suite à la consommation d’une nuitée sont les plus intéressantes, financièrement et statistiquement.

Ainsi, les actions de ce service autour des pratiques récréatives des APN mènent une politique en faveur de la valorisation des territoires « touristiques » afin de les développer et stimuler leur attractivité. Ces actions sont donc limitées par le cadre de pratiquants dits « touristes », avec le critère de la nuitée. Le service tourisme ne souhaite pas travailler directement pour stimuler la diversité de pratiquants des APN. Conscient que leur cible ne représente pas l’ensemble des pratiquants, ce service ne concentre pas ses compétences et ses projets dans des aménagements pour les locaux, ni pour les « individus polytopiques ». Ce seront évidemment des aménagements à destination de tous une fois créés. Il en va de même pour la valorisation globale du territoire, la cible est touristique en priorité, et très peu transversale.

En termes de projet, ce service tourisme se situe dans une démarche de valorisation par des aménagements publics. Les techniciens de ce service expliquent que la politique privilégie des accompagnements des projets locaux plus que la mise en place de projets départementaux. Nous pouvons tirer des exemples du schéma du tourisme 2019-2022, avec les « fiches actions » des APN. Elles sont au nombre de dix (annexe). Voici les thématiques principales relevées :

- La mise en œuvre des plans départementaux (PDIPR, PDESI), et l'accompagnement des sites.
- La « qualification » des offres, par un accompagnement, une labellisation dans des démarches de qualité, et « des opérations de benchmark » très marketing.
- « L'accompagnement » des collectivités et partenaires : aide pour appels à projets, cartographies, prestation de diagnostic touristique proposée.
- L'animation de réseau : basé sur une réunion de la CDESI par an, et deux autres thématiques à définir pour créer des comités techniques.
- Le renforcement de certaines offres : vélo à assistance électrique (VAE) et itinérance.
 - o Pour les itinérances, il s'agit de « participer aux instances de gouvernance », puis de « relayer les travaux collectifs ».
 - o Pour le VAE, il est prévu de créer des circuits, de sensibiliser des partenaires sur les circuits, et de créer des fiches de randonnée.

Avec toutes ces fiches actions pour les APN, le département ne se place pas comme maître d'ouvrage, si ce n'est pour la thématique du VAE. Son positionnement est davantage l'accompagnement des collectivités, le conseil, l'expertise, et la mise en réseau. Les moyens sont majoritairement basés sur les compétences des techniciens, experts dans leurs domaines (offre, qualification, cartographie, observatoire...) Cependant, il reste difficile de voir une dynamique de cohésion départementale, et même une dynamique de réseau à travers ces fiches actions. Nous sommes plus face à une juxtaposition d'actions qui couvrent certes le territoire départemental, mais qui ne participent pas à stimuler des échanges entre acteurs, des politiques transversales, et des stratégies d'adaptations territorialisées ou localisées. Ces points seront détaillés après le panorama des services du CD en lien avec les APN.

Le service des sports du Conseil départemental du Cantal (« Jeunesse – vie associative – sport »)

Le service des sports travaille aussi sur les pratiques récréatives de pleine nature. C'est un axe majeur dans le schéma du service, dit le « contrat sport ». Dans ce document, les objectifs sont clairs dès le début :

« Permettre à tous les Cantaliens quel que soit leur territoire d'appartenance, leur âge ou bien leur statut d'accéder et de développer des pratiques encadrées ou en autonomie, tout en

accordant une attention particulière aux jeunes (en temps scolaire et hors temps scolaire), tel est l'enjeu de cette démarche. »

Cependant, cette stratégie recroise déjà celle du service tourisme, travaillant aussi sur les APN, même si les publics ne sont pas les mêmes.

Cette stratégie se répartit sur trois « plateaux », le milieu fédéral, le sport pour tous et les activités de pleine nature. De ce fait, les APN sont un des axes prioritaires.

A propos des APN, il est écrit :

« Il est primordial de mettre en place dans un premier temps des actions ciblées et spécifiques à chaque pratique que nous aurons identifiées préalablement, en vue d'une pratique de masse : niveaux débutant, intermédiaire, familles, scolaires, touristes. »

Malgré une politique centrée sur les Cantaliens, le développement des APN s'ouvre à des pratiquants diversifiés. Les actions concrètes sont :

- « Un meilleur maillage territorial par une augmentation des activités physiques de proximité »
- « La promotion du sport tourisme (interne et externe au département) afin de faire connaître les pratiques et l'aménagement de ces futurs espaces »
- Un accompagnement des besoins des pratiquants autonomes présents en majorité (90%) dans ces activités, notamment en raison de leurs cultures ».

Par rapport à la dynamique de projet, le Conseil départemental mène une politique d'initiatives pour ce service. Des échanges sont constatés avec des associations et comités sportifs et les projets nombreux. Le CD se place souvent comme un acteur direct et comme porteur de projet. Il utilise ses compétences et bénéficie d'une marge de manœuvre importante pour accorder des aides financières aux structures publiques et associatives, et pour lancer des projets. Les fiches actions du contrat-sport le montrent, avec par exemple, le Cantal Tour Sport, un événement de découverte des activités de pleine nature organisé par le conseil départemental, en été et en hiver. Sont aussi organisées des journées de découverte et d'initiation sur la station du Lioran pour les Cantaliens, ou encore des aides financières pour les courses hors stade...

L'ensemble de la politique de ce service reste guidé par une dynamique transversale, qui tente d'intégrer l'organisation sociale et culturelle des pratiques de pleine nature, sans forcément se limiter aux Cantaliens (bien que ce soit mentionné au début du document). Il est d'ailleurs

mentionné qu'un schéma départemental des APN sera réalisé entre 2017 et 2018 afin de créer une cohérence entre services sur cette thématique qu'ils partagent régulièrement. Cependant, ce schéma n'a pas été réalisé, et aucune coopération n'est concrétisée par un tel document. En témoigne le dernier schéma du tourisme de 2019 qui a intégré une partie spécifique à son service sur les APN.

Le service du développement culturel du Conseil départemental du Cantal

Un dernier service est à détailler, même s'il reste souvent en marge des pratiques de pleine nature. Son rôle est lié aux pratiques récréatives au sens large, et peu coopérer avec les APN. Le service du développement culturel a un schéma prévu pour les années 2017 à 2021. Ce schéma se structure de cette manière :

- « Le Conseil Départemental, acteur culturel
- Le Conseil Départemental, référent culturel
- Le Conseil Départemental, partenaire culturel
- Les outils d'une ambition
- Les moyens d'une ambition »

Ainsi, il apparaît nettement que le Conseil départemental s'organise autour de trois objectifs :

- Être porteur de projet « acteur culturel »,
- Être porteur de services et d'expertises : « référent culturel »
- Être présent pour soutenir et fédérer des dynamiques territoriales : « partenaire culturel ».

Ce service s'appuie sur un développement culturel équilibré autour de ces actions. Aucune limite de « cible » pour les publics de ces pratiques ne sont considérées. La direction de ce pôle insiste sur ce point, car ce serait un non-sens de viser certains publics : leurs actions souhaitent avant tout transmettre et sensibiliser à la culture, être accessibles au plus grand nombre, avant de rechercher des retombées économiques.

Il est intéressant de voir l'organisation de ces trois services. Ils concernent tous des publics intéressés par des pratiques récréatives diverses, parfois sportives, parfois culturelles...

L'intérêt commun de ces services dans les discours politique reste la valorisation et la promotion du Cantal et de son territoire. Malgré cela, l'institution fragmente les activités récréatives en thématiques et en objectifs pour le territoire. Il pourrait s'agir d'une première étape avant une dynamique commune, ou même avant un « supra schéma » départemental, transversal, partagé et basé sur des univers territorialisés du Cantal. Or pour l'instant, c'est surtout une segmentation qui se distingue par ces objectifs, ces stratégies et ces actions.

2.2.3. Partenariats publics et coopérations pour les APN dans le Cantal : organisation des politiques publiques

L'acteur institutionnel du Conseil départemental du Cantal partage aussi ses actions avec d'autres partenaires publics du territoire. Les plus compétents sont des groupements intercommunaux. Deux types de régimes les distinguent, selon leur fiscalité, en suivant une catégorisation faite par l'État :

Caractéristiques	Groupements à contributions budgétaires	Groupements à fiscalité propre
Type	Syndicats intercommunaux, syndicats mixtes fermés et ouverts	CC, CA, CU, SAN, Métropoles
Finalité	Intercommunalité de services	Intercommunalité de projet
Objectifs	Rentabilisation d'équipements Économies d'échelle Meilleure qualité des services	Rentabilisation d'équipements Économies d'échelle Meilleure qualité des services Projet commun de développement du territoire Péréquation
Compétences	Libre choix	Obligatoires + optionnelles + facultatives
Périmètre	Libre	D'un seul tenant, sans enclave

Ressources	Contributions budgétaires, clef de répartition libre	Fiscalité + dotation globale de fonctionnement (DGF)
Évolution	Un syndicat de communes peut devenir “ mixte ” ou se transformer en CC ou en CA	Transformation possible des CC en CA ou CU, des CA en CU, et en métropoles.

Figure 5 : Les types de groupements territoriaux

Source : collectivites-locales.gouv

Dans notre contexte, les éléments intéressants de ce tableau sont les finalités, objectifs et compétences.

Les finalités se différencient entre « service » et « projet » ; les objectifs se différencient avec le seul point supplémentaire sur le « projet commun de développement du territoire » pour les groupements à fiscalité propre. Ce dernier a ensuite des compétences « obligatoires, optionnelles ou facultatives, tandis que l’autre groupement a des compétences libres.

En matière d’actions publiques, ces différences sont très importantes : le pouvoir et le rôle des actions avec des dynamiques territoriales varie totalement selon les cas. Dans le Département du Cantal, et pour les APN, il existe divers groupements intercommunaux sur ce territoire. Tous échangent et interagissent avec l’institution référente qui est le Conseil départemental. Les relations sont indispensables pour organiser les actions publiques, et surtout pour les rendre complémentaires et cohérentes.

Voici une présentation des groupements majeurs dans ce département, avant de rendre compte de l’organisation des actions publiques à partir du CD Cantal :

Dans la catégorie des groupements à contributions budgétaires, il s’agit surtout de syndicats mixtes pour le Cantal. Ces groupements associent des communes et forment une institution publique pour répondre à des besoins partagés précis, qui ne peuvent être gérés par des collectivités locales par exemple. (Raisons administratives, territoriales...) En matière d’activité récréatives de pleine nature, quatre syndicats mixtes se démarquent et produisent leurs supports touristiques :

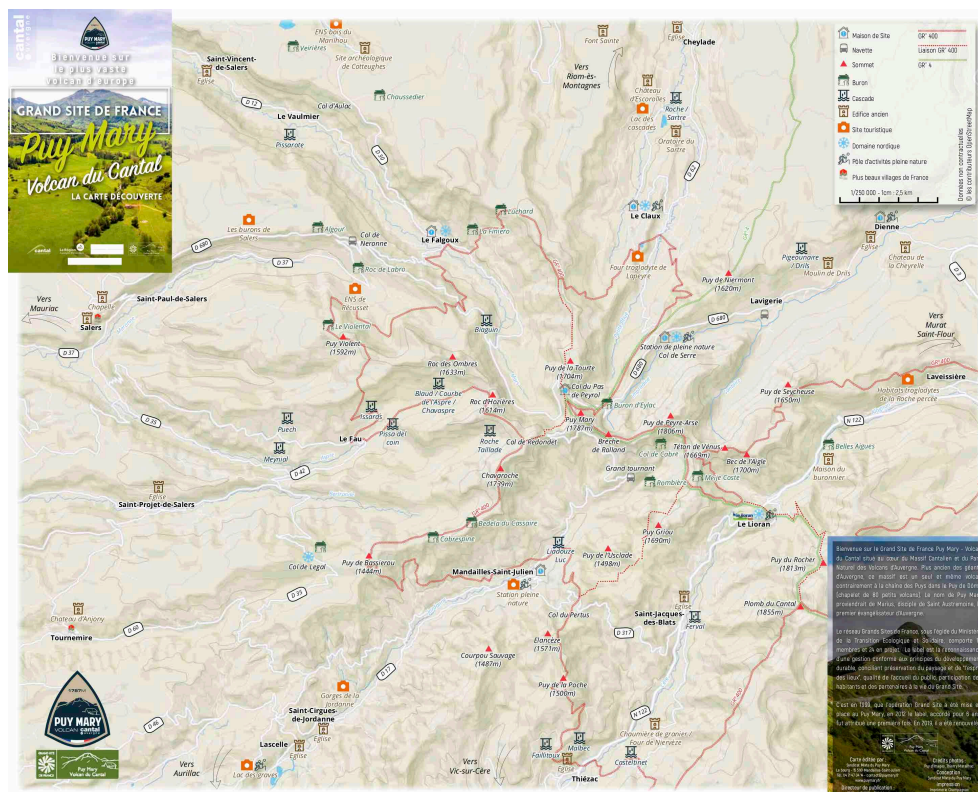
- Le syndicat mixte du Lioran :



Figure 5 : Brochure été 2019 du SM du Lioran

Source : Syndicat mixte du Lioran

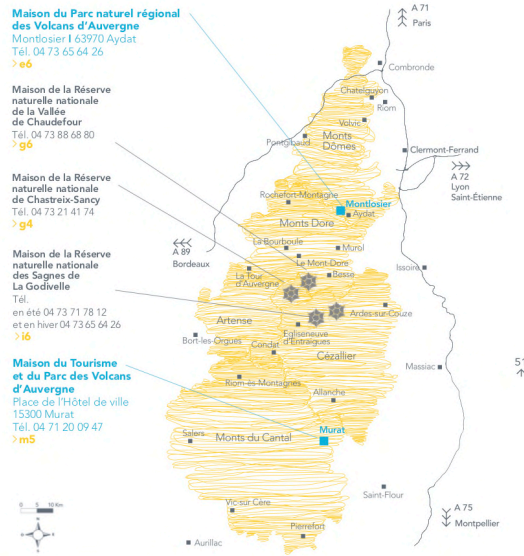
- Le syndicat mixte du Puy Mary :



Carte 5 : Extrait de la carte touristique 2019 du SM du Puy Mary

Source : Syndicat Mixte du Puy Mary

- Le syndicat mixte du Parc Naturel des Volcans d’Auvergne (Cantal et Puy-de-Dôme) :



Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette édition, elle ne saurait être parfaite. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques.
 Imprimé sur papier PEFC avec des encres végétales
 Illustrations naturalistes Pierre-Emmanuel Dequast
 Crédits photo de la page de couverture © Eve Hilaire,
 Le Studio des 2 Prairies et Ludovic Combe
 Conception graphique Atelier des Créations Fantastiques
 Imprimerie Maraval, avril 2019 à 27 000 exemplaires

Carte 6 : PNR des Volcans d'Auvergne (2019-2020)

Source : Parc naturel des volcans d’Auvergne

- Le syndicat mixte du PNR Aubrac (mise en œuvre en cours), et le territoire du Parc :

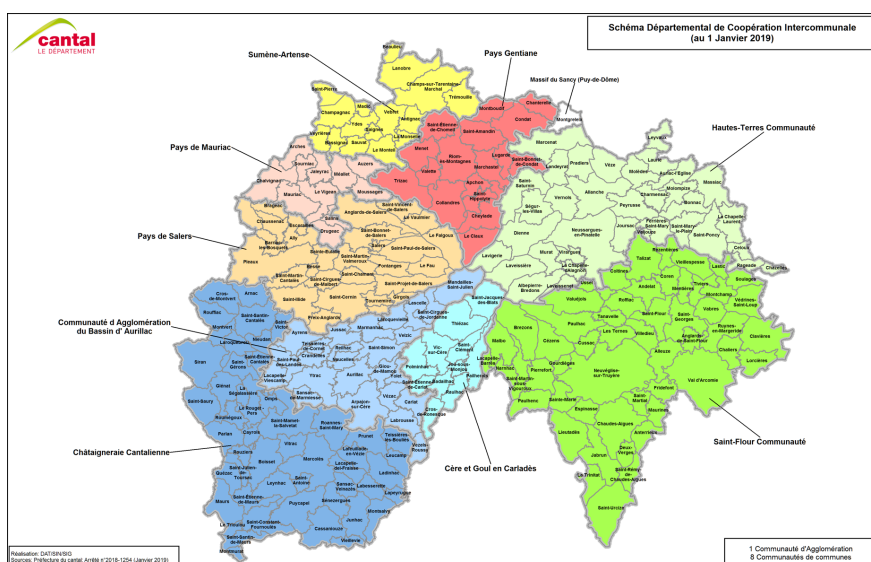


Carte 7 : Projet du PNR Aubrac

Source : Parc Naturel de l’Aubrac

Chacun possède des enjeux spécifiques, mais ils partagent tous des enjeux de valorisation territoriale et d’ancrage territorial. La spécificité des lieux est fondamentale, c’est d’ailleurs la raison principale de leur existence, et donc la base de leurs stratégies d’actions. Leur régime fiscal à partir de contributions diverses permet aussi un travail et des actions (plus ou moins) désintéressé d’enjeux économiques.

L’autre groupement, dit à fiscalité propre, réunit des collectivités locales en communautés de communes, communautés d’agglomération, urbaines... Dans le Cantal, et notamment suite à la loi NOTRe, il se trouve huit communautés de communes et une communauté d’agglomération ; représentées par cette carte créée par le Conseil départemental du Cantal :



Carte 8 : Les communautés de communes dans le Cantal

Source : Conseil Départemental du Cantal

Ces intercommunalités ont des compétences en matière de promotion et de valorisation touristique suite à cette même loi. Cela peut prendre forme par la gestion ou la création d’un Office de tourisme intercommunal ou encore d’un service tourisme intercommunal. Le transfert de compétences touristiques a entraîné des changements notables dans le fonctionnement de ces intercommunalités, encore peu habituées à ces enjeux. L’organisation actuelle est encore impactée par des collectivités hésitantes et avec peu de moyens humains, matériels et des

connaissances pour mener des politiques touristiques. Des services tourisme se constituent malgré tout, suivis par des schémas touristiques, bien que ce soit encore minoritaire.

La relation du CD du Cantal avec ses partenaires et les prestataires des APN

Nous l'avons vu, le Département possède l'expertise, les connaissances et les compétences pour être un réel médiateur sur son territoire, avec les acteurs et les problématiques locales. Le CD du Cantal demande à son service tourisme d'assurer pour les APN une démarche d'accompagnateur des porteurs de projets publics, ou privés (les moyens utilisés différeront). Deux types de relations se distinguent entre le CD et ses partenaires : celle dans le cadre de la CDESI et du PDIPR, et celles hors cadre.

Tout d'abord, pour la CDESI, l'organe majeur dans les dynamiques de réseau pour les APN : le Département aménage les demandes des porteurs de projets publics, qui se chargent ensuite eux-mêmes de la valorisation. Cette commission fonctionne en essayant de construire une cohérence départementale à partir de projets locaux. Ce sont des plans, des contrats, des chartes qui imposent des critères et des grilles à respecter pour pouvoir demander l'aide du département. Ces outils tentent de créer une harmonisation des actions publiques sur ce territoire. Concrètement, le service possède un budget de 20 000 €. Ensuite, il procède par appels à projets pour sélectionner les acteurs publics qui auront une aide, la subvention ne pouvant excéder 40 %.

De cette manière, ce fonctionnement peut répartir le budget déjà très limité. C'est aussi un moyen de donner « indirectement » des directives départementales. Le discours politique évoque la volonté de favoriser des projets locaux, et donc de ne pas faire du département un maître d'ouvrage, mais à côté de ces propos, il sélectionne et crée des critères précis pour les subventions accordées. Des limites s'observent, en termes d'égalité territoriale et de cohésion territoriale. Les groupements publics sont parfois en concurrence pour rechercher des subventions. Ils se spécialisent aussi selon leurs stratégies individuelles ce qui ne participe pas à une cohésion départementale, mais plutôt à une juxtaposition ou une fragmentation des stratégies.

Dans le Cantal, cela peut simplement se relever dans les équipements des itinéraires de randonnée. Les différentes cartes touristiques précédentes en témoignent, mais aussi des contextes vus sur le terrain. Sur les deux photographies suivantes, prises à Murat, un panneau accumule un grand nombre de balisages : la signalétique avec la charte de la FFR pour les itinéraires de grande randonnée (GR) et promenade et randonnée (PR) ; la signalétique de

« l'espace trail massif cantalien », menée par Hautes-Terre Communauté ; la signalétique de la Via Arverna avec la coquille ; le balisage VTT ; et des panneaux informatifs des collectivités locales.



Illustration 1 : Photographie du balisage des itinéraires à Murat

Source : A. Frossard



Illustration 2 : Photographie 2 du balisage des itinéraires à Murat

Source : A. Frossard

Tout comme ce qui a été dit pour les services internes du département, ces logiques produisent des juxtapositions de politiques avec les groupements communaux. Cela se révèle de plus avec l'absence de liens formalisés entre ces groupements, si ce n'est qu'ils tentent tous de passer par l'intermédiaire du département, qui centralise les actions publiques, sans les relier entre elles.

Ensuite, viennent les échanges en dehors du cadre formalisé de cette commission. Il s'agit de toutes sortes de mise en réseau et d'interactions dans les processus de valorisation, et d'aménagements des APN. A partir de la définition théorique du tourisme (MIT, 2003), trois aspects sont structurants : les acteurs, les pratiques et les lieux. Les données relevées lors des entretiens permettent d'éclairer ces points. (Annexe 1)

Les acteurs et pratiquants :

Les réseaux ne sont pas des « compétences » définies. Les réseaux entre acteurs publics ont déjà été évoqués, mais il s'agit ici de pointer l'ensemble des interactions des acteurs publics, et envers les autres acteurs récréatifs, tels que les pratiquants, professionnels... Toutes formes d'échanges dépendent de la volonté des acteurs publics et non pas de réelles habitudes de travaux. Seules certaines contraintes telles que des freins matériels, techniques, financiers appellent à des échanges. Aucune politique, logique ou démarche publique expérimente ou approfondie, ou expérimente des portages de projets inter reliés avec la participation de divers acteurs.

Qu'ils soient pratiquants des APN, habitants, touristes, les stratégies de valorisation ou de développement de projets les intègrent peu. Lorsqu'ils sont intégrés, deux sortes de dynamiques en découlent, le plus souvent :

- Une initiative locale, associative ou individuelle : un pratiquant propose un projet à partir de son expérience
- Lorsque les acteurs publics ont besoin d'avis citoyens et utilisent divers outils de consultation et de participation citoyenne.

Les lieux :

De manière générale, les « lieux » sont bien plus pris en compte dans les actions publiques, mais avec des interactions qui restent coupés des réalités localisées.

Il serait attendu que dans le cadre de projets territorialisés, les lieux soient au cœur de dynamiques locales et culturelles, et qu'ils soient ensuite sujets à une valorisation de cet univers.

En revanche, les projets majeurs récents ou en cours ne sont pas fondés sur cette logique, sur cette stratégie d'action. Les porteurs de projets, le plus souvent des intercommunalités, ou groupements communaux, statuent sur un projet qu'ils jugent « intéressant » pour le développement touristique de leur territoire, puis ils évaluent le lieu le plus adapté aux aménagements ou à la valorisation. C'est ensuite un des rôles du CD d'effectuer l'expertise technique pour un aménagement et l'évaluation de l'adéquation du lieu et de sa capacité d'adaptation à un projet. Les grilles d'analyse du CD (Annexe 2), censées être des documents d'accompagnement sont aussi bien utilisées comme document de départ pour partir à la recherche du « lieu » qui correspond idéalement aux critères pour obtenir ensuite les subventions.

Les lieux se résument à des supports avec une évaluation très pragmatique de leur capacité à être aménagés et potentiellement attractifs. La culture des lieux, le « génie des lieux » n'est pas l'élément déclencheur, ni volontairement activé dans le projet. Cependant, par la suite, les porteurs de projets attendent à ce que les habitants « valident » leurs actions, ou en soient les ambassadeurs grâce à leurs pratiques. Ce qui est rarement le cas. Ce processus est courant dans le développement des itinéraires pédestres, mais aussi plus récemment pour l'activité canyoning dans le Cantal. Dans une stratégie de concurrence, ou du moins de mode, chaque commune recherche des « prétextes » pour créer des aménagements d'APN.

Il est difficile de parler d'interactions multilatérales à ce jour entre les lieux, les actions publiques, les acteurs... Les politiques structurent les échanges, sélectionnent les projets, pendant que les lieux ou territoires perdent de leur liberté d'action, et de leur liberté récréative et culturelle. Ce qui est paradoxal pour des volontés politiques de valorisation locale.

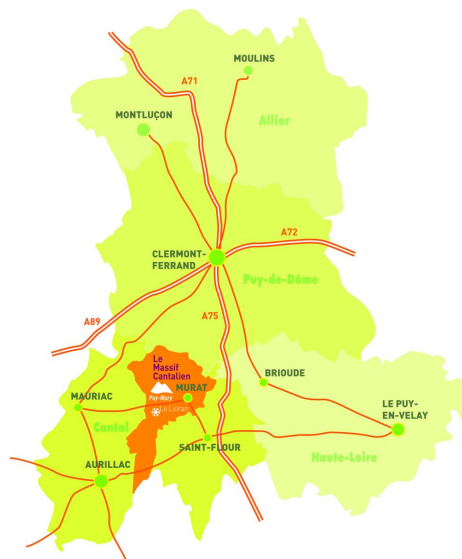
2.2.4. Les APN et les systèmes territoriaux dans le Cantal

Nous avons dressé un tour d'horizon de l'organisation interne du CD du Cantal et externe, en restant dans un cadre très opératoire. Cependant, pour aller plus loin dans la compréhension de ces logiques d'actions publiques, nous allons observer les APN d'un point de vue des systèmes

territoriaux. Nous ajouterons alors aux données politiques, statistiques, aménagistes des aspects moins tangibles, plus sensibles, observés à partir des dynamiques de terrain.

Le Cantal semble structuré autour de deux conceptions de son territoire par rapport à un lieu central, symbolique et identitaire.

Ce lieu est le massif du Cantal, et notamment le sommet du Puy Mary, classé « Grand site de France » depuis 2012, et localisé sur la carte suivante :



Carte 9 : Localisation du Puy Mary

Source : Syndicat mixte du Puy Mary

Considéré comme un incontournable des visiteurs et des pratiquants d'APN en général, ce lieu cache parfois le reste du département. Dans le champ des actions publiques et des politiques des collectivités territoriales, les réflexions sont structurées autour de deux conceptions du potentiel récréatif de ce site et du potentiel du reste du département :

- Soit il s'agit d'un moteur pour un SPL de proximité : le massif attire par sa notoriété et redistribue des flux de pratiquants. Collectivités, prestataires, entrepreneurs privés véhiculent massivement ce symbole et investissent pour en faire bénéficier leur modèle économique. (Aménagements, communication, commercialisations de produits dérivés...)

- Soit il s'agit d'une vitrine, d'un symbole diffus, ou absent participant peu au SCL ou SPL des espaces éloignés. Pour ces lieux ou territoires, le Puy Mary ne produit ni retombées significatives, ni investissements économiques. Le volcan cantalien n'est pas vu comme une ressource assez performante.

Nous pouvons observer ces faits à travers les actions publiques liées à ce site du Puy Mary. De nombreux acteurs publics intègrent ce symbole à leurs actions, à leurs politiques, avant même d'en cerner leurs liens en termes de territorialité.

Le levier de la communication est très révélateur des stratégies publiques vis-à-vis de leur territoire.

Les acteurs principaux sont l'agence Cantal Destination, les Offices de Tourisme, et les deux syndicats mixtes majeurs, celui du Puy Mary et celui du Lioran. La communication touristique autour des APN renvoie aux dimensions sensibles et imaginaires des territoires, après sélection des sites et mise en « discours », en image. La stratégie est simple : l'attractivité de la destination. Il faut jouer sur la notoriété et imposer un marketing puissant des lieux pour faire venir un grand nombre de touristes. Dans ces processus, chaque institution mène son plan de communication, sans forcément se coordonner, puisqu'elles se voient souvent comme concurrentes. Pour notre travail, la promotion de Cantal Destination est la plus riche en informations, puis celle de quelques offices de tourisme. Un fait majeur est à noter : une division du Cantal entre un « haut-lieu » estival, et un hivernal, puis le « reste » du territoire.

En effet, ce haut-lieu estival est le Puy Mary, le sommet le plus connu, apprécié et visité dans le Cantal. En hiver, ce sommet inaccessible en voiture est comme remplacé par la station du Lioran, qui devient en quelque sorte la destination vedette du Cantal. Ces faits se repèrent sur la communication touristique, à partir de simples cartes touristiques et de quelques prises de vues sur des brochures ou sites internet. Ce sommet est associé à dives autres symboles qui convergent vers une image « montagnarde » et identitaire du Cantal.

Ensuite, en termes de symboles et de communication, le Puy Mary a longtemps figuré sur le logo du département : (Anciennement Conseil Général du Cantal)



Figure 3 : Logo Conseil général du Cantal

Source : Conseil départemental du Cantal

Il a récemment été remplacé par le Plomb du Cantal sur les nouveaux logos :



Figure 4 : Logo du Conseil départemental du Cantal

Source : Conseil départemental du Cantal

Ce sommet est le symbole majeur durant la saison hivernal, en plus d'être le point culminant du département, il placé au cœur de la station du Lioran, et directement accessible par remontée mécanique.

Tout cela entre dans le cadre d'une stratégie de communication, qui démontre davantage de la mise en scène que de la construction d'un univers culturel territorialisé à l'échelle du Cantal. Une carte du département rappelle à quel point le Puy Mary est un lieu qui ne représente pas l'ensemble du département, que ce soit d'un point de vu spatial ou d'un point de vue culturel. Ce territoire est plutôt composé d'une mosaïque d'espaces naturels, agricoles, touristiques... De multiples dynamiques se croisent et créent une diversité de lieux, qui se fédèrent sous une identité cantalienne. La spécificité n'engendre pas forcément une division, le local ne s'oppose pas toujours au global, mais permet plutôt de le composer.

Cela crée des paradoxes de plusieurs ordres :

- Les notions de « haut-lieux » et de « marges » se reconnaissent dans les politiques publiques et conduisent à une vision parfois manichéenne et déterministes des espaces. Cependant, dans les faits, les systèmes territoriaux sont plus nuancés, tout dépend de contextes bien plus complexes (potentiel et dynamiques des SPL et SCL)
- La notoriété conduit des territoires à des projets qui se fondent sur leur « inné » touristique, alors que les territoires qui n'en bénéficient pas ont des phases d'interrogation et d'inaction, en attendant de trouver leur propre chemin.

La réussite du Puy Mary soulève de nombreux enjeux, et met en évidence l'incapacité des actions publiques à se réinventer, ou à stimuler leur potentiel culturel, de création endogène, pour valoriser les APN. On observe que les actions publiques ne réussissent pas à penser de réels réseaux, mais restent dans une confrontation territoriale. Elle se joue entre deux pôles majeurs pour le Cantal. Ainsi, nous apprenons de plus que le « diffus » culturel est très difficile à penser pour les actions publiques. Elles savent investir dans des éléments culturels forts, remarquables et jugés d'« innés », mais peinent à stimuler des univers culturels diffus, discrets, profondément ancrés à l'esprit des territoires et des lieux.

Les systèmes territoriaux et les actions publiques ont une tendance à se déconnecter dans ce département. Les problématiques sont pointées à un niveau interne au sein des services du CD, mais aussi dans ses relations extérieures, ou encore dans ses actions de mise en réseaux qui se montrent finalement peu efficaces. La conception de système et de réseaux pose problème aux réflexions publiques dans le domaine des APN. Ce n'est ni une habitude de travail actuelle, ni une habitude en cours d'acquisition. Les observations menées démontrent que les finalités économiques ou politiques sont le plus souvent supérieures aux systèmes territoriaux dans les stratégies de valorisation. La notion de SCL ou SCT n'est pas mise en pratique, car aucune stratégie d'activation des univers récréatifs des APN n'apparaît dans l'ensemble de ces actions observées.

Pour approfondir ces observations, l'accent va être mis sur un exemple en particulier. Il regroupe un SCT et divers SCL, de nombreux acteurs publics, des réseaux locaux et échange aussi avec d'autres départements.

2.3. La Via Arverna : étude d'une offre récréative itinérante construite par les actions publiques

2.3.1. Des traces jacquaires à la genèse d'un produit touristique

L'étude de cas porte sur l'itinérance de la « Via Arverna ». Ce projet a été lancé à l'origine par l'Office de tourisme (OT) d'Aurillac, la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA) et l'association Chamina, dans les années 2002-2003. Il était alors prévu de créer un itinéraire pédestre sur la thématique jacquaire, en lien avec des reliques présentes le long du tracé. L'OT et la CABA ont travaillé très vite avec cette association qui gérait la randonnée dans le Massif-Central depuis 1974. Chamina, une association de bénévoles pour la valorisation de la randonnée à sa création, s'est vue s'agrandir sans cesse. Ce grand réseau de bénévoles était situé à Clermont-Ferrand, et son rôle a été majeur dans les années 80. L'économie associative était alors basée sur 80% de subventions publiques, puis du mécénat, des sponsors... Les collectivités locales l'avaient reconnue d'utilité publique et lui déléguaient l'entretien des itinéraires et leur promotion. Chamina valorisait l'ensemble des itinéraires de randonnée du Massif-Central, avec notamment des topoguides très précis et enrichis de données scientifiques. C'est ce qu'il fut convenu pour la valorisation de la Via Arverna, avec en plus un travail conséquent d'animation de l'itinéraire. De plus, Chamina possède une société à part, Chamina Voyage, une agence de voyage. C'était alors un levier pour la commercialisation de l'itinéraire à venir.

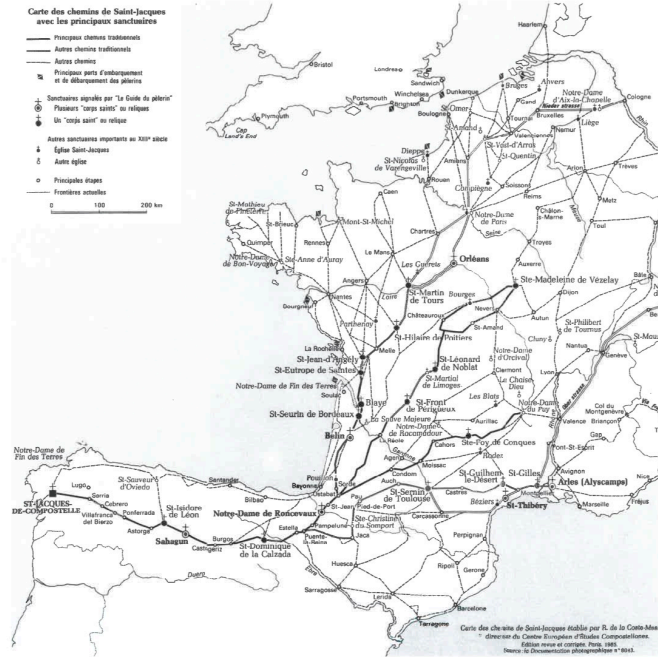
Ces trois acteurs principaux ont vivement porté leur projet pour convaincre des partenaires publics ou privés.

Au cours des entretiens (Service tourisme CD), nous avons retracé l'historique de cette voie. Elle était tout d'abord portée par le témoignage d'une expérience individuelle sur un itinéraire jacquaire (Voie du Puy, GR 465). Puis, avec une certaine force de conviction, ce pratiquant a proposé de construire une nouvelle offre, en parallèle des plus connues qu'il a pu fréquenter. Elle serait au départ de Clermont-Ferrand et à destination de Cahors, pour traverser le Massif Central. L'idée a ensuite été portée par les structures publiques de l'OT d'Aurillac et de la CABA. Leur argumentation était efficace, et disait pouvoir récupérer « quelques miettes » du sentier de Saint-Jacques, dont la notoriété et les retombées économiques faisaient rêver de nombreuses collectivités voisines, et entrepreneurs privés... Quand « les élus voient que ça

marche ailleurs » (Annexe 1) ils optent souvent pour une stratégie similaire, copiée et restituée sur leur territoire.

Ainsi, un communiqué de presse de 2004 (Annexe 2) rédigé par Chamina, fait état des partenariats créés avec deux régions concernées à l'époque (Auvergne et Midi-Pyrénées), avec les cinq départements sur le tracé (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal, Corrèze, Lot), avec les villes de Clermont-Ferrand, Issoire, Brioude, Aurillac et Cahors, et d'autres structures intercommunales (OT...). Sur d'autres documents de planification et de communication de Chamina, nous pouvons voir les participations financières au projet, et donc la hauteur de l'engagement des collectivités. (Annexe 2)

Les étapes de mise en place sont aussi décrites sur ce même document de 2003. Le procédé de construction a démarré avec des recherches historiques sur les traces jacquaires. La thématique religieuse était un argument pour ce projet, les réelles traces jacquaire étaient rare. Il reste délicat d'évaluer si ce territoire est bien plus riche qu'un autre en termes de traces jacquaires, de passages de pèlerins, bien que les écrits de ce projet assurent le contraire. Le service culture du CD Cantal explique qu'un travail minutieux a été mené pour trouver des indices ou des détails qui pourraient faire l'objet d'arguments historiques, et soutenir l'itinéraire et sa valeur culturelle. (Annexe 1) D'autres acteurs ont pris part à ces recherches sur l'ensemble des départements, avec des recensements locaux, des participations d'associations locales... Des documents scientifiques ont aussi été utilisés, notamment des recherches historiques sur les pèlerins, sur l'histoire de l'art... (Rolland Pantin « Sur les traces de Saint-Jacques en Auvergne). Ces travaux expliquent globalement que de nombreux pèlerins venant du Nord de l'Auvergne traversaient ce territoire pour rejoindre la voie du Puy. Cette voie est un pèlerinage incontournable pour un chrétien pratiquant, et fait partie des quatre voies traditionnelles reconnues par la communauté religieuse, et illustrées sur cette carte :



Carte 10 : Les chemins principaux et secondaires de Saint-Jacques

Source : Chamina

Une fois ces éléments recueillis, le projet a dû passer par des étapes plus techniques pour définir un tracé opérationnel et juridiquement valable, pour l'aménager, le baliser et communiquer. Pour cela, c'est l'association Chamina qui veillait à l'animation d'un réseau dynamique entre les départements et les intercommunalités afin d'organiser et d'harmoniser ces réalisations techniques. Aujourd'hui, le balisage n'est pas toujours le même, selon les lieux et les périodes de l'équipement. Il suit le modèle de la coquille des chemins de Saint-Jacques :



Illustration 3 : Balisage Via Arverna à Vic-sur-Cère

Source : A. Frossard, 2019



Illustration 4 : Balisage Via Arverna à Ferrières-Saint-Mary

Source : A. Frossard, 2019

Il a aussi été créé une créanciale disponible dans les OT, un carnet du pèlerin à tamponner à des lieux précis le long du parcours. (Comme pour la créanciale de St Jacques géré par les associations religieuses pour les itinéraires jacquaires validés).

L'étape finale de la promotion et de la commercialisation était initiée par Chamina, avec le topoguide spécifique. A Murat, un panneau installé par Chamina témoigne des actions de valorisation et de communication pour cet itinéraire :



Illustration 5 : Panneau d'information touristique : Chemin de St-Jacques de Compostelle, à Murat

Source : A. Frossard, 2019

L'animation de l'itinéraire a aussi pris place avec un évènement hebdomadaire durant les étés, les « Jeudis de la Saint-Jacques ». (Communication de Cantal Destination)



Figure 5 : Affiche de communication pour la Via Arverna

Source : Cantal Destination

Au maximum, 25 à 30 participants ont participé sur une journée. L'agence de voyage Chamina Voyage vend un produit tout compris pour accompagner les pèlerins, en préparant tous les documents, et en réservant les hébergements. Les OT, agences départementales ont aussi assuré un travail de communication au début du projet, qui s'est effacé peu à peu. Des partenariats ont été faits, notamment à Aurillac avec les boulangeries (concours de viennoiserie de Saint-Jacques en 2007, avec les hôtels ou restaurants). Hors du cadre institutionnel, des sites internet ont vu le jour par des initiatives associatives ou individuelles, ce sont d'ailleurs les sources d'informations les plus complètes à trouver en ligne aujourd'hui. (Par exemple le site de l'association colportage...)

Toute cette organisation et ces moyens mis en œuvre l'étaient dans l'attente d'objectif et de retombées significatives. Les raisons de cette itinérance sont aussi exprimées dans le communiqué de presse évoqué. (Annexe 3) Les arguments impliquent divers enjeux : « mettre en valeur sites, lieux, monuments et territoires traversés en impliquant les professionnels et les acteurs locaux du tourisme », « faire renaître un ancien tracé (...) et compléter le réseau actuel ». A travers l'ensemble de ce document, voici les motivations principales décrites par les acteurs :

- « Un outil de développement structurant »
- « Un produit répondant à toutes les attentes des randonneurs »
- Valorisation historique et patrimoniale
- Réseau d'acteurs touristiques

Sous ces quatre points se cachent des enjeux divers et paradoxaux, qui sont potentiellement des externalités négatives pour la suite. En effet, pour que cette itinérance soit un outil de « développement », il faut déjà qu'elle soit elle-même suffisamment développée et intégrée aux systèmes territoriaux, ce qui était encore difficile à évaluer à cette époque. Il en va de même pour la valorisation patrimoniale et la création d'un réseau d'acteurs touristiques. De plus, pour répondre aux attentes des randonneurs, il semble important de réaliser un travail approfondi et solide sur les publics de pratiquants.

En tout état de cause, ces éléments ont donné lieu à un itinéraire pour la Via Arverna.



Figure 6 : Carte de l'itinéraire de la Via Arverna à sa création

Source : Communiqué de Presse Chamina, 2004

Le parcours fait 506 km, au départ de Clermont-Ferrand, à destination de Cahors, en traversant le Massif-Central. Il est actuellement divisé en 20 étapes, avec plus de 20km par jour en moyenne, ce qui en fait une itinérance exigeante vis-à-vis des pratiquants. Voici le détail des

étapes, en ligne sur le site « arverna-compostelle ». Les étapes sont longues en termes de kilomètres, mais comportent aussi des dénivelés importants. Cette itinérance n'est pas à la portée de tous publics avec ces caractéristiques. Un entraînement et une bonne condition physique sont nécessaires pour pouvoir effectuer ces étapes.









							
1	Clermont-Ferrand	Olloux	30,5 km	9h15	370 m	860 m	1 475 m
2	Olloux	Issoire	26 km	7h30	390 m	860 m	449 m
3	Issoire	Jumeaux	31,5 km	9h00	385 m	556 m	588 m
4	Jumeaux	Brioude	30,5 km	8h30	393 m	527 m	419 m
5	Brioude	Blesle	29,5 km	8h15	430 m	623 m	561 m
6	Blesle	Massiac	13,5 km	4h00	497 m	984 m	449 m
7	Massiac	Ferrières-Saint-Mary	22,5 km	6h45	540 m	1 050 m	835 m
8	Ferrières-Saint-Mary	Neussargues - Moissac	21 km	6h30	660 m	1 064 m	849 m
9	Neussargues - Moissac	Murat	23,5 km	6h45	798 m	1 240 m	711 m
10	Murat	Saint-Jacques-des-Blats	25 km	8h00	898 m	1 700 m	1 129 m
11	Saint-Jacques-des-Blats	Vic-sur-Cère	16,5 km	4h45	666 m	1 034 m	449 m
12	Vic-sur-Cère	Aurillac	23 km	7h00	617 m	867 m	656 m
13	Aurillac	Laroquebrou	32,5 km	9h30	447 m	641 m	464 m
14	Laroquebrou	Camps-Saint-Mathurin	23,5 km	7h30	339 m	558 m	718 m
15	Camps-Saint-Mathurin	Bretenoux	28,1 km	8h00	137 m	565 m	694 m
16	Bretenoux	Carennac	30,5 km	9h00	132 m	385 m	729 m
17	Carennac	Rocamadour	26,6 km	7h45	125 m	313 m	673 m
18	Rocamadour	Labastide Murat	26,2 km	7h30	133 m	446 m	776 m
19	Labastide Murat	Vers	24 km	7h00	133 m	446 m	337 m
20	Vers	Cahors	21,5 km	6h15	121 m	300 m	433 m

Figure 7 : Tableau détaillé des étapes de la Via Arverna

Source : arverna-compostelle.fr

La signalétique installée et les topoguide publiés, l'année 2005 marque les débuts de la « mise en tourisme ». Les animations, évènements, et autres produits sont attendus par la suite, notamment par une éventuelle validation sociale, religieuse, touristique...

En 2008, la Via Arverna, encore peu fréquentée, connaît un changement dans son mode de fonctionnement. Sa gouvernance n'a jamais été bien délimitée et c'est toujours l'engagement de Chamina qui a permis de fédérer les acteurs participants et partenaires locaux. Cependant, le département du Puy-de-Dôme a décidé durant cette année d'arrêter les subventions attribuées à cette association. Il remettait en cause le modèle associatif qui dérivait de plus en plus vers le modèle économique d'une société lucrative. La vente des topoguides était devenue très importante, et prenait le pas sur le premier objectif de valorisation et d'entretien des sentiers et

itinéraires. Ainsi, les autres collectivités territoriales qui travaillaient avec Chamina n'ont pu que suivre cette décision du département du Puy-de-Dôme, et couper aussi les subventions. Pour combler cette disparition progressive, c'est l'association nationale de la Fédération Française de Randonnée (FFR) qui a repris la majorité des actions menées par Chamina dans le Massif-Central. La FFR n'a pas souhaité reprendre la gestion de la Via Arverna, car elle n'était pas classée en sentier de Grande Randonnée.

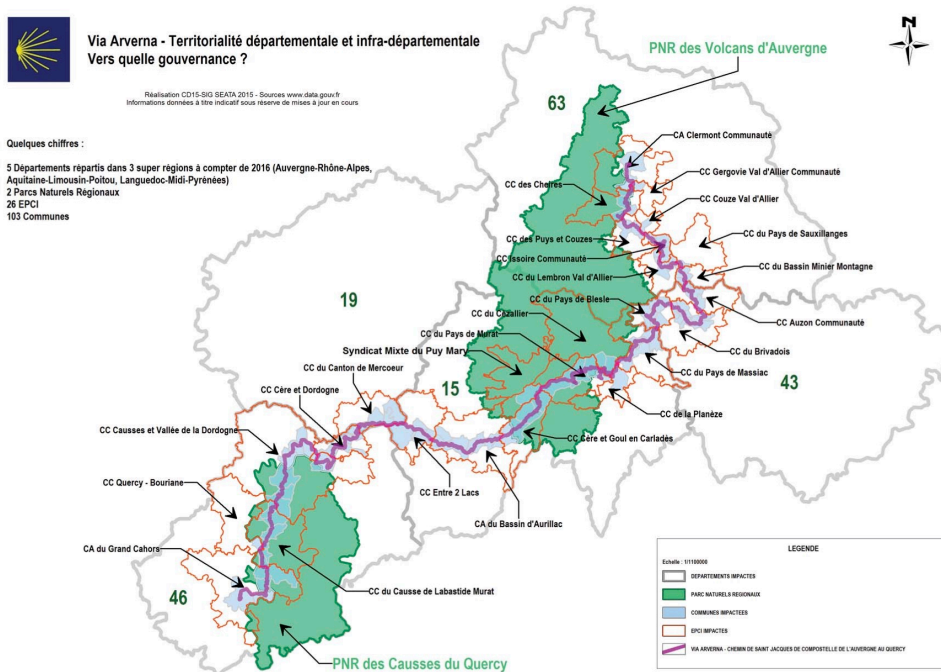
Ces premières difficultés exposent d'autres situations délicates, qui résistaient jusque-là grâce aux actions de Chamina. Celle-ci n'anime plus la Via Arverna à partir de 2014, et aucun « remplaçant » n'a été désigné. L'itinérance n'a alors plus de réelle gouvernance, si ce n'est que de rares tentatives de concertations des partenaires principaux. Depuis cette période, la Via Arverna a été seulement guidée par des « volontés éparpillées » (Entretien Service tourisme), qui ne peuvent pas restaurer une dynamique commune, similaire au début du projet.

Des faits démontrent les difficultés de cet itinéraire :

- Une fréquentation très basse : (Environ 50 personnes par an)
- La disparition des topoguides : pas de nouveau depuis la fin de ceux de Chamina
- Un désengagement des acteurs locaux :
 - o Les OT (sites internet + animations)
 - o Les hébergeurs (disparition de certains, et d'autres ne connaissent pas l'itinéraire)
 - o Les associations (Chamina et Colportage qui s'épuisent)
 - o Chamina voyage : seulement une portion commercialisée

Par rapport aux attentes, le plus marquant est l'absence de réseau de professionnels organisé autour de cet itinéraire. Les tentatives n'ont pas abouti à un réseau solide et viable. Outre la description pour l'itinéraire, il n'a pas non plus été activé de processus de valorisation sur les sites et lieux jacquaires répertoriés. Aucune dynamique localisée ne s'est révélée à partir de cette voie « historique et patrimoniale ».

Dans ce contexte, certains acteurs ont voulu reprendre le projet. Le département du Cantal, a été précurseur dans cette volonté de « redynamisation ». Ce qui peut être expliqué par le montant de sa participation financière (département et CABA), et l'engagement initial de la CABA et de l'OT d'Aurillac. Une carte a été réalisée par le département en 2015 et illustre la complexité de la gouvernance :



Carte 11 : Essai de représentation cartographique de la gouvernance de la Via Arverna

Source : Conseil départemental du Cantal

En termes de signalétique et de gestion localisée, le travail a été réalisé auparavant, piloté par Chamina et les anciens comités techniques. Face à ces multiples acteurs territoriaux (26 EPCI, 100 communes, 5 départements...) c'est l'échelle départementale qui prend la main sur le pilotage du projet. Les structures intercommunales seront intégrées par la suite, mais surtout par des interactions organisées dans chaque département selon les besoins. Par exemple, dans le Cantal, ce sont les intercommunalités qui s'occupent du balisage, les échanges sont alors réguliers. La Haute-Loire et le Puy-de-Dôme organisent cette mission avec l'association Colportage, une association proche de Chamina, qui a vocation d'agir pour les « arts du chemin », avec diverses actions.

Cependant, la question de la gouvernance se pose désormais à l'échelle de l'itinéraire, et autour de questions de mise en tourisme. A ce moment, les difficultés rencontrées sont interprétées comme un problème de communication et de notoriété, aux yeux du CD Cantal et des autres partenaires. Pour mettre en place et financer une nouvelle dynamique, les acteurs ont répondu à un appel à projet de 2017 « Soutien aux grandes itinérances » du Groupement d'intérêt Public (GIP) Massif-Central, et du CGET. Un travail de concertation a été fait dès 2016 pour répondre à cet appel à projet. Les premiers choix étaient de désigner un chef de file pour cette itinérance, qui évoluaient avec un cadre opérationnel flou. Le Cantal était le département le plus volontaire ; et c'est finalement l'agence Cantal Destination qui a été désignée (l'agence, sous

un régime associatif est moins contrainte par des directives publiques et administratives que le Conseil Départemental.)

Le document de candidature de 2017, « Redynamisation de la Via Arverna », rassemble des éléments qui nous intéressent particulièrement, notamment un état des lieux, une nouvelle gouvernance et de nouveaux objectifs.

Voici quelques données du diagnostic conduit :

Les premières recherches sur l'état des lieux rendent compte de la qualité de l'itinéraire, ses hébergements, les services, le balisage... Une matrice « force-faiblesse-opportunités-menaces » récapitule les observations :

○ La Via Arverna : un itinéraire à fort potentiel

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne couverture en hébergements et en services • Bonne accessibilité ferroviaire • Niveau de qualité satisfaisant des hébergements • Balisage général moyen à satisfaisant • Touristicité avérée 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques parties blanches en termes d'hébergements - Manque d'hébergements d'étape et « bon marché » - Des étapes de 20 kilomètres en moyenne - Faible notoriété et peu d'actions en faveur de la mise en marché et de la promotion - Pas de gouvernance sur l'ensemble de l'itinéraire
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte favorable au développement des pratiques d'itinérance • Levier majeur de croissance et d'emploi 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une concurrence forte - Des évolutions rapides de la demande à prévoir et à anticiper (besoins de confort, de services ; nouvelles pratiques...)

Figure 8 : Diagnostic du potentiel de l'itinérance comme produit touristique. Dossier de candidature Via Arverna – AAP Massif central – 31 mai 2017

Source : Cantal Destination

La gouvernance est aussi analysée et reconstituée sous la forme d'un comité d'itinéraire, divisé en quatre entités, un comité de pilotage, un chef de file, des partenaires associés et des comités techniques. (Annexe 4)

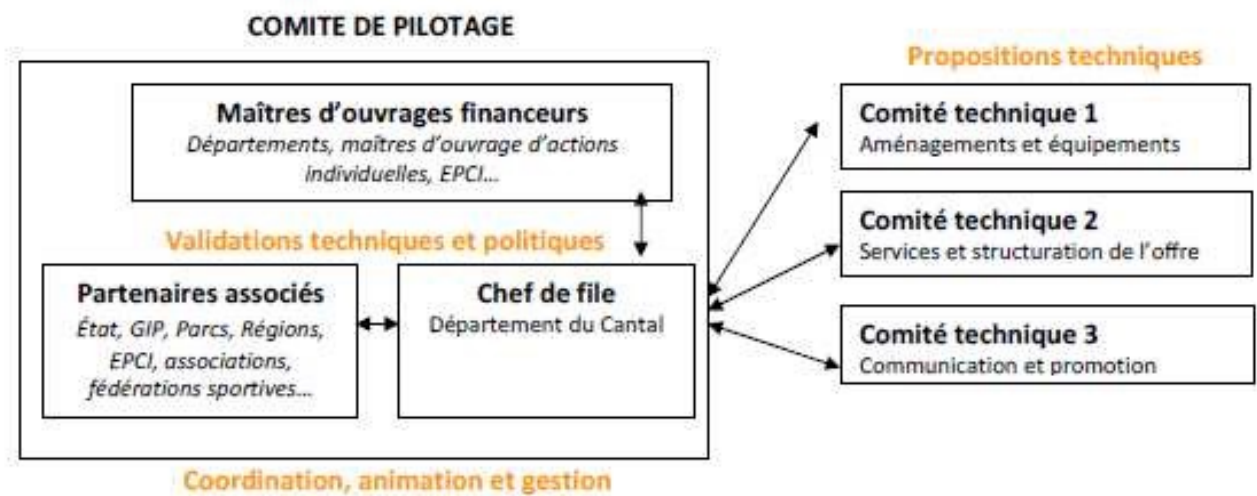


Figure 9 : Le pilotage du projet de redynamisation de la Via Arverna

Source : Dossier de candidature Via Arverna – AAP Massif central – 31 mai 2017

L'ambition de ces acteurs se lit sur ce document, ce sont de sources claires pour comprendre la dynamique de valorisation recherchée. Il est écrit : « Il s'agit de proposer un produit complémentaire à l'offre existante en Massif central, notamment par rapport à La Via Podiensis. La Via Arverna peut être valorisée comme un itinéraire moins fréquenté, plus « sauvage » et sportif. ».

La déclinaison des objectifs est la suivante :

- « Augmenter la fréquentation de l'itinéraire. (...) Sur 10 ans, nous envisageons une augmentation de la fréquentation de 200 %.
- « Générer des retombées économiques sur le territoire » (Plus de fréquentation et nouvelles offres de prestataires privés attendues)
- « Qualifier l'offre en hébergements pour les randonneurs. » (Augmenter le nombre d'hébergements labellisés « Rando étape »)
- « Gagner des places de marché en passant par les agences de voyage. » (Être commercialisé par d'autres agences que Chamina Voyages)

Il est ensuite expliqué que deux étapes seront essentielles pour mener ces projets. Tout d'abord, une étape « d'appropriation » de l'itinéraire par les partenaires : « le respect et la connaissance des territoires et des hommes qui « fabriquent » ensemble la Via Arverna. ». Puis l'étape suivante consistera à mettre en évidence les « éléments identitaires pour appuyer la stratégie marketing et commerciale. »

2.3.2. Le produit touristique « Via Arverna » et son marché récréatif : entre activation et immobilisme

Le dossier de candidature a été accepté par l'appel à projet, pour une durée de trois ans. Le comité d'itinéraire a dans un premier temps opté pour un travail de fond sur le volet principal de la communication et de la notoriété, qui étaient désignés comme les facteurs principaux du manque de fréquentation actuel. C'est un cabinet de consultant privé qui fait cette étude. En avril 2019 a été rendu un premier diagnostic sur l'itinéraire, en termes de praticabilité, d'aménagements et de valorisation. Un second rendu en juin 2019 a consisté à l'élaboration d'un nouveau positionnement marketing et d'une nouvelle image pour l'itinéraire. Ce travail découle directement de l'imagination du cabinet, et non pas d'un réel travail de construction territorialisée comme évoqué dans le dossier de candidature. Cependant, à cette étape, le comité d'itinéraire s'est montré divisé et la suite du travail du cabinet n'a pas encore été statuée à la fin du mois de juin. Le positionnement est en cause, tout comme le modèle économique et la gouvernance. Ce sont des aspects qui n'ont pas été travaillés par ce cabinet, et qui suscitaient l'intérêt de nombreux acteurs et partenaires de l'itinéraire. De plus, il était remis en question le tracé de l'itinéraire et sa thématique, ce qui sous-entend des modifications techniques sur la signalétique, sur l'identité jacquaire, et l'ensemble des éléments historiques et patrimoniaux.

La Via Arverna est aujourd'hui encore dans la mise en place d'une « redynamisation ». Le contexte de création de l'itinéraire, la perte de sa gouvernance quelque peu « improvisée » par Chamina a conduit peu à peu à un effondrement du réseau, mais aussi un désengagement politique et technique. Toutes ces problématiques ont été analysées par les acteurs en cause, qui voient uniquement un problème d'image, et donc des solutions marketing. Les faiblesses ne font que s'accroître durant cette phase de réflexion ; l'itinérance ayant presque atteint une fréquentation nulle (aucune donnée exacte mais estimations dans les OT autour de 50 personnes par an), et la communication a disparu dans la plupart des OT concernés.

Dans la continuité des observations menées pour les actions du Conseil Départemental du Cantal, nous pouvons faire quelques remarques sur les interactions entre les actions publiques pour la Via Arverna et les systèmes territoriaux.

La logique de projet

Le premier point à mentionner est la logique des actions publiques dans leur démarche de projet. Il apparaît tout d'abord que le positionnement est fragile : la thématique jacquaire pour générer de la fréquentation touristique et un réseau local (professionnels ou non). Il est étonnant de construire de bout en bout un projet touristique et économique sur des éléments religieux ; alors que l'objectif est aussi de toucher un maximum de randonneurs, hors du cadre des pèlerins. Outre ces faits et ces réflexions paradoxales, ce qui est le plus étonnant est de produire un discours de valorisation historique, patrimoniale et territoriale à partir de réflexions exogènes. Quelques éléments d'explication :

- La première phase du projet : la Via Arverna du début des années 2000

Le plan du projet est divisé en quatre phases chronologiques, réparties sur 24 mois (Annexe 5) :

- Le montage de l'opération : conception, état des lieux, contacts, information
- La création de l'itinéraire : repérage, descriptions, vérifications techniques et juridiques
- La signalétique (création et installation)
- La création du topoguide, la promotion et l'animation.

Durant ces phases, rien n'est précisé quant au rôle d'acteurs locaux, de professionnels, d'habitants... Les seuls acteurs décisionnaires et consultatifs sont encore les financeurs principaux, donc les collectivités territoriales. (Annexe 3)

L'implication des acteurs endogènes est seulement mentionnée dans un volet sur « animation et exploitations futures ». Il est écrit que des possibilités d'animations et d'évènements pourraient avoir lieu par des initiatives associatives. L'implication locale est ensuite décrite sous l'angle des acteurs professionnels et de la création de produits touristiques à partir de cet itinéraire. Relevons cette citation en conclusion de paragraphe :

« A cet effet, les collectivités locales comme les professionnels situés sur le tracé seront sensibilisées aux potentialités de ce chemin thématique. Des stages de formation ou d'initiation spécifiques pourront être organisés afin de présenter le projet sous ces différents »

aspects, et de mettre en exergue les possibilités d'exploitation future. » (Dossier de presse, Chamina, 2003)

Ici, il apparaît explicitement que la logique de projet est pensée par le pilotage global et qu'il laisse une place très faible aux initiatives locales. De plus, les interactions sont pensées de façon unilatérale : le comité de pilotage décide et impose sa volonté. A ce stade, les effets des dynamiques territoriales sont ignorés. Pourtant ils constituent des interactions existantes et réelles. Ce positionnement renvoie à un potentiel d'externalité négatives.

- **La seconde phase du projet : la « redynamisation de la Via Arverna » dès 2015**

Ce projet de revalorisation, de redynamisation s'appuie aussi sur le plan suivant : (Projet de « Redynamisation de la Via Arverna »)

« 2017 - 2018

- Étude de positionnement et déclinaison de la stratégie de communication
- Création et installation de symboles identitaires
- Création d'un carnet de voyage
- Actions de communication et de promotion : création de site Internet, campagne vidéo et photos

2019 - 2020

- Actions de promotion et de communication : mise en marché auprès des agences, campagne média et web, salons...
- Programme d'animations - Achat d'éco compteurs »

Figure 10 : Plan prévisionnel de la redynamisation - Dossier de candidature Via Arverna – AAP Massif central – 31 mai 2017

Source : Cantal Destination

Comme la première phase, il s'agit d'un diagnostic puis de la déclinaison d'actions pour atteindre un objectif prévu et désigné (objectifs détaillés précédemment). Toutes les actions publiques et collectives de 2017 à 2018 sont orientées sur la promotion et la communication, avec plusieurs leviers. Il en va de même pour 2019 à 2020, avec en plus un « programme d'animations » et l'évaluation des flux (éco compteurs).

Les actions publiques ne cherchent pas à échanger avec les lieux et les territoires concernés lors de phases de réflexions et de décision. Les phases de promotion et d'évaluation de l'offre touristique et récréative n'est pas ne sont pas non plus liées aux dynamiques territoriales. En résumé, il s'agit d'une logique de projet volontariste, allant d'un point de départ et à un point d'arrivé désigné. Des actions publiques « hors-sol » s'ajoutent ensuite, sans laisser d'espace libre pour une participation de la population ou des pratiquants.

2.3.3. L'itinérance Via Arverna dans les systèmes territoriaux : SPT et SCT

La dynamique de projet décrite sélectionne des ambitions déterritorialisées, et participe à un déséquilibre entre le SPT et le SCT. Cet itinéraire propose la pratique de la randonnée pédestre, mais aussi équestre, cycliste... le tout dans un cadre patrimonial et culturel. Or, ces pratiques itinérantes et ce contexte historique ne sont à aucun moment reliés aux territorialités traversées. La mise en tourisme et la mise en produit se passent de l'univers récréatif et ne favorisent pas des interactions avec le territoire. Il s'en suit un produit apposé sur des aménagements, avec l'argument jacquaire comme source patrimoniale et attrait touristique. Le projet est donc absolument centré sur les enjeux du SPT que peut apporter la Via Arverna. La logique de projet, la gouvernance et les objectifs répertoriés témoignent de la quête de retombées économiques avant tout. Rien n'est prévu pour évaluer d'autres types de retombées, d'autres types d'échanges, d'interactions entre les pratiquants et les porteurs de projets ou les professionnels. Ce système productif territorialisé a donc créé un cadre limité à la fréquentation, le taux de dépenses des pratiquants et la notoriété du produit. Après avoir parcouru tous ces documents, aucun modèle économique n'est clairement défini malgré des objectifs très économiques. Les porteurs de projets s'appuient en fait sur le modèle de la voie du Puy. Celle-ci, dont le contexte spécifique et territorial a permis un modèle économique unique, qui a évolué au fil des siècles et qui est simplement impossible à reproduire. La valeur religieuse de ce pèlerinage en a fait un itinéraire mondialement connu, fréquentée depuis plusieurs siècles, avec également des hauts-lieux religieux. (Conques, Rocamadour...) Certes, il est aujourd'hui fréquenté de façon massive, il provoque des flux considérables, parfois ingérables, et suscite toujours un engouement des pratiquants itinérants ; mais cela résulte d'une création progressive avec un système culturel et un univers culturel singulier et territorialisé. La mise en produit est aussi ancienne mais elle n'a pas été le premier levier de développement. La comparaison de la Via Arverna avec cette « Via Podiensis » est donc un non-sens tant le contexte religieux,

temporel et spatial est différent. Partager des objectifs touristiques communs ne peut être un argument suffisant pour aboutir à la conclusion qu'un modèle économique similaire correspondra aux deux parcours.

Les interactions entre le SCT et les actions publiques menées pour la valorisation de la Via Arverna sont rares, et souvent involontaires. Le SPT étant primordial, le SCT n'est pas mobilisé, et ne fait pas non plus partie des cibles des actions réalisées. Les seuls échanges recensés ont été les premiers travaux d'inventaire historique et patrimonial, où des associations et des passionnés ont participé à la création de cette itinérance, et de son univers culturel et récréatif. L'association Chamina a aussi soutenu des dynamiques territorialisées et localisées, avec l'implication de bénévoles et d'habitants notamment pour la rédaction du topoguide très documenté. Quelques partenariats entre acteurs ont tenté de leur côté de valoriser des systèmes territorialisés. Cependant, aucun univers culturel ou récréatif n'a réellement été activé. Nous pouvons penser que la Via Arverna n'a pas d'univers récréatif, ou plutôt, qu'il reste figé en l'absence de dynamique sociale, locale et publique. Le fait est qu'aucune dynamique territorialisée existait à propos de cette thématique jacquaire, au moment où le projet a été monté (l'histoire peut évoquer une dynamique de pèlerinage il y a plusieurs siècles, mais ne démontre pas de tels pratiques récemment). Sans dynamique culturelle, et sans dynamique d'itinérance récréative à la base, cette voie n'a pas réussi à se développer, et à instaurer de bonnes méthodes d'activations et d'interactions. Les pistes choisies de façon exogène ont en quelque sorte éloigné des réalités territoriales, à tel point que les échanges semblent totalement inexistantes aujourd'hui.

Ces incohérences peuvent être situées à plusieurs étapes et réflexions :

- Le système économique n'a pu être viable pour les porteurs de projets et les professionnels.
- Le système culturel territorialisé et l'univers récréatif est loin du produit de la Via Arverna, qui a figé les éventuelles dynamiques récréatives itinérantes.
- Le pilotage est affaibli par la gouvernance. Il est volontariste, tardif et lent.

La Via Arverna en tant que « produit » construit, est dans une situation de décalage spatial, temporel et culturel. Le déséquilibre entre SPT et SCT a été un facteur important, pour un projet déjà peu ancré dans un univers territorial. C'est en cela que nous pouvons parler de déconnexion dans l'approche des porteurs de projet face au contexte dans lequel ils évoluaient.

Conclusion seconde partie

Cette seconde partie a rassemblé un ensemble d'observation de terrain, afin d'en produire un rapport descriptif détaillé. Cela a été organisé à partir d'informations sur l'organisation politique nationale à propos du tourisme. Celle-ci influence directement les politiques aux échelles régionales, départementales ou intercommunales, avec des directives quant au partage de compétences. L'influence est aussi indirecte, les autres acteurs publics ont une liberté d'action sur leurs territoires, mais doivent agir en cohérence. A partir de ces informations nous avons pu explorer les compétences, méthodes opératoires et les outils des Conseils départementaux pour agir dans le domaine touristique et dans le domaine des APN. Le cas du Cantal a été étudié de plus près, à travers tous ces points. Des recherches ont aussi apporté des détails supplémentaires à propos des interactions avec les autres acteurs publics, avec les territoires, les pratiquants... Un dernier regard a mis en lien ces actions publiques avec les notions de SCL et SPL. Ces analyses permettent d'observer au mieux les effets de ces politiques, mais aussi leurs limites et les manquements. La partie suivante va en apporter une interprétation plus fine, reliant données empiriques et échanges conceptuels, afin d'arriver à une déclinaison éclairante pour les acteurs publics.

3. TROISIEME PARTIE

3.1. Interprétation des données empiriques et croisements conceptuels : des acteurs publics compétents mais hésitants

Ce travail a débuté avec un ensemble théorique et conceptuel pour guider les recherches de terrain, cibler les points de tensions, les enjeux et l'implication des acteurs. Les observations désormais menées et expliquées, il est dorénavant possible de les interpréter, avec une nouvelle étape de mise en lumière conceptuelle.

Comme l'écrit E. Dardel, la géographicit  est « l'explication des relations entre les  tres et les choses de la Terre ». Comprendre et expliquer, voil  ce qui anime cette derni re phase.

3.1.1. Dialogue des phases conceptuelles et de terrain : retour sur les hypoth ses

La g ographicit  et la territorialit  sont deux notions qui ont  t  expliqu es auparavant et qui ont permis de suivre une recherche syst mique dans le Cantal, avec une attention accord e aux mouvements dans le temps et dans l'espace. La territorialit  est donc une approche qui permet l' tude de multiples dimensions. La dimension sensible des individus et des soci t s est un  l ment cl  pour appr hender les rapports avec l'environnement dans les modes de vie et de pratiques. Une approche ontologique  tait centrale dans nos hypoth ses de d part et dans nos choix pour comprendre ce cadre, tout comme elle s'av re importante pour aborder les projets du tourisme et des activit s r cr atives. Que ce soit pour un loisir, pour une sensation, une d couverte, ou simplement pour oublier le quotidien, ces pratiques partagent toutes des aspects v cus et des imaginaires. Ils sont d'ailleurs le socle du sens des pratiques r cr atives. C'est pourquoi, il est apparu indispensable de comprendre comment les actions publiques int grent cet aspect des territoires dans leurs politiques.

A cela s'ajoute la dimension de r seau et d'«  cosyst me », pour caract riser les relations entre les hommes et leur environnement. Il s'agit l  d'un point   prendre en compte quand nous parlons de g ographicit , et de pratiques r cr atives, notamment de pleine nature. L'enjeu est d'observer le dialogue entre les actions pour les APN avec leurs milieux et les syst mes territoriaux. Il existe d'autant plus d'enjeux pour ces volets avec la connaissance de la vuln rabilit  de notre environnement. La pr servation d'espaces naturels est aujourd'hui une des probl matiques pour les APN, mais aussi pour l'ensemble des actions publiques, et de fa on encore plus pr sente lorsque nous parlons de transition et de prospective.

Une autre notion prise en compte tout au long de ce travail est celle du temps, sous tous ses enjeux et ses possibles. En effet, dans notre démarche et notre contexte, il est incontournable de situer le rapport des sociétés avec leur passé, leur patrimoine culturel au sens large ; mais aussi avec leurs vécus « présent », ou encore avec leurs futurs, leurs utopies... Ces trois périodes ne sont pas si segmentées dans les faits, elles interagissent sans cesse et influencent les sociétés, les modes de vie, et les pratiques récréatives.

Outre ce paradigme territorial, celui de l'habitabilité récréative complète ce champ d'étude récréative. Une grande liberté et une grande ouverture se met en place par des dynamiques d'habiter les lieux et les territoires. L'itinérance peut être un exemple, de manière ponctuelle et mobile, tout comme certaines manières d'habiter les résidences secondaires, ou encore les migrations d'agrément. Finalement, l'habitabilité récréative s'inscrit dans la continuité de la société des loisirs qui se crée depuis plusieurs années dans notre situation. Cependant, les actions publiques ne se montrent pas encore averties face à ces pratiques, et font encore de cette habitabilité récréative un « impensé ».

En dernier lieu, nous pouvons à nouveau rendre compte de l'intérêt initial des processus et paradigmes qui sont issus du métissage et s'inscrivent dans une médiance. Les hypothèses évoquaient un déséquilibre des actions publiques avec le territoire, qui serait porteur d'un déséquilibre dans la gestion des APN. Comment parler d'APN reliées aux dynamiques culturelles et localisées dans un processus où les échanges publics sont instrumentalisés pour des impératifs de marchés avant d'activer des univers récréatifs ? C'est en s'efforçant de comprendre ce qui fonde l'unicité des espaces et de leurs dynamiques que les actions publiques peuvent valoriser leurs territoires.

Ces éléments de rappels remettent en perspective les hypothèses de départ. Celles-ci se vérifient sur les points mentionnés. L'une vise la compréhension du rôle et l'implication des actions publiques territoriales dans ces systèmes déséquilibrés de l'aménagement et de la valorisation des APN et de leur marché. La seconde se concentre sur le potentiel des actions publiques départementales et des autres collectivités, pour réfléchir et agir dans un processus de transition récréative.

3.1.2. L'affirmation d'un potentiel des actions publiques

Nous mentionnons ici le potentiel du Cantal de manière très ouverte : tant pour ces espaces « naturels », de la variété paysagère, que pour ses différentes structures territoriales et gouvernances engagées pour les APN.

La découverte et l'analyse de ce département montre rapidement que les APN sont « adaptées » à ce territoire. Sans faire de déterminisme, ces espaces ruraux et de moyenne montagne offrent des possibilités variées pour la pratique d'APN. Nous pensons au massif volcanique, aux plateaux (Cézallier, Aubrac), ou encore aux vallées (Lot, Cère...) Tous ces lieux sont adaptés à plusieurs saisons des pratiques de pleine nature, et peuvent permettre une « diversification » des pratiques. Un terme utilisé couramment pour s'adapter aux changements de pratiques, aux nouveautés, et au « sur-mesure » attendus par certaines clientèles. Les offres d'APN sont d'ailleurs variées, mais réparties de façon inégale et incohérente sur le territoire. Ce sont parfois des juxtapositions et des amas d'aménagements, d'équipements et de valorisation pour des mêmes lieux, ou parfois des espaces délaissés malgré des dynamiques locales culturelles et récréatives.

Les observations plus fines sur ces acteurs et les pratiques ont surtout renvoyé au potentiel presque « court-circuité » par les acteurs publics eux-mêmes. Leur manque de cohérence et d'adaptation provoque une confusion temporelle et spatiale. Par exemple, nous avons observé la multiplication de structures territoriales compétentes dans les APN, la recherche de profit de court-terme et à des échelles intercommunales, ou encore la négligence de l'environnement, de sa valeur et de sa vulnérabilité. Ainsi, nous maintenons l'idée que tout territoire possède un potentiel pour le développement d'un marché récréatif territorialisé, la difficulté se joue en grande partie dans la rencontre avec le contexte spécifique. Le travail des actions publics doit donc passer par cette phase de découverte, d'équilibre et d'interactions pour un univers commun avec les acteurs, les locaux, et les projets.

L'élément le plus représentatif de cette situation bloquée est le schéma touristique départemental. Les propos laissent paraître un manque d'innovation et des hésitations des politiques publiques. Cependant, ils ne peuvent cacher leur rôle légitime et leurs compétences territoriales dans la mise en réseau des acteurs et des offres, la création de solidarités, et l'élaboration de plans et projets communs de cohésion.

Le Conseil départemental a une place particulière qui n'est pas exploitée. Ayant perdu ses compétences financières et ne peut plus attribuer de subventions ; elle ne souhaite se placer comme maître d'ouvrage des projets récréatifs de pleine nature ; et elle possède une expertise touristique et récréative qui n'ont pas (encore) les autres collectivités territoriales. De plus,

aucune structure publique ne prend en charge aujourd'hui des dynamiques de mise en réseau et de médiation à cette échelle départementale. Les besoins se font cependant sentir de la part des acteurs publics, professionnels, des locaux et des pratiquants.

3.1.3. Les effets des logiques exogènes et du manque de cohérence sur les systèmes territoriaux

Évoquer la quête d'un équilibre territorialisé et métissé pour le Cantal, est une nécessité et une problématique majeure. Immédiatement, des limites se font sentir dans les logiques d'aménagement et de projet héritées, qui sont encore employées aujourd'hui. Le modèle qui perdure est celui des démarches d'aménagements avec des projets bien souvent exogènes et volontaristes. Les lois territoriales ont pourtant fait évoluer les rôles et compétences de chacun. Mais notre étude de la gestion publique des APN et de la gestion de la Via Arverna a vérifié que ces logiques se maintiennent dans les conceptions politiques et les actions. Certaines initiatives locales, certaines gouvernances prennent des libertés face à cet ordre courant, mais rien ne bouscule réellement et profondément le fonctionnement des actions publiques et la mise en place de leur politique.

Pour comprendre l'impact de ces logiques, nous les avons observées au sein du fonctionnement pour l'aménagement, pour la valorisation, les discours politiques et autres organisations fonctionnelles. L'analyse globale tirée est celle de discours de « façade », souvent rassurants pour l'avenir, qui masquent les réels blocages face à la complexité touristique actuelle. Les initiatives locales, les nouveautés ou toutes situations complexes (un territoire en marge, des dynamiques culturelles localisées...) sont perçues comme sources de difficultés et sont isolées.

Trois volets peuvent détailler ces interprétations :

Tout d'abord, les actions publiques dans le Cantal se démarquent par leur capacité à entretenir une division entre les politiques des multiples institutions publiques, qui pourraient pourtant coopérer et faire ensemble. L'étude de cas de projets partagés par les acteurs publics (Via Arverna) et des différents partenariats illustrent des difficultés à coopérer, à se concerter et à partager des objectifs d'intérêt général communs. Cela peut être compris comme un manque d'outils, un manque de compétences, un manque de moyens humain... Seulement, en étudiant de plus près les APN dans ce département, il en ressort un problème d'inaction des acteurs, qui ne réussissent pas à croiser leurs politiques, leurs enjeux et qui préfèrent laisser la place à des situations de concurrence territoriale. L'institution départementale du Cantal reste en retrait par

rapport à ces dynamiques spatiales et ne les freine pas. Par conséquent, des strates institutionnelles superposées agissent pour les APN de ce territoire (Intercommunalités, groupement territoriaux...), avec des strates de compétences superposées (Intercommunalité, Département, Région, État). Les territoires reçoivent ces politiques publiques dénuées de liens, où segmentation, juxtaposition ou compétitivité peuvent se développer. Aussi, des projets hors-sols, déconnectés des univers territorialisés peuvent se monter, tels que la Via Arverna.

Le second volet majeur est la supériorité de l'intérêt marketing et marchand face aux autres enjeux de la valorisation des pratiques récréatives de pleine nature. Les actions publiques rendent ces points primordiaux comparé à des aspects sociaux, culturels ou sensibles des projets récréatifs. Le contexte des actions publiques pour les APN, et des actions du Conseil départemental montre un décalage global entre la territorialité et un marché touristique productif récréatif, qui d'ailleurs est en difficultés. En effet, les actions publiques du CD du Cantal pour le tourisme en général et les APN en particulier trop souvent justifiées par des arguments économiques avant tout projet. Ces aspects apparaissent dans des schémas politiques et des discours, aussi bien à l'échelle départementale que régionale ou nationale. Le modèle national transmet une politique touristique ancrée dans une démarche économique de chiffre et de croissance. (Rôle important de la DGE et du modèle d'entreprise) Ainsi, quand le tourisme est vu comme une entreprise pour un territoire, les déséquilibres se font rapidement sentir. Ici, les efforts font primer la production de valeur marchande à partir d'éléments du territoire (sélectionnés par les acteurs publics). C'est ce que la seconde partie a exploré. Trop de dimensions qui fondent la territorialité sont lésées dans les politiques du CD du Cantal. Tous ces éléments sensibles ne sont pas considérés ni approfondis dans le cadre d'actions publiques, qui ne relie donc pas les APN avec leurs systèmes localisés ou territorialisés. D'une part, les liens ne sont pas faits, mais d'autre part, les systèmes culturels ne sont pas mobilisés dans le cadre d'actions publiques récréatives. De cette manière, il n'y a pas d'appropriation collective, pas de création, ou de partages de pratiques récréatives, ce qui pourrait fonder une dynamique de valorisation des APN.

C'est ce qui est particulièrement observé avec la Via Arverna. L'étude de cas révèle le décalage d'un modèle économique totalement déconnecté d'un modèle culturel territorial. L'absence d'univers culturel initial, puis l'absence de dynamique sensible et ontologique ont participé au manque d'appropriation collective et au manque de validation sociale. Dans le même temps, le marché récréatif, notamment des itinérances, n'a pas repris comme attendu (implicitement) ce nouveau produit. Même à court terme, aucune valeur marchande n'a émergée.

L'exemple du Puy Mary conforte cette analyse et en illustre d'autres aspects. Les actions publiques sont similaires, mais la différence majeure réside dans le fait que ce site était initialement un élément culturel et identitaire majeur dans le Cantal. L'univers culturel a toujours été présent, et a eu un pouvoir dans les dynamiques publiques ; ne serait-ce par la pression locale et la pression des pratiquants pour la préservation et la valorisation de ce patrimoine.

Ainsi, lorsque les contextes territoriaux ou locaux sont perçus comme « innés » pour des pratiques récréatives et culturelles, les acteurs publics ont une démarche « facilité » par ces dynamiques localisées omniprésentes, et ils vont globalement dans le sens du système territorial. Le problème persiste dans toutes ces situations : il se situe surtout dans la logique des acteurs publics pour appréhender et agir avec leur territoire.

Un dernier point est à rendre compte à propos des effets des actions publiques. Il s'agit de la confusion autour de la notion de développement territorial et touristique. Les éléments les plus marquants sont la prise en compte de la notion de « développement territorial » de façon erronée. Seule l'idée de croissance est intégrée, comme unique objectif. Nous pouvons voir des héritages de la pensée moderne, qui, a pu créer auparavant un consensus sur les principes de croissance. Le raccourci se maintient, où tourisme rime avec pilier économique, attractivité territoriale, et croissance. Pour stimuler ces aspects réducteurs, la dimension temporelle, spatiale et humaniste laisse place à des politiques très matérielles sur des actions marketings et promotionnelles. Bien que les choses soient plus compliquées, le CD du Cantal agit dans ce sens et se mobilise sur ces thématiques. Les actions restent dans la pensée moderne précédentes, sans remettre ce passé qui a fait consensus, elles évitent des formes de changement ou de transition. Cependant, le contexte environnemental et social actuel rappelle régulièrement à quel point les sociétés évoluent et les enjeux évoluent. D'ailleurs, nous prendrons peu de risque en pensant que les territoires les plus vulnérables dans les années à venir seront ceux qui ont tardé à adopter des stratégies réflexives et d'adaptation.

3.1.4. Récapitulatif des interprétations et pistes de transition

L'idée de transition qui guide la globalité de ce travail est une piste à approfondir et à adapter pour une adopter une attitude prospective. L'œcoumène et les écosystèmes sont sans cesse en mouvement : comment continuer avec des logiques, des politiques héritées et dépassées ?

Nous pouvons retirer de ces exemples la nécessaire coopération, interaction et ouverture des éléments et acteurs de ces systèmes. Une fois qu'un équilibre peut se créer librement entre le SCT, le SPT le tout avec en plus un « espace d'échange », la territorialité et valorisation peuvent se compléter et échanger. Sans cela, nous rejoignons les conséquences démontrées précédemment. Différentes pistes peuvent tenter d'éclairer comment de tels démarches ont pu s'installer, et comment les remettre en cause. Les systèmes politiques restent difficiles à atteindre tant les enjeux et stratégies peuvent être discrets, ostensibles ou faussés. Seules les actions et projets révèlent des indices. Dans ces circonstances peut s'installer une distance avec la réalité territoriale, que ce soit lié aux compétences des acteurs, à la liberté qui leur est laissée, aux budgets, aux effectifs... Même dans un système collectif, public où l'intérêt général est par définition l'objectif premier des actions publiques, la réalité peut se montrer différente.

Il existe malgré tout des pistes et des possibilités pour affiner la compréhension des réalités territoriales et pour nouer davantage d'interactions qui pourront se diffuser et agir progressivement.

Nous avons donc pu démêler et découvrir en partie le fonctionnement du cadre problématisé initialement. Nous pouvons éclairer des paradoxes précis, qui aideront à penser des pistes spécifiques pour le Cantal.

- Une juxtaposition d'actions publiques désarticulée pour les APN dans le Cantal
- Le maintien d'une standardisation des offres et d'une compétition des territoires, pour des raisons politiques, techniques et fonctionnelles
- Une segmentation des territoires, acteurs, lieux par des logiques « hors-sol » d'actions publiques et de politiques
- Un immobilisme des acteurs publics départementaux face à un besoin de médiation, de métissage et de transition

Repenser ces positionnements serait justement l'opportunité pour repenser un système, en réinitialisant l'ensemble de l'approche et de la démarche.

Ainsi, plus qu'une question de compétences, la question se confirme surtout sur le positionnement des acteurs et des politiques au sein de leur systèmes territoriaux ou locaux, et sur leur volonté à s'engager dans d'autres perspectives de fonctionnement, d'autres politiques territoriales, plus innovantes et réflexives.

3.2. Processus et étapes pour une évaluation spécifique des dynamiques récréatives

Les pistes que nous allons proposer ne sont pas des solutions concrètes, mais sont des chemins possibles pour penser des alternatives cohérentes. Nous recherchons désormais à créer et stimuler nouveaux paradigmes, qui dans l'idéal adviendraient de métissages entre les territoires, les lieux, les systèmes culturels divers, les APN...

Pour appuyer cela, une phase de prise de conscience des enjeux localisés et culturels est indispensable. C'est pourquoi, les premières étapes de prospective veulent faire émerger une forme de rencontre entre les acteurs publics et la valeur culturelle localisée. Pour permettre cela, un ralentissement s'impose dans la conception actuelle des logiques d'actions publiques, des logiques de positionnement et d'encadrement territorial ou local.

La construction de cette partie se fait avec des interactions entre les connaissances théoriques et empiriques :

- La transition et la question de la postmodernité : élaboration d'un travail lent, d'adaptation progressive pour éclairer une forme de transition contextualisée et résiliente.
- Les SPL et SCL : la recherche d'un travail équilibré, pour affranchir les réflexions territoriales des contraintes administratives, techniques et marketings.
- Le métissage et la médiance : la recherche de dynamiques pour remplacer des stratégies et des objectifs aménagistes exogènes par des découvertes spécifiques.

3.2.1. Les acteurs de « l'esprit des lieux » : prise de conscience de leur valeur pour un univers récréatif

S'intéresser à l'esprit des lieux, soit à la culture localisée et une de pistes pour trouver un biais de valorisation récréative. Une diversité d'acteurs endogènes sont à prendre en compte, ce sont aussi bien les habitants, les pratiquants d'activités récréatives, les professionnels, les associations... Bien qu'ils restent aujourd'hui en marge des politiques publiques et des projets en cours, ils sont garants de la valeur culturelle des lieux, cette même valeur qui est garante de l'activation d'un univers récréatifs spécifique. Malgré ce contexte, nous avons vu que les acteurs publics (le CD du Cantal de façon très significative) séparent ses politiques en matière de tourisme, mais surtout, les déconnectent des territoires. Les pratiquants d'APN et les acteurs locaux sont trop peu mobilisés, et c'est sur ce point que nous proposons les étapes suivantes pour découvrir les « créateurs » localisés et le potentiel de métissage récréatif.

L'approche élaborée pour aller vers ces objectifs vise à prendre en compte des degrés de sensibilité et d'implication des habitants et des pratiquants vis-à-vis du lieu et du territoire récréatif. Prendre en compte une dimension sensible ressentie par des acteurs, peut être une source de difficulté pour le traitement des données. De ce fait, nous conseillons de s'émanciper des catégories habituelles d'acteurs, ou encore des critères standardisés de diagnostic, afin de collecter des éléments et des dynamiques qualitatives. Ici, les thèmes abordés sont répartis sur différentes thématiques, qui sont ensuite divisées selon plusieurs indicateurs. La méthode suivante est adaptée aux acteurs publics, en particulier un CD car il s'agit de la source majeure de données pour la constituer. Il est envisageable de l'exporter à d'autres acteurs et d'autres contextes. Il est question d'acteurs qui sont aussi bien dans une démarche de portage de projet, que dans une démarche d'accompagnement, ou dans une démarche réflexive. Le résultat reste un outil de prise de conscience, qui illustre les multiples dimensions qui entrent en jeu dans des politiques touristiques et récréatives. Deux objectifs principaux sont pensés :

- Créer des interrogations des acteurs publics sur des sujets inhabituels et impensés
- Réaliser la diversité des acteurs récréatifs, leurs caractères polytopiques, sensible et leur potentiel de création

En détails, elle consiste à s'interroger sur trois domaines. L'idée est de partir d'interrogations où tous types d'acteurs localisés peuvent répondre. Les trois lignes sont des interrogations. Chaque acteur peut se situer selon trois degrés possibles.

Les réponses témoignent de leur positionnement créatif et participatif.

Voici la grille de lecture et le schéma suivant :

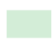



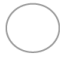


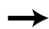

Grille de lecture : évaluation du positionnement créatif et participatif					
NBR réponse		NBR réponse		NBR réponse	
 Relation localisée		 Interaction localisée récréative		 Inter relation localisée et culturelle	
 Initiation et co-création spontanée		 Co-création et participation		 Co-création et collaboration passive	
 Adaptation progressive et ouverture à la nouveauté		 Adaptation participative		 Validation passive	
Nombre total de réponse					

Figure 11 : Grille de lecture de l'évaluation du positionnement créatif et participatif des acteurs

Source : A. Frossard

Ensuite, le schéma suivant permet de visualiser les résultats selon les possibilités proposées. Chaque degré proposé correspond à un type d'univers récréatif. Ils représentent le potentiel de co-création des acteurs dans leur territoire. Cela va d'une situation d'inexistence à une situation de co-création.

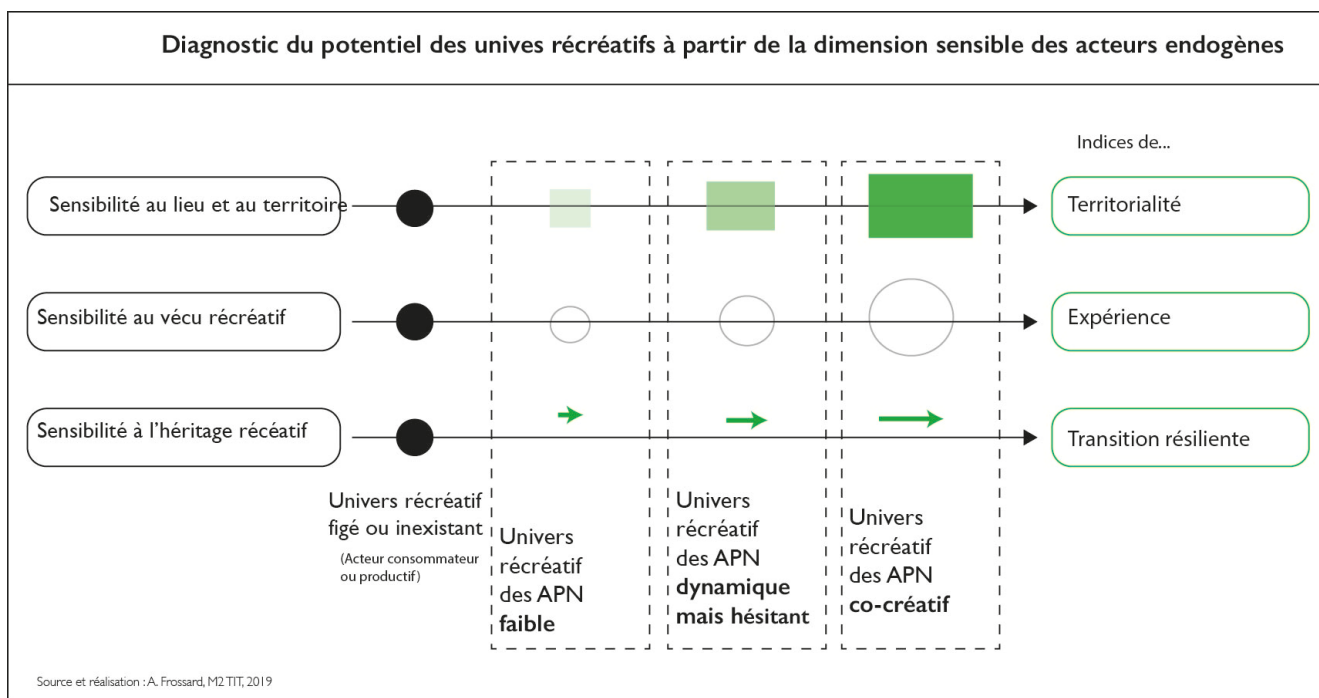


Figure 12 : Schéma de diagnostic du potentiel des univers récréatifs et de leurs acteurs

Source : A.Frossard

Cet outil est donc une première prise de conscience, et aussi une première étape dans l'application d'une nouvelle réflexion des actions publiques pour les APN. Il s'en suit une seconde étape d'interrogation à propos de la place de l'acteur public au sein de ces SCL et SCT.

3.2.2. Repenser un positionnement des actions publique : activer les réseaux culturels pour les APN

Désormais, en suivant notre progression, il est acquis que la valorisation des APN découle des univers récréatifs, et donc des systèmes territoriaux et de leurs acteurs endogènes. Les changements sont indispensables, pour ne pas continuer à ignorer ces dynamiques au sein des réflexions politiques et des actions publiques de valorisation des APN.

Dans ce cadre, l'objectif est d'interroger le positionnement des compétences des actions publiques. et précisément leur rôle fonctionnel pour les APN dans ses échanges avec les systèmes culturels. Les recherches précédentes ont rendu compte des conséquences sur le

territoire. Le positionnement public ne crée aucun espace libre où peuvent se construire des politiques cohérentes, innovantes, métissées, et spécifiques. C'est pourquoi il serait intéressant de rendre les acteurs publics avertis de leur rôle de médiateur, qui peut se dérouler au sein de toutes leurs actions, afin de favoriser l'émergence d'univers communs pour les APN. Il s'agit donc de l'objectif du développement suivant.

Nous partons de trois principes : les compétences, la médiation, et les finalités. Ils permettent de former un outil de « repositionnement » des actions publiques. Cela permet de construire un cadre pour ancrer les compétences des acteurs dans des démarches de médiation, avec des objectifs finaux indéfinis. Seules quelques étapes sont définies, favorisant des actions de mise en réseau. Cette médiation se voudrait issue d'expérimentations, et génératrice d'autres formes de métissage, encore inconnues. Cette démarche de transition s'efforce de penser des alternatives sans entrer en opposition avec des actions ou des politiques territoriales.

Pour mettre ces dispositions en place, nous avons prévu des étapes clés à réaliser par les acteurs publics en parallèle de l'exercice de leurs compétences, de projets, de missions... Ces étapes représentent des phases d'actions de médiation qui seront :

- Localisées : mobilisation d'un tissu d'acteurs endogènes dans une démarche participative
- Adaptées et résilientes : L'expérimentation participative continue à partir de l'appropriation individuelle et collective
- Réalisables et cohérentes : La structuration, le partage et la validation sociale des univers récréatifs
- Intégrée aux décisions : diffusion et l'intégration des « résultats » au sein des gouvernances et des politiques

Le modèle de pensée que nous proposons peut prendre cette forme dans le cadre d'une représentation schématique :

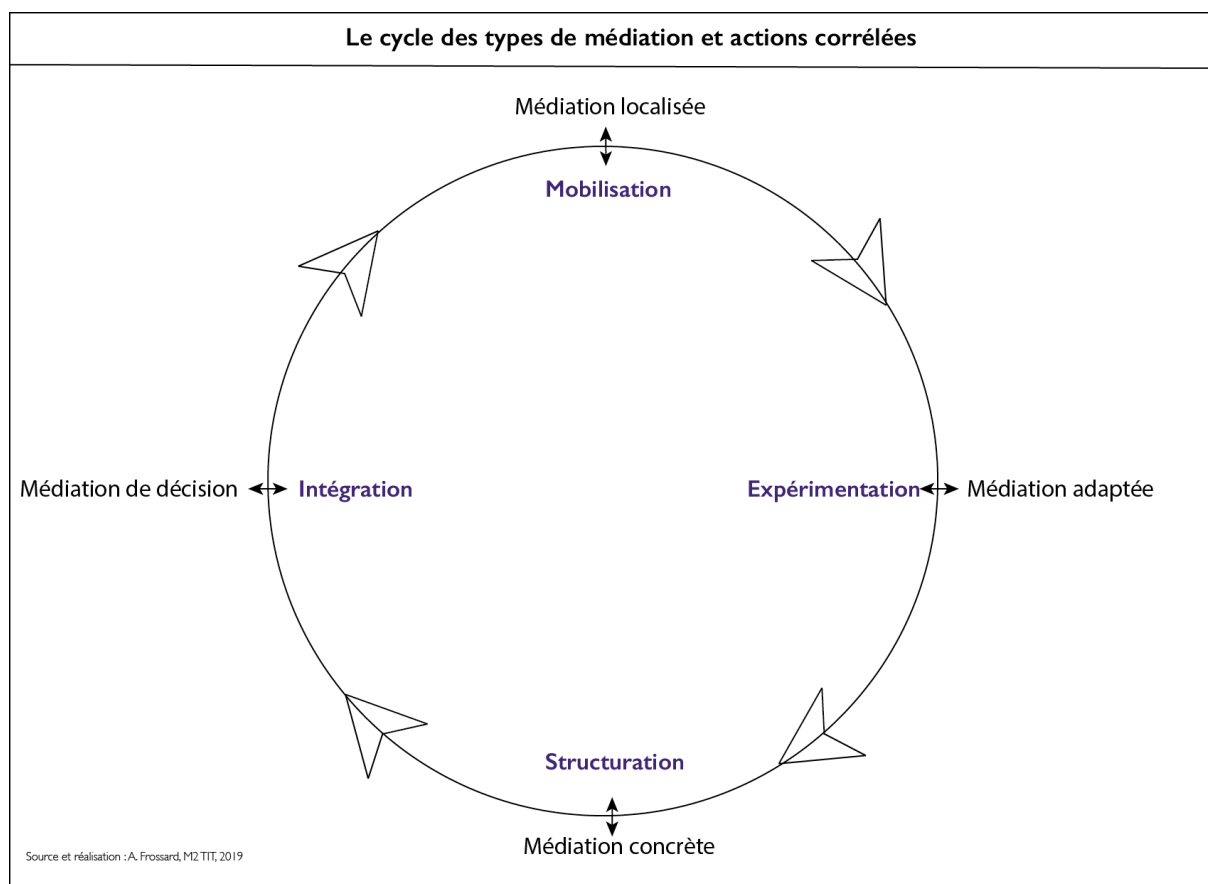


Figure 13 : Les cycles des types de médiation

Enfin, dans le cadre d'une exploitation, il peut être transféré sous la forme d'un tableau, tout en respectant l'aspect cyclique et continu :

Liste des compétences des acteurs publics	Démarche de médiation : les ouvertures entre				
	Mobilisation un tissu d'acteurs endogènes les acteurs dans une démarche participative	L'expérimentation participative continue à partir de l'appropriation individuelle et collective	La structuration , le partage et la validation sociale des univers récréatifs	Diffusion et l'intégration des « résultats » au sein des gouvernances et des politiques	Mobilisation un tissu d'acteurs endogènes les acteurs dans une démarche participative
Équipement et aménagement des sites (APN ou					

itinéraires de randonnée)					
CDESI					
Portage de projets publics					
...					

3.2.3. Estimer des perspectives pour un processus métissé

Un dernier schéma a pour but de récapituler les étapes précédentes. Cette représentation s'inscrit dans une volonté évolutive pour ce travail, où chaque étape est importante pour distinguer les divers objectifs et les organiser.

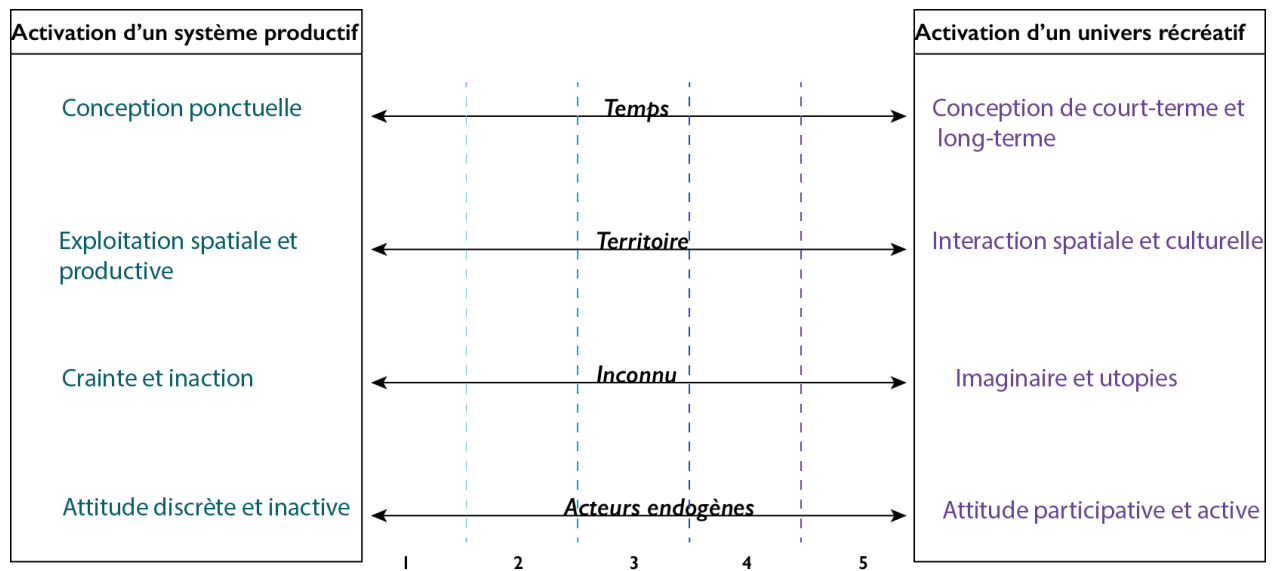
Cet outil est un moyen d'adopter un nouveau regard dans des problématiques d'actions publiques pour les pratiques récréatives de pleine nature. Cependant, il ne s'agit pas d'un outil qui résume l'ensemble des facteurs, des enjeux et des problématiques d'un territoire lors de la conception d'un projet récréatif. Ici, l'accent est mis sur la compréhension des univers récréatifs et de leurs métissages par des réseaux et des actions cohérentes et contextualisées. C'est une première étape qui ne peut éliminer tout autres aspects pragmatiques (économiques, techniques...) nécessaires à la réalisation d'actions publiques. C'est aussi le moment pour prendre conscience de la diversité des logiques réflexives, et mettre en valeur des « espaces libres », où les acteurs peuvent intégrer des dimensions sensibles, imaginaires, et se laisser aller à des formes d'utopies.

Ce schéma peut aider sur trois étapes de réflexion des actions publiques :

- Visualiser sous forme de processus territorial les pratiques récréatives de pleine nature
- Accompagner un diagnostic, une évaluation d'actions menées ou de projets
- Accompagner régulièrement des actions, projets, missions... et adopter un réflexe de recul systémique.

Ce modèle met en situation des éléments et des dimensions territoriales en mouvement.

Une grille de lecture vient alors en appui. A partir d'interrogation, elle permet de situer les actions publiques sur des axes divisé en degrés, et cela pour plusieurs critères. Le niveau 1 correspond à des actions peu résilientes et limitées à un système productif de court terme. Le niveau 5 correspond à des actions qui mobilisent largement un univers récréatif.



Source et réalisation : A. Frossard, M2TIT, 2019

Figure 14 : Outils d'évaluation des systèmes territoriaux

Source : A. Frossard, 2019

Ensuite, une fois cette grille de lecture complétée, elle peut être reportée sur le schéma suivant. Nous retrouvons les quatre axes qui forment cette matrice :

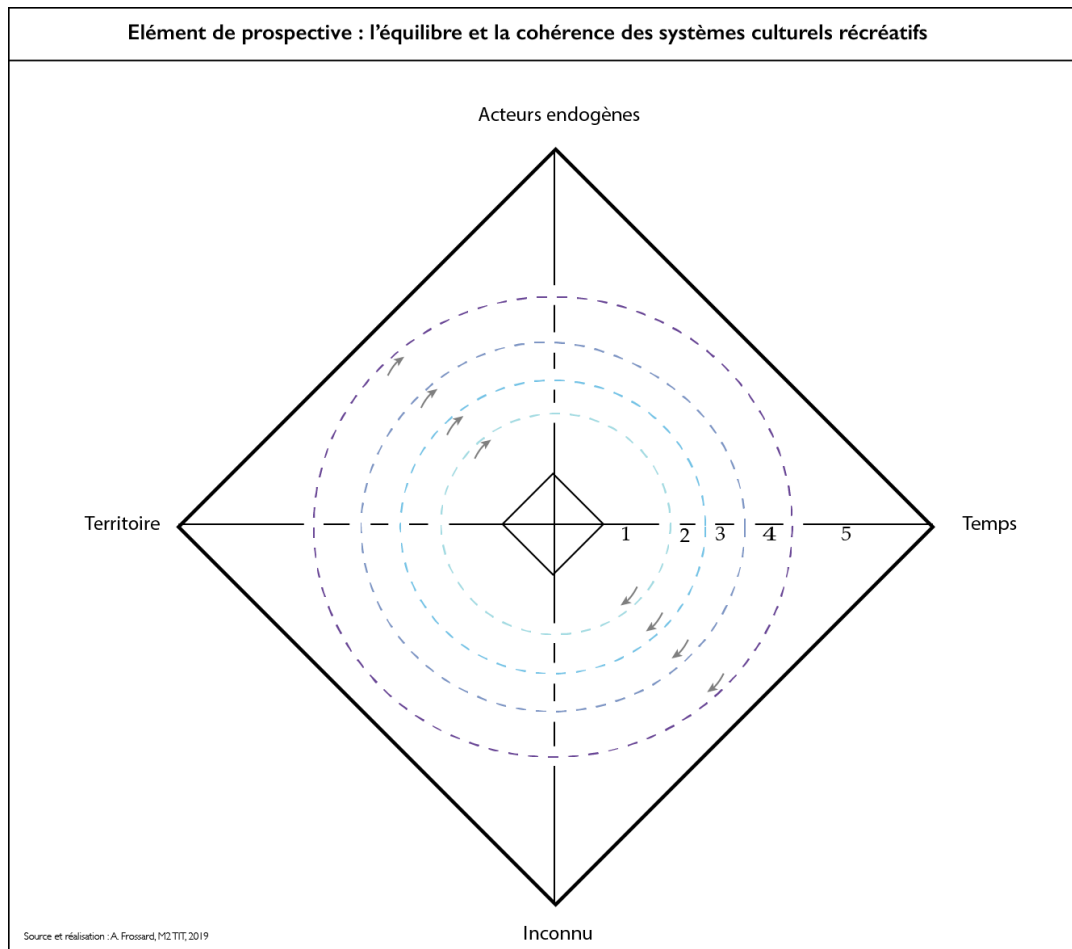


Figure 15 : Grille de lecture prospective : équilibre et cohérence des systèmes culturels et récréatifs

Les enjeux sont alors aussi bien dans la capacité des actions publiques à se montrer reliées aux univers récréatifs, (situation sur les quatre axes) et de se montrer cohérentes vis-à-vis d'autres dimensions territoriales (cohérence des éléments entre ces quatre axes). Sans une cohérence entre les niveaux des éléments, les mouvements entre les axes sont moins performants. Ainsi, sans cet équilibre que nous avons modélisé ici, nous pouvons voir que des blocages fragilisent les actions menées et freinent les synergies communes attendues. Nous sommes conscients que ce schéma nécessitera des retours d'expériences pour être amélioré ou adaptés à certaines situations au besoin. De plus, d'autres éléments peuvent être rajoutés, tant qu'ils sont accompagnés d'un curseur évaluatif efficace.

Conclusion troisième partie

Il n'est désormais plus possible de se figurer qu'une volonté publique unique qui agit isolément peut produire une dynamique de valorisation localisée ou territorialisée des APN. Il n'est plus possible non plus d'admettre que des actions publiques, en charge d'un intérêt général territorial, puissent se concentrer en priorité sur une valeur marchande de leur territoire, et sur le SPT ou SPL. La valorisation reste faible et vulnérable face à des enjeux systémiques et territoriaux.

La situation des APN dans le Cantal a rapidement laissé paraître ces paradoxes, tant leurs acteurs restent segmentés et ne partagent pas de problématiques ou d'enjeux ensemble. La responsabilité des acteurs publics existe, tout comme sa capacité de repositionnement pour répondre à l'urgence d'une transition. Coopération, adaptation, interaction sont autant de pistes d'actions, pour activer des univers récréatifs, pour valoriser des territoires et s'adapter aux enjeux contemporains de façon résiliente et métissée.

C'est pourquoi, nous avons présenté ici ces étapes de réflexion, et ces modèles, en souhaitant faire émerger de nouvelles logiques publiques. Ces schémas conceptuels s'avèrent aussi être des outils à employer à diverses phases de réflexion et de prospective pour les acteurs intéressés. Ils peuvent être exploités avec des objectifs matériels ou dans des processus d'abstraction parfois nécessaires. De façon très générale, l'ambition de ces modèles est de permettre une réflexion assez large toujours maintenir une interaction entre les actions publiques et les écosystèmes récréatifs et culturels, et pour éviter de le manipuler, de les diriger ou de les influencer avec des stratégies exogènes.

Conclusion

Cette recherche a pu prendre forme avec des constatations très générales à propos des enjeux sociétaux et territoriaux du tourisme. Les pratiques et les lieux ont posé les bases de nos interrogations, comme ils posent les bases des problématiques contemporaines et futures pour ce secteur. Si aujourd'hui ces éléments interpellent à ce point, c'est en partie en raison de la croissance très forte de ce secteur, qui devient un « incontournable » de diverses économies, divers acteurs, ou individus. De notre point de vue, davantage géographique, l'ampleur des phénomènes touristiques démontre qu'il s'agit d'un secteur au cœur de l'aménagement territorial actuel, mais surtout à venir. Nous pouvons avancer cela en termes de fréquentation des lieux, en termes de mobilités des individus, ou encore en termes de mise en produits de lieux, territoires ou pratiques. Ces dynamiques divergent selon leurs contextes, mais se reconnaissent dans un grand nombre de territoires, en France ou dans le monde, dans des grandes agglomérations ou des espaces en marge... Ce sont des écosystèmes très spécifiques qui se mettent en place autour de ces nouveaux enjeux, qui sont de plus très singuliers. Qu'il s'agisse de la destination, ou de l'acte de la pratique touristique, les comportements restent profondément culturels et territorialisés. De façon plus universelle, l'émergence et la démocratisation du tourisme a été une évolution majeure pour les individus et les sociétés. C'est une conquête d'une liberté de circulation, et d'une liberté d'accès aux temps des loisirs. Ces aspects fondent de nouvelles formes d'échanges, plus localisés, plus informels, mais où se construisent ou se consolident des valeurs de tolérance, d'ouverture, et une sensibilité à d'autres univers et imaginaires. Cependant, toute cette dimension sensible et humaine reste en relation avec des enjeux très pragmatiques, aussi bien environnementaux, que sociaux, économiques... La situation critique et la vulnérabilité environnementale que nous vivons ne peuvent plus être écartés des actions sur le tourisme, bien qu'ils s'en suivent de nombreux paradoxes. L'enjeu de cette recherche et les hypothèses de départ était avant tout porté sur l'équilibre territorial et culturel, la concertation et le vivre-ensemble, et pour cela le monde du tourisme et du récréatif restent des éléments majeurs. Nous supposons que la réponse à cette complexité ne peut qu'être localisée et « vivante », soit comprise avec ces dynamiques en évolution.

Afin d'ancrer ces premières réflexions dans un cadre de recherche plus précis et concret, la thématique des APN a été approfondie. Elle regroupe un ensemble de pratiques touristiques, et évolue dans une grande diversité spatiale. C'est d'ailleurs un type d'activité, où nous pouvons étudier des phénomènes plus représentatifs pour les problématiques touristiques délimitées ici.

Ceci s'explique entre autres à travers les relations des sociétés à leur environnement qui apparaissent plus directement dans ces espaces et pour ces pratiques. Les territoires où se développent les APN ne sont pas toujours des précurseurs en matière de transition, mais demeurent des piliers des pratiques touristiques et récréatives. Ils illustrent des comportements et des formes de sensibilité aux milieux, qui sont des données essentielles pour comprendre des dynamiques de prospective.

De ce fait, les problématiques de cette recherche ont délimité un cadre d'étude, à travers les pratiques et les acteurs. Ce travail évolue dans le cadre précis du département du Cantal, avec un approfondissement sur une itinérance qui le traverse. Des constatations locales, à différentes échelles ont montré des espaces où les APN sont parfois issues d'aménagements et de politiques très aboutis, ou parfois d'actions plus désarticulées. Elles ont initié une progression par étape, à partir d'enjeux culturels et récréatifs des APN, pour se diriger sur la place de l'action publique, et enfin sur la valorisation des univers récréatifs des APN avec les systèmes culturels et les marchés.

Pour engager ces projets, un premier temps a pointé des paradoxes fins, hiérarchisé et examinés selon les besoins thématiques, et selon leur apport à propos de la transition récréative. D'un point de vue méthodologique, cette démarche a constitué une prise de recul sur des enjeux touristiques et récréatifs larges. Ensuite, des notions théoriques et conceptuelles interdisciplinaires ont été étudiées, afin de pouvoir les prendre en compte leurs apports scientifiques tout au long de ce travail. Cela a d'abord été bénéfique pour mieux affiner les problématiques clés, qui ont fait avancer les impensés et les paradoxes de notre cadre. La finalité étant d'apporter des prospectives et des pistes de transition viables vis-à-vis des enjeux récréatifs globaux, et vis-à-vis des actions publiques départementales.

Afin de continuer cette démarche, la seconde phase a développé des recherches de terrain sur différents plans. Des informations générales ont dressé les deux axes majeurs de développement touristique qui structurent les actions publiques actuelles : l'aménagement touristique et le marketing touristique. Il s'en suit un détail sur l'organisation dans le département du Cantal, à travers la découverte du fonctionnement des institutions publiques en charge des APN, et également du marché touristique et récréatif existant. Les observations ont approché les dynamiques touristiques et récréatives au sein de leurs réseaux, de leurs interactions, leur dimension sensible et leur logique territoriale. Les données collectées peuvent se croiser et être analysées sous divers angles et grilles de lectures, afin d'illustrer le plus précisément les situations territoriales et locales. Les phénomènes déséquilibrés autour des APN qui ont été

remarqués peuvent être compris dans une confrontation avec le terrain, et avec les savoirs interdisciplinaires précédents. Ces thématiques ont aussi été davantage explorées avec l'exemple de la Via Arverna. L'itinérance a été examinée du point de vue de sa construction publique, puis autour de son marché récréatif. Cette étude de cas porte sur un produit touristique en difficulté et présente de ce fait de nombreuses limites à l'organisation actuelle des acteurs publics, internes et externes au département du Cantal.

L'intérêt de ces recherches de terrain se situe alors surtout dans l'interaction entre la démarche de recherche et son analyse suivante. En effet, ce travail permet de faire progresser la troisième partie dans une compréhension et une interprétation sur des plans scientifiques et méthodologiques. Suite à ces recherches, nous comprenons et nous pouvons montrer que penser la transition récréative des APN se fera toujours en corrélation avec une dynamique culturelle localisée, dont les seules finalités seront de l'ordre de l'adaptation, de la cohérence et de la résilience.

La dernière partie a donc représenté des logiques systémiques localisées et territorialisées qui structurent les APN. Pour cela, nous convoquons un ensemble de dimensions sensibles, spatiales et temporelles, désormais incontournables si nous voulons continuer d'évoluer avec les enjeux de transition, et les enjeux post-modernes, pour les APN.

Ce que nous avançons pour les actions publiques est de l'ordre de la prise de conscience de la diversité territoriale et culturelle qui interagit avec les APN. Les propos tendent à démontrer que la valorisation des univers récréatifs est une étape essentielle pour un ancrage territorial et pour la valorisation du marché récréatif. Nous ajoutons aussi des réflexions ouvertes sur le rôle de médiateur que peut occuper l'acteur public départemental, en parallèle de son organisation présente. L'idée est de rompre avec le schéma de l'acteur public ancré et soudé à des compétences habituelles, maîtrisées et fonctionnelles, alors qu'une liberté d'exercice et de réflexion existe, tout en restant peu exploitée. En outre, un autre regard peut se former progressivement, avec l'intégration de logiques multidimensionnelles, d'interrogations, et l'acceptation de s'engager dans des perspectives moins formatées. Les impensés, et les projets sans finalités peuvent désormais être vus comme des opportunités de stratégies prospectives, et non pas comme des limites. Les outils de modélisation qui sont élaborés dans la dernière phase de ce travail sont alors des indicateurs de diagnostic, d'évaluation, qui pourront être déclinés par la suite, selon les situations des APN, selon les retours d'expériences... Ce qui est mis en lumière est le besoin de libérer la pensée de logiques dépassées, afin de renouer avec l'esprit des lieux, et ensuite de proposer des politiques publiques des APN sensibles à la transition sociales et récréative. Chaque piste sera valable pour son contexte spécifique, même si certaines

étapes se révèlent incontournables pour y accéder et pour aller dans ce sens. Vouloir aller plus loin en termes de prospective peut se faire sans chercher à anticiper les moindres bénéfices, les moindres conséquences, et sans chercher à contrôler toutes les situations.

Une telle démarche prospective peut donc s'épanouir au mieux lorsque les volontés des politiques territoriales et leur organisation laissent une place sûre aux dimensions sensibles et aux univers communs.

Table des annexes

Annexe 1 : Entretiens Conseil départemental du Cantal	i
Annexe 2 : Grilles CDESI et PDIPR Cantal.....	vi
Annexe 3 : Dossier de presse Via Arverna - Juin 2004.....	x
Annexe 4 : Financement Via Arverna.....	xvii
Annexe 5 : Gouvernance Via Arverna (Comité d'itinéraire 2017)	xviii
Annexe 6 : Plan prévisionnel de construction du produit touristique Via Arverna	xx

Annexe 1 : Entretiens Conseil départemental du Cantal

Données qualitatives de terrain : résumé d'entretiens.

Un ensemble d'acteurs ont été régulièrement interrogés au cours du stage, lors d'entretiens libres, de réunions ou d'échanges spontanés. Ceux qui ont éclairé en particulier nos thématiques sont :

- Pascale Martin, chef du service tourisme
- Emilie Compigne, mission observatoire touristique et porteur de projets touristiques
- Bruce Bonnevie, chargé de mission randonnée
- Stéphanie Boissier, chargée de mission activités de pleine nature
- Véronique Breuil-Martinez, directrice adjointe à la culture

Résumé détaillé de l'entretien non-directif tenu le 26 juin 2019 avec Bruce Bonnevie, chargé de mission randonnée au Conseil départemental du Cantal. Complété par Stéphanie Boissier sur la thématique des APN, au poste de chargée de mission des activités de pleine nature au Conseil départemental du Cantal.

Premier volet sur les APN et la randonnée dans le Cantal :

- La politique des APN dans le Cantal et la stratégie de projet

La politique des APN dans le Cantal est guidée par le schéma du tourisme, il s'agit de la rédaction de la parole des élus.

Le département lance peu de projets en ce qui concerne les APN et la randonnée. Il ne souhaite pas se placer en maîtrise d'ouvrage sur ces thématiques, sauf exceptions. Ce choix est porté par

la volonté de laisser s'exprimer des dynamiques locales, qui sont aussi compétentes. Le risque reste cependant la fragmentation des communautés de communes entre des projets peu reliés. C'est pour cela que sont créés des outils tels que les chartes, les contrats... afin de réguler et d'apporter une cohérence aux projets des collectivités locales.

Ce sont donc les outils principaux et les leviers d'actions du Conseil départemental aujourd'hui pour mettre en œuvre ses compétences pour les APN et la randonnée.

Pour cela : le département possède deux plans : le PDIPR et le PDESI.

Ils permettent de sélectionner, évaluer et aider certains projets, lorsqu'ils sont portés par des acteurs publics et inscrits dans ces plans.

Dans les faits, la communauté de commune porteuse de projet propose des sites à aménager et à valoriser pour une pratique de pleine nature, ou un itinéraire de randonnée. Le département utilise ses grilles de diagnostic et d'évaluation pour vérifier la faisabilité juridique, et l'intérêt d'un tel projet. Différents critères existent, sur l'intérêt de la thématique, l'intérêt paysager, sur la valorisation qui en sera faite, l'impact environnemental... (cf grilles en annexe) Le service tourisme peut subventionner ensuite à une hauteur maximale de 40% en ce qui concerne l'équipement de l'aménagement. Il ne subventionnera pas la valorisation touristique. (D'autres services pourront le faire, tels que l'environnement, la culture...). Aussi, d'autres subventions peuvent être demandées par des réponses à des appels à projets de la région, de l'Europe...

Ce fonctionnement permet au service tourisme de maintenir une sélection des aménagements et de garder le pouvoir de donner des directives, tout en laissant une forme de liberté de proposition.

La transversalité avec les autres services se fait autour d'un projet en cours. Par exemple, lorsqu'un itinéraire est en projet, et selon la dynamique de valorisation portée, des échanges pourront avoir lieu avec le service environnement. Plus rarement, et si les besoins sont plus importants, des comités techniques peuvent être organisés.

Les fiches « rando Cantal » sont des exemples de ces échanges entre services, avec une collaboration pour proposer des itinéraires de randonnées bien documentés.

Les échanges avec les communautés de commune dans le cadre de la randonnée et des APN étaient plus fréquents lorsque les plans (PDIPR et PDESI) étaient au début de leur création, et qu'il fallait travailler sur une cohérence. A l'heure actuelle, les échanges sont moins fréquents, et se passent surtout autour de contrats, et d'organisation des compétences.

Le fonctionnement de la CDESI permet de réunir plus régulièrement les acteurs publics et professionnels. Une réunion se tient une fois par an, et d'autres commissions techniques se tiennent plus souvent sur des points particuliers. Les membres sont divisés entre des élus, des associations, des prestataires privés, et des agents des collectivités territoriales.

En ce qui concerne les réseaux avec la société locale, les habitants et les acteurs locaux, ce sont surtout les collectivités locales qui mettent en place des outils.

Dernièrement, la seule collaboration du département était une enquête publique de consultation de la société pour le projet départemental de 2025.

Cependant, les communautés de communes font parfois des réunions publiques pour débattre des projets. Cela devient parfois une habitude. Elles sont animées par les élus, et parfois des consultants en charge des projets, avec des ateliers éventuellement. Ces outils ne sont qu'une consultation de la population locale, qui n'est pas plus impliquée par la suite à un projet.

Salers a récemment fait une réunion publique sur la thématique de la randonnée, ce qui est très rare. Le reste du temps, c'est uniquement la volonté de la collectivité qui met en place un projet de randonnée, il n'y a pas de consultation pour la « randonnée de base ».

En revanche, sur des sujets sensibles, la consultation permet une prospection, « si c'est des gros projets avec des enjeux, mais pas pour une dimension locale. »

Second volet sur la Via Arverna :

La Via Arverna telle qu'elle existe aujourd'hui est en phase de « redynamisation », en réponse à un appel à projet du GIP Massif-Central, engagé pour 3 ans. Cet engagement s'est construit surtout pour reformer une gouvernance. Cantal Destination a porté les dossiers de candidature de l'appel à projet. Le Cantal a historiquement été l'entité la plus dynamique pour la Via Arverna. Cependant, Cantal Destination a été jugée par un ensemble d'acteurs (départements impliqués par la Via Arverna, financeurs...) est une institution plus souple, et plus appropriée pour porter ce projet, car moins impliqué dans des commandes publiques plus strictes.

Cette situation de redynamisation fait suite à une création de l'itinérance par l'association Chamina, disparue depuis 2014. Elle fut créée en 1974, et a géré la randonnée dans le Massif-Central durant toutes ces années. Son rôle a été majeur dans les années 80. Elle gérait l'aménagement et l'entretien des itinéraires, la réalisation de topoguides, l'animation et de l'évènementiel. Des associations locales venaient régulièrement en appui. L'association

fonctionnait sur du mécénat, des sponsors et 80 % de subventions des collectivités. L'essor et la réussite de l'association l'a peu à peu conduite à la perte du modèle économique associatif pour ressembler à celui d'une société. C'est pourquoi, les élus du Puy-de-Dôme ont stoppé les financements en 2008, et les autres financeurs ont suivi cette décision. Les topoguides sont alors confiés à des marchés publics. Seule la Fédération Française de Randonnée fonctionne aujourd'hui comme le faisait Chamina à l'époque, mais sa dimension nationale lui permet de perdurer. Elle n'a pas voulu reprendre la gestion de la Via Arverna car elle n'était pas classée en sentier de Grande Randonnée. Cela viendra peut-être plus tard.

La construction de l'itinérance a vu le jour avec l'idée d'un pratiquant Cantalien de la voie du Puy, qui a souhaité créer une alternative moins fréquentée. L'OT d'Aurillac et Chamina ont pris rapidement le projet en main, et ont voulu faire la « petite sœur » de la voie du Puy. Dans les années 2000, c'était vu comme une opportunité, face à la croissance des itinérants. Les collectivités locales se sont aussi engagées car tous ont souhaité récupérer « quelques miettes » du GR65. Un travail d'historien a été mené, avec des formes de participation locale, afin de recenser des traces jacquaires. C'était en quelque sorte des recherches pour justifier l'itinéraire. Il n'y a pas eu ensuite d'approfondissement avec des formes d'adhésion locale plus poussées. Seul perdurait un comité technique pour maintenir le lien avec les communautés de commune. Aujourd'hui, avec le recul sur les années de 2000 lors de la construction du produit touristique, il aurait fallu voir au-delà de l'expérience de cet individu, et surtout voir au-delà de la volonté de concurrencer la voie du Puy. C'était « bête de pas aller voir ailleurs », surtout une fois que Chamina a arrêté son travail. Les élus ont « mal mesuré l'animation du réseau », il a manqué d'associations locales pour s'emparer du projet, et il n'y a pas eu de soutien des associations religieuses qui ne reconnaissent que 4 voies jacquaires. Peu à peu les initiatives locales du début (surtout dans le Cantal, et sur Aurillac) se sont épuisées. Il était difficile d'ancrer le projet avec les OT, même avec Chamina. Des tentatives ont eu lieu, notamment avec les « Jeudi de la Saint Jacques », et des partenariats divers. Finalement, pour les autres départements, il n'y a eu aucune implication. C'est ce qui apparaît encore aujourd'hui, l'ensemble des élus des départements concernés ne peuvent plus cacher leur perte d'intérêt pour la Via Arverna. Beaucoup font semblant de chercher des solutions. Le Cantal (notamment par une dynamique des agents de Cantal Destination et du Conseil départemental) essaye de maintenir une dynamique, et une mobilisation des communautés de communes.

Cette situation complexe et les formes de désengagement que connaît le projet n'ont pas pu être anticipées car à l'origine Chamina fédérait tout le monde. Il n'y a pas eu plus de question à

propos de la gouvernance. De plus, l'agence commerciale Chamina Voyage vendait la Via Arverna (encore une portion aujourd'hui), et les collectivités s'appuyaient donc sur cette visibilité et ce potentiel de fréquentation.

A titre de comparaison, une autre itinérance s'est créée plus récemment dans le Cantal, et avec d'autres départements : la Grande Traversée du Massif-Central (GTMC) en VTT. Pour ce projet, il existe une réelle volonté, qui est partagée. Ce sont les mêmes acteurs institutionnels que la Via Arverna mais la dynamique est totalement différente. Les acteurs publics sont actifs et il y a un portage politique conséquent, avec également un animateur de réseau constant, et une expérience de terrain.

Ce qui peut expliquer ces différences, et ces difficultés seraient peut-être le manque de « maturité » face à la production d'un itinéraire. Ce qui a du manquer serait la gouvernance, l'absence d'animation de réseau continue, l'absence de communication et l'arrêt de la publication des topoguides. Seules quelques volontés éparpillées demeurent, mais elles restent bien inférieures aux freins et aux contraintes qui n'ont pas pu être anticipées. Cela pourrait expliquer le fait qu'aucune dynamique de restauration n'a sérieusement lieu, même depuis les tentatives récentes.

Face à cette situation, et face à la fin de l'appel à projet, la Via Arverna requiert encore des choix politiques. Le travail des consultants engagé n'est pas encore terminé mais il est déjà remis en question, et suscite des interrogations sur l'abandon ou le maintien de la redynamisation pour cette itinérance.

Analyse de niveau 2 - CLASSIFICATION DU SITE

ELEMENTS INFORMATIFS

Enjeux	Objectifs	Critères				
Sécurité <i>Pérennité et Accessibilité des sites</i>	Encourager l'accessibilité des lieux de pratique à des publics particuliers	Couverture en téléphonie mobile du lieu de pratique en prévision d'appel des secours sur l'ensemble de la zone de pratique (pour 1 des 3 opérateurs minimum)	totale		partielle	Absence
		Accessibilité physique des secours	oui			Non
		Accessibilité de l'ESI aux personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel	oui			non
Pratique sportive <i>Aménagements et équipements dédiés dûment entretenus</i>	Développement d'une pratique officielle	Autres infrastructures de confort	Poubelles - tables local abri - point d'eau (rincage) bureau d'accueil - toilettes	Poubelles - tables - local abri - bureau d'accueil - toilettes	Poubelles - tables	aucun
Animation <i>Encadrement, Événementiel</i>	Socio sportif	Variétés des niveaux de pratique (technicité)	tous les niveaux de pratique		1 seul niveau de pratique	
	Encadrement	Existence d'un ou plusieurs prestataires d'encadrement diplômés sur place	oui			non
	Référencement	Constater l'existence des sites	document en version papier et/ou dématérialisé professionnel, homologué et actualisé			non

Analyse de niveau 2 - CLASSIFICATION DU SITE

CRITERES PRIORITAIRES

28 points

Enjeux	Objectifs	Critères	3 points	2 points	1 point	0 point
Sécurité <i>Pérennité et Accessibilité des sites</i>	Faciliter l'accès du public au lieu de pratique	Accessibilité au site compatible avec la pratique de l'activité quelque soit la saison	Oui			non
		Existence d'un chemin d'accès / sentier	très facile		difficile	Absence
		Accès au site reconnu par un ou plusieurs panneaux d'identification à l'entrée du site	oui			non
		Présence d'un panneau technique d'information sécurité sur site	oui			Non
	Veiller à la sécurité des usagers	Stationnement organisé et adapté à la capacité accueil du site	oui		Parking mais inadapté à la capacité d'accueil du site	non
		Entretien régulier (veille, suivi)	oui			non
Pratique sportive <i>Aménagements et équipements dédiés dûment entretenus</i>	Développement d'une pratique officielle	Équipements et matériels conformes aux normes fédérales	oui			non
		Présence d'un balisage	conforme à la charte fédérale & départementale			
Animation <i>Encadrement, Événementiel</i>	Socio sportif	Importance majeure de l'ESI pour la discipline sportive (notoriété)	ESI à dimension nationale	dimension régionale	dimension départementale	dimension locale
		Fréquentation / régularité	clubs (site école), structures pro, pratiquants libres	clubs et structures pro	Uniquement pratiquants libres (inorganisés) = pratique confidentielle	pas de fréquentation
	Événementiel/compétition	Organisation au moins d'un événementiel par an inscrit au calendrier officiel de la fédération	oui - dimension nationale	oui - dimension régionale	oui - dimension départementale	non

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE CLASSEMENT D'UN ITINÉRAIRE PÉDESTRE

La grille d'évaluation telle qu'elle figure ci-dessous est identique à la grille de sélection qui a été adoptée en 1994 lors de l'analyse de l'inventaire initial des itinéraires de randonnée du Cantal : elle avait alors été utilisée pour qualifier l'ensemble des itinéraires recensés et opérer la sélection des itinéraires proposés par le Conseil Général dans le projet de base du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Afin de guider l'évolution et l'enrichissement de ce Plan, cette grille doit permettre de faciliter l'étude des projets de création d'itinéraire nouveau ou de requalification d'itinéraire existant, en vue de la proposition d'inscription au PDIPR, ou d'une demande d'aide financière. Elle est donc destinée à aider les porteurs de projets, de façon à ce qu'ils aboutissent à des tracés de qualité optimale sur la base des mêmes critères que ceux qui seront pris en compte par le Conseil Général.

1/ CRITÈRES PRIS EN COMPTE :

CRITÈRE 1 - IMPORTANCE DES PORTIONS GOUDRONNÉES (critère éliminatoire)

ouverts à la circulation publique dans la longueur totale de l'itinéraire (hors traversée de bourg)

• supérieure à 20 %	0 point l'itinéraire est éliminé
• de 10 à 20 % de goudron :	1 point
• de 5 à 10 % de goudron	3 points
• moins de 5 % de goudron	5 points.

CRITÈRE 2 - ÉLIMINATOIRE : ESPACES SENSIBLES

- l'itinéraire traverse un espace sensible sans précaution particulière, il fait courir un risque à cet espace et il risque à terme de participer à ou de provoquer la dégradation irréversible de ce milieu : 0 point
l'itinéraire est éliminé
- l'itinéraire ne traverse pas d'espace sensible : 1 point
- l'itinéraire traverse ou jouxte un espace sensible avec précautions pour éviter sa dégradation, 3 points
- il permet une bonne approche, pédagogique, d'un espace sensible, tout en respectant l'écologie du milieu ; il constitue un véritable sentier de découverte avec les aménagements adéquats : 5 points.

CRITÈRE 3 - INTÉRÊT PAYSAGER

Aspects positifs : point de vue, diversité et caractère typique des paysages,

Aspects négatifs : fermeture, monotonie et banalité des paysages

- l'itinéraire parcourt et n'offre des vues que sur un paysage fermé, banal et monotone : 0 point,
- l'itinéraire permet seulement une vue lointaine sur un paysage remarquable, diversifié et/ou significatif du Cantal (ex : Massif du Cantal, Châtaigneraie, ...) : 1 point,
- il permet de découvrir un tel paysage en vue rapprochée, sur la plus grande partie de l'itinéraire : 3 points,
- il permet de découvrir un tel paysage et/ou offre des paysages diversifiés et identifiants du/des caractère/s d'une petite région du Cantal : 5 points.

Les paysages les plus remarquables peuvent être :

- les plateaux : Aubrac, Artense, Cézallier, Châtaigneraie,...
- les planèzes : Saint-Flour, Trizac, Limon, Coyan,...
- les gorges : Truyère, Cère, Maronne, Rhue, Bès,...
- les vallées : Jordanne, Cère, Santoire, Brezons, Goul,...
- les lacs, Grandval, Enchanet, St-Etienne-Cantalès, Bort...
- les crêtes et sommets montagneux (Massif du Cantal)

CRITÈRE 4 - GRANDS SITES NATURELS

Par différence avec les "paysages", les grands sites naturels présentent un caractère plus "ponctuel" (une cascade dans une vallée, par exemple, ou tel point de vue dans des gorges). Seront pris en compte, à ce titre, les sites classés et les sites inscrits, mais aussi les autres sites connus, repérés ou à repérer.

- l'itinéraire n'offre aucune vue sur un site naturel 0 point,
- l'itinéraire permet seulement une vue lointaine sur un grand site naturel : 1 point,
- il permet de découvrir un tel site ou un site remarquable en vue rapprochée : 3 points,
- il possède sur son parcours un ou plusieurs sites naturels remarquables : 5 points.

CRITÈRE 5 - GRANDS SITES HISTORIQUES ET PATRIMONIAUX

Les grands sites historiques et patrimoniaux sont les sites et monuments classés et les sites inscrits.

Au titre des sites remarquables, on retiendra les châteaux, les églises et bâtiments de caractère et les successions rapprochées de petit patrimoine de valeur.

- l'itinéraire n'offre ni site historique, ni site remarquable : 0 point,
- l'itinéraire donne une vue lointaine sur un site historique ou remarquable, ou sur un élément important du patrimoine, sans cependant s'en approcher (ex. : vue lointaine sur Salers, sur un château) 1 point,
- il permet à la fois une vue rapprochée et/ou découverte de proximité d'un site historique ou remarquable, mais sans y pénétrer, ou il offre une succession de découvertes de petit patrimoine : 3 points,
- il permet une découverte proche et/ou parcourt un site historique (ex. : circuit au départ de Murat passant par la Vieille Ville) : 5 points.

CRITÈRE 6 - THÉMATIQUES FORTES

- l'itinéraire n'offre pas de thématique particulière : 0 point,
- présence sur l'itinéraire d'une thématique classique, pouvant se retrouver dans d'autres départements voisins (flore de montagne, volcanisme, l'eau, la forêt) et sans mise en scène particulière 1 point,
- présence limitée d'une thématique forte ou originale, sur une très faible portion (tourbières de montagne, burons, églises romanes) : 3 points,
- présence d'une thématique forte et originale donnant sa signification à l'itinéraire (succession de burons, d'églises romanes, de mégalithes...) ou association de plusieurs exemples (stations de flore particulière, association de formes architecturales significatives) 5 points.

CRITÈRE 7 - POTENTIEL DE FRÉQUENTATION

- potentiel de fréquentation à proximité, du fait d'une population résidente d'une certaine importance, ou d'une "concentration" touristique (dans la commune d'implantation ou de départ de l'itinéraire et dans les communes immédiatement voisines) bonus de 3 points,
- itinéraire et/ou chemin donnant accès à un site de pratique d'activités de sports et de loisirs de nature (telles que : escalade, vol libre...) : bonus de 3 points.

Les deux bonus ne sont pas cumulatifs. Si les deux éléments existent, le bonus reste de 3 points.

CRITÈRE 8 - DEGRÉ DE DIFFICULTÉ

- l'itinéraire n'est pas adapté au type de pratique visée et/ou "affichée" et il ne peut y avoir adaptation 0 point,
- l'itinéraire n'est pas adapté au type de pratique visée et/ou "affichée" mais il existe et peut être modifié (dans sa "destination" ou dans son tracé) 1 point,
- la difficulté n'est que moyennement adaptée (présence seulement de très courts tronçons mal adaptés) 3 points,
- adaptation complète : 5 points.

CRITÈRE 9 : QUALITÉ DU TRACÉ

- le tracé n'est pas adapté au terrain et ne peut être modifié : 0 point,
- l'itinéraire n'est pas adapté au terrain, mais il existe et l'adaptation du tracé est possible 1 point,
- un ou deux courts tronçons seulement sont mal adaptés : 3 points,
- adaptation complète : 5 points.

CRITÈRE 10 - EXISTENCE D'UNE STRUCTURE SUPPORT DE GESTION

- l'itinéraire n'est pas pris en charge et aucun potentiel local n'existe : 0 point,
- l'itinéraire n'est pas pris en charge mais un potentiel de structure support existe (collectivité et/ou association locale) 1 point,
- l'itinéraire est pris en charge par une structure associative 3 points,
- il est pris en charge par une collectivité territoriale, éventuellement avec une structure associative : 8 points.

RÉCAPITUTIF DES POSSIBILITÉS DE NOTATION

	0	1	3	5	8	observations
critère 1	X	X	X	X		note 0 éliminatoire
critère 2	X	X	X	X		note 0 éliminatoire
critère 3	X	X	X	X		
critère 4	X	X	X	X		
critère 5	X	X	X	X		
critère 6	X	X	X	X		
critère 7			X			bonus
critère 8	X	X	X	X		
critère 9	X	X	X	X		
critère 10	X	X	X		X	
Total maximum						51

2 - RÉSULTATS DE LA NOTATION

Hormis le cas de l'élimination dès le critère 1 ou 2, la notation permet de situer le projet dans 3 catégories d'itinéraires :

→ 35 à 51 points : le projet peut être classé en catégorie 1

→ de 25 à 34 points : le projet peut être classé en catégorie 2

→ avec moins de 25 points : le projet doit être ré-étudié, ou la demande d'inscription au PDIPR sera rejetée.



DOSSIER DE PRESSE
Juin 2004

VIA ARVERNA

Un chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle,
à travers le Massif central
de Clermont-Ferrand à Cahors
(Auvergne – Limousin – Midi Pyrénées)

Contact Presse :

Marianne BOUILLON
Chamina
Tél. : 04 73 92 81 44
Fax : 04 73 91 62 24
m.bouillon@chamina.com



VIA ARVERNA Introduction

2004 : année Jacquaire¹ !

Chamina, l'office du tourisme de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac et ses partenaires² vous invitent à suivre leur pas sur un chemin historique traversant les régions Auvergne et Midi-Pyrénées.

VIA ARVERNA, un chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, reliant Clermont-Ferrand à Cahors en passant par Issoire, Brioude, Massiac, Aurillac et Rocamadour est actuellement en cours de repérage.

Ce tracé, reconnu comme une route non négligeable dans le réseau national des chemins de Saint-Jacques³, permettait aux pèlerins de traverser l'Auvergne en venant de Souvigny dans l'Allier sur le chemin de Vezelay et de rejoindre la Via Podiensis.⁴

Ce projet a pour but de **faire renaître un ancien tracé** au cœur du Massif central et de **compléter le réseau actuel** en répondant à la demande importante des nouveaux pèlerins du XXI^{ème} siècle.

Il permettra de **mettre en valeur sites, lieux, monuments et territoires traversés en impliquant les professionnels et les acteurs locaux du tourisme.**

1. Une année est déclarée comme telle lorsque le 25 juillet, jour de la Saint Jacques, tombe un dimanche.
2. Commissariat à l'Aménagement et au Développement Economique du Massif Central ; ADIMAC ; Les régions Auvergne et Midi-Pyrénées ; Les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Corrèze et du Lot ; Les villes de Clermont-Ferrand, Issoire, Brioude, Aurillac et Cahors. Les structures intercommunales et les OTSI des villes traversées.
3. D'après Roland PATIN, Docteur en Histoire de l'Art – Clermont-Ferrand : « Sur les traces de Saint-Jacques en Auvergne ».
4. La carte de René de La Coste-Messelière indique un tracé fréquenté par les pèlerins traversant les Monts du Cantal en venant de Clermont-Ferrand.

VIA ARVERNA

Tracé schématique du futur itinéraire



VIA ARVERNA

Caractéristiques du futur itinéraire : Les étapes

Auvergne	km
CLERMONT-FERRAND	0
OLLOIX	33
ISSOIRE	25
BRASSAC-LES-MINES	32
BRIOUDE	27,5
BLESLE	29,5
MASSIAC	12,5
FERRIERES St MARY	22,5
NEUSSARGUES-MOISSAC	21
MURAT	23,5
ST JACQUES DES BLATS	25
VIC-SUR-CERE	16,5
AURILLAC	23
LAROQUEBROU	32,5

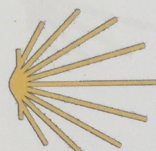
Limousin	km
CAMPS - ST MATHURIN	17
LAVAL-DE-CERE	6

Midi-Pyrénées	km
BRETENOUX	21
CARENAC	30
ROCAMADOUR	27
LABASTIDE-MURAT	25
VERS	24
CAHORS	18

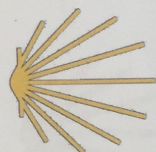
Longueur Totale : 498 km

VIA ARVERNA

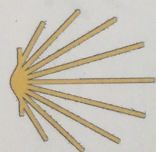
Une image forte pour le territoire



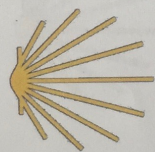
Une **réalité historique** incontestable, confirmée par de nombreux documents et tracés jacquaires.



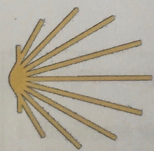
Des **attraits patrimoniaux forts** en phase avec des lieux de pèlerinage, de nombreuses églises romanes et un riche patrimoine local.



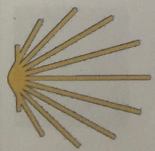
Un itinéraire faisant étape dans des **hauts-lieux historiques et touristiques** : Clermont-Ferrand, Issoire, Brioude, Blesle, Massiac, Murat, Aurillac, Laroquebrou, Bretenoux, Carennac, Rocamadour, Labastide-Murat, Cahors.



Un produit répondant à **toutes les attentes des randonneurs** : randonnée itinérante, sportive, organisée... Praticable à pied, à VTT, à cheval ou en auto, ce circuit itinérant peut également être décliné en court séjour.



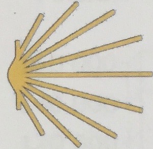
Un **outil de développement structurant** qui s'inscrit dans une démarche de développement durable des territoires : création d'hébergements, mise en valeur du patrimoine, retombées économiques importantes.



Un **projet de portée européenne** : les chemins de Saint-jacques sont déclarés Premier Itinéraire Culturel Européen, ils font l'objet de nombreuses actions de mise en valeur, ce qui constitue une image forte pour le territoire.

VIA ARVERNA

Un projet complet répondant à une forte attente



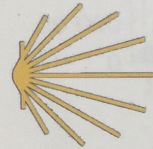
Près de 500 kilomètres d'itinéraire balisé

Un itinéraire à concevoir en tenant compte des aménagements de randonnée existants et des itinéraires inscrits aux PDIPR.

3 régions traversées : L'auvergne, Le Limousin et Midi Pyrénées et 5 départements : Le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Cantal, la Corrèze et le Lot.

Un balisage aux couleurs du logo européen des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle,

Des panneaux d'information le long de l'itinéraire.



Un guide réalisé par Chamina

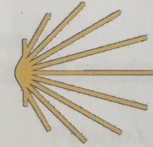
dans la collection « randonnée itinérante »

Format 14x21 cm, 144 pages illustrées en couleur

1^{er} tirage 5000 exemplaires – Diffusion nationale

Fond de carte IGN, informations techniques et touristiques ; Répertoire des services, des hébergements et des ressources économiques locales.

Sortie prévue : Printemps 2005



Une réalisation qui s'inscrira dans le temps et qui peut donner lieu à **différentes formes d'animation et d'exploitation** en lien avec des partenaires locaux :

Manifestations sur le thème de Saint-Jacques-de-Compostelle locaux (Fêtes, conférences, sorties thématiques).

Montage de produits sur l'itinéraire et réflexion sur les possibilités d'exploitation future.

La signalétique :

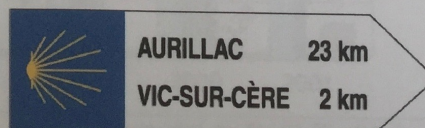
L'itinéraire sera balisé et fléché aux couleurs des chemins de Saint-Jacques sur la base de la charte graphique européenne.



Continuité
du chemin

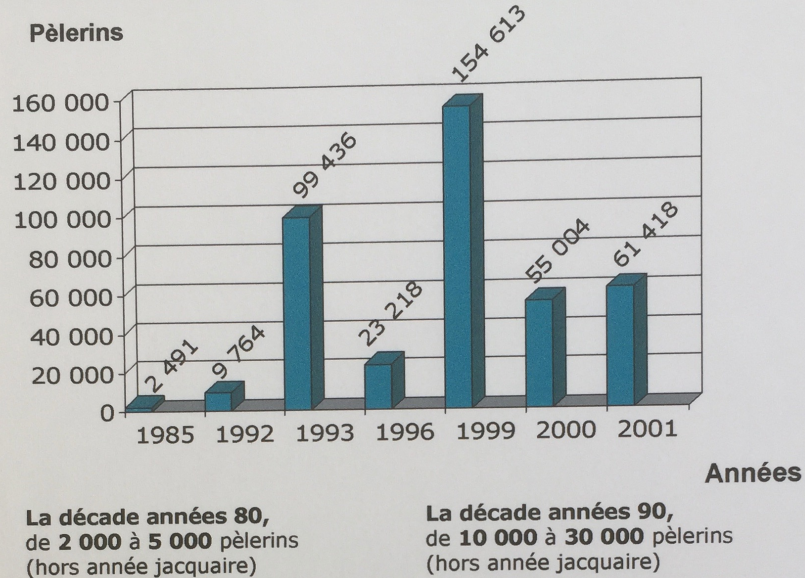


Mauvaise
direction

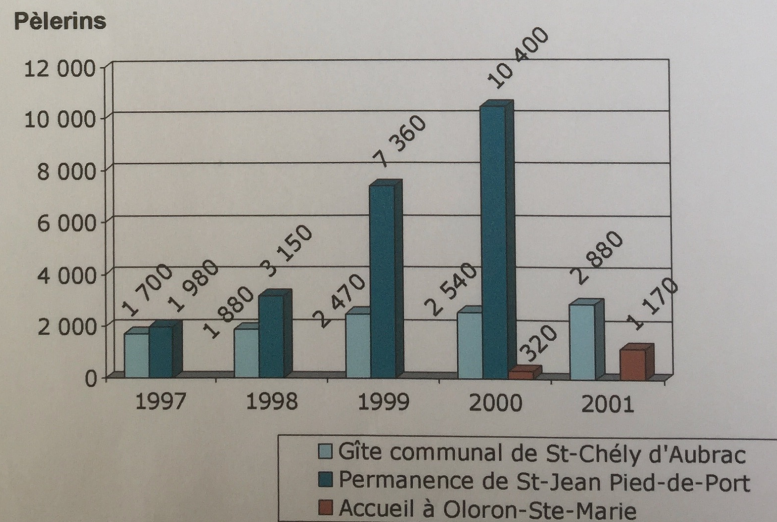


Fléchage directionnel

Annexe 1
Statistiques relevées par le Bureau des pèlerins, à Santiago de Compostelle



Annexe 2
Nombre de pèlerins identifiés dans plusieurs lieux de passage en France



Annexe 4 : Financement Via Arverna

Source : Dossier de présentation du projet Via Arverna, Chamina, juin 2003

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Euros	%
ETAT	100 000	41,33%
REGION AUVERGNE	19 800	8,18%
REGION MIDI PYRENEES	13 200	5,46%
CG 63	14 000	5,79%
CG 43	5 000	2,07%
CG 15	20 000	8,27%
CG 46	10 000	4,13%
Cté aggro Aurillac	12 000	4,96%
Autofinancement	47 939	19,81%
TOTAL	241 939	100,00%

Source : dossier de candidature pour l'appel à projet de 2017 « Soutien aux grandes itinérances du Massif Central »

Annexe 3

Chef de file

Cantal Destination

Les financeurs / partenaires

GIP

CGET

Régions

Région Occitanie

Conseil régional

CRT

Région Nouvelle Aquitaine

Conseil régional

CRT

Région Auvergne Rhône-Alpes

Conseil régional

CRT

Départements

Puy-de-Dôme

Conseil départemental

Service tourisme

Haute-Loire

Conseil départemental

Maison du tourisme

Cantal

Communauté de communes du brivadois

Conseil départemental

Cantal Destination

Corrèze

Conseil départemental

Agence de développement et de réservation touristiques

Lot

Conseil départemental

Agence de développement touristique

Partenaires

Parc naturel régional du Livradois Forez

Parc naturel régional des volcans d'Auvergne

Parc naturel régional des Causses du Quercy

IPAMAC

Offices de tourisme

ACIR

Représentants des prestataires d'hébergements

Associations de randonnée

Comités techniques

Thématiques

Entretien / balisage / praticabilité

Techniciens

Agent des communautés de communes ou des communes concernés par le balisage, l'entretien et les équipes

Responsable randonnée des conseils départementaux et / ou CDT

Comités départementaux de randonnée / Association de randonnée

Représentants des accompagnateurs

Promotion / Mise en marché / Communication

Web master et / ou responsable éditions - communication - presse des CRT / CDT

Service promotion - mise en marché - commercialisation des CRT / CDT / OT

Animation / Structuration de l'offre

Responsable de l'offre - qualification de l'offre - animations CDT / Offices de tourisme

Représentants des prestataires d'hébergements

Associations locales d'animation et de randonnée

Annexe 6 : Plan prévisionnel de construction du produit touristique Via Arverna

Source : Dossier de présentation du projet Via Arverna, Chamina, juin 2003

ECHÉANCES DE RÉALISATION DES PHASES OPÉRATIONNELLES

Montage de l'opération Conception/Etat des lieux Contacts/Information/ Secrétariat général.....	2002 - 2003 - 2004
Création de l'itinéraire : repérages, Descriptions, vérification nature juri- dique chemins, accord collectivités..	2003
Conception de la signalétique Fléchage signalisation : fourniture et pose	2004
Réalisation complète du topoguide Etablissement du plan de commu- nication, promotion et lancement de l'opération, animation	2004

Durée globale de l'opération : 24 mois

Table des illustrations

Illustration 1 : Photographie du balisage des itinérances à Murat.....	79
Illustration 2 : Photographie 2 du balisage des itinérances à Murat.....	79
Illustration 3 : Balisage Via Arverna à Vic-sur-Cère.....	88
Illustration 4 : Balisage Via Arverna à Ferrières-Saint-Mary	89
Illustration 5 : Panneau d'information touristique : Chemin de St-Jacques de Compostelle, à Murat.....	89

Table des figures

Figure 1 : Compétences des actions publiques dans l'aménagement du territoire.....	50
Figure 2 : Compétences des actions publiques dans le secteur du tourisme	51
Figure 3 : Logo Conseil général du Cantal	84
Figure 4 : Logo du Conseil départemental du Cantal.....	84
Figure 5 : Affiche de communication pour la Via Arverna	90
Figure 6 : Carte de l'itinéraire de la Via Arverna à sa création	91
Figure 7 : Tableau détaillé des étapes de la Via Arverna	92
Figure 8 : Diagnostic du potentiel de l'itinérance comme produit touristique. Dossier de candidature Via Arverna – AAP Massif central – 31 mai 2017	95
Figure 9 : Le pilotage du projet de redynamisation de la Via Arverna	96
Figure 10 : Plan prévisionnel de la redynamisation - Dossier de candidature Via Arverna – AAP Massif central – 31 mai 2017	99
Figure 11 : Grille de lecture de l'évaluation du positionnement créatif et participatif des acteurs	114
Figure 12 : Schéma de diagnostic du potentiel des univers récréatifs et de leurs acteurs ...	115
Figure 13 : Les cycles des types de médiation.....	117
Figure 14 : Outils d'évaluation des systèmes territoriaux.....	119
Figure 15 : Grille de lecture prospective : équilibre et cohérence des systèmes culturels et récréatifs.....	120

Table des cartes

Carte 1 : Les cantons du département du Cantal	14
Carte 2 : Les marques territoriales en France métropolitaine	54
Carte 3 : Aperçu des APN dans le Cantal.....	59
Carte 4 : Itinéraires inscrits au PDIPR du Cantal	61
Carte 5 : Extrait de la carte touristique 2019 du SM du Puy Mary	75
Carte 6 : PNR des Volcans d'Auvergne (2019-2020)	76
Carte 7 : Projet du PNR Aubrac.....	76
Carte 8 : Les communautés de communes dans le Cantal.....	77
Carte 9 : Localisation du Puy Mary.....	82
Carte 10 : Les chemins principaux et secondaires de Saint-Jacques	88
Carte 11 : Essai de représentation cartographique de la gouvernance de la Via Arverna	94

Références bibliographiques

Ouvrages :

Bachelard, *La poétique de l'espace*, PUF 1961, 215p.

Baudrillard J. *Simulacre et Simulation*, Galilée, 1981, 240 p.

Berque A., *Poétique de la Terre : histoire naturelle et histoire humaine, essai de mésologie* Paris Belin, 2014, 237 pages.

Berque A. (dir.) *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, Pays-paysages, 1994, 123 p.

Boutinet J.P., *Anthropologie du projet*, Presse Universitaires de France, **2004, 404 p.**

Boyer M., *L'Invention du tourisme*, Gallimard, 1996.

Christin R. Manuel de l'anti-tourisme, Ecosociete Eds, 2018, 144p.

Compagnon A., *Les Antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes* Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées », 2005, 464 p.

Dardel E., *L'Homme et la Terre : Nature de la réalité géographique*, Presses Universitaires de France, 1952

Descola P., *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature*. Editions Quæ, « Sciences en questions », 2011

Di Méo G., Buléon P., (dir.), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris : Armand Colin, 2005, 304 p.

Knafou R., (dir.), Equipe MIT, *Tourisme I Lieux communs*, 2008, Belin, Edition Mappemonde, 320p.

Laplantine F., Nouss A., *Le Métissage*, Teraedre, Re-edition, 2011, 118p.

Latour B. *Où Atterrir*, La découverte, 2017, 160 p.

Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, Gallimard, 2014, 848 p.

Veblen, T., *Théorie de la classe de loisir*, Tel, Gallimard, 1978, Domont, 278p.

Viard J., *Le triomphe d'une utopie, la révolution des temps libres*, Edition de l'Aube, Paris, 2015, 448p.

Violier P., *Tourisme et développement local*, Belin, Belin Sup Géographie, 2008, 292p.

Articles scientifiques :

Bailly A. « Être géographe aujourd'hui : la géographie... ma géographie. » *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 52, 2009. pp. 37-38

Berque A., « Milieu et motivation paysagères ». *Espace géographique*, tome 16, n°4, 1987. pp. 241-250

Bessy O., « Les loisirs sportifs de nature, vecteurs du renouvellement des contours du tourisme », *Sud-Ouest européen* 2010

Bonnemaison J., « Voyage autour du territoire » *L'Espace géographique*, 1981, pp. 249-262

Bourdeau P., « From après-ski to après-tourism: the Alps in transition? », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 97-3 | 2009

Bourdeau P., *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ?* Collection Finance-gestion, management, Edition Hermès, Lavoisier, chapitre 12, 2007, p. 61-172

a

Citot, Vincent. « Les temps hypermodernes, de Gilles Lipovetsky », *Le Philosophoire*, vol. 22, no. 1, 2004, pp. 184-188.

Corneloup J., « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 3 | Décembre 2011

Corneloup J., Bourdeau P., Bachimon P., et Bessy O., « L'habitabilité récréative périurbaine », « Sociétés » 2014/3 n° 125, pages 47 à 58, <https://www.cairn.info/revue-societes-2014-3-page-47.htm>

Corneloup J., Bourdeau P., Mao P., « Le marquage culturel des territoires touristiques de nature ». In: *Revue de géographie alpine*, tome 92, n°4, 2004. pp. 11-20.

Davezies, L., « L'économie locale « résidentielle » », *Géographie, économie, société*, vol. vol. 11, no. 1, 2009, pp. 47-53.

Debarbieux, B., « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'Espace géographique*, vol. tome 35, no. 4, 2006, pp. 340-354.

Dissart J-C, « Co-construction des capacités et des ressources territoriales dans les territoires touristiques de montagne », *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*

Falaix L., et Corneloup J., « Habitabilité et nouveau paradigmatique de l'action territoriale : l'exemple des laboratoires récréatifs », *L'Information géographique*, vol. vol. 81, no. 4, 2017, pp. 78-102

George-Marcelpoil E., « Réflexions sur l'ancrage territorial des stations de montagne », dans Ph.

George-marcelpoil E., *Les trajectoires d'évolution des destinations touristiques de montagne.*

Guermond, Y., « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'Espace géographique*, vol. tome 35, no. 4, 2006, pp. 291-297.

Lazzarotti O. Tourisme et patrimoine: ad augusta per angustia / *Tourism and heritage: ad augusta per angustia*. In : *Annales de Géographie*, t. 112, n°629, 2003. Tourisme et patrimoine. pp. 91-110

Lévy B., « Voyage et tourisme : malentendus et lieux communs ». In: *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, tome 144, 2004. *Voyage, tourisme, paysage*. pp. 123-136

Poudray V., Mao P., Senil N., « Le design est-il une nouvelle forme de l'action publique territoriale ? » *Agronomie, Environnement et Sociétés*, Association Française d'Agronomie, 2018

Raffestin, Claude. Nature et culture du lieu touristique. *Méditerranée*, 1986, vol. 58, no. 3, p. 11-17

Revue Esprit, *Les Mondes de l'écologie*, Janvier-février 2018.

Rocher G., *Introduction à la sociologie générale*. Première partie : *L'action sociale*, Chapitre IV, pp. 101-127. Montréal : Éditions Hurtubise HMH ltée, 1992.

Vitte P., « Tourisme en espace rural : le territoire à l'épreuve. » *Revue de géographie alpine*, tome 86, n°3, 1998. pp. 69-85.
Raffestin C. Nature et culture du lieu touristique. Dans *Méditerranée*, N° 3 -1986. Pp 11 – 17

Stock M., 2006. « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles ». *EspacesTemps.net*, 2006.

Site web :

AUVERGNE RHONE ALPES TOURISME, 2019, (consulté le 10 mars 2019), <http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>

AUVERGNE TOURISME, « brochures » 2019, (consulté le 8 juin 2019), < <http://www.auvergne-tourisme.info/brochures-283-1.html>>

CAFE GEO, « Tourisme en transition : réinterroger le changement dans les pratiques récréatives » 2017, (consulté le 30 janvier 2019) <http://cafe-geo.net/tourismes-en-transition-reinterroger-le-changement-dans-les-pratiques-recreatives/>

CANTAL DESTINATION, 2019, (consulté le 23 juin 2019), <http://www.cantal-destination.com/>

CANTAL DESTINATION, « Via Arverna », 2017, (consulté le 26 juin 2019), <<http://www.cantal-destination.com/articles/via-arverna-une-randonnee-itinerante-a-la-carte-311-1.html>>

CANTAL PRO, « Service Tourisme », 2019, (consulté le 9 mars 2019), < <http://pro.cantal-destination.com/menu/qui-sommes-nous/service-tourisme-du-departement-et-cantal-destination-53-1.html>>

CGET, 2019, (consulté le 18 mai 2019), <<https://www.cget.gouv.fr/>>

CHEMIN-COMPOSTELLE, « Les étapes de la voie du Puy », 2019, (consulté le 30 juin 2019), <<https://www.chemin-compostelle.fr/etapes-voie-puy/>>

COLLECTIVITES LOCALES, « Les différents groupements intercommunaux » 2016, (consulté le 30 juin 2019) <<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/differents-groupements-intercommunaux>>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL, «La politique touristique du Conseil Départemental », 2019, (consulté le 23 juin 2019), < <http://www.cantal.fr/la-politique-touristique-du-conseil-departemental/>>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL « Schéma du tourisme 2019-2022 » (consulté le 10 avril 2019)
<http://oldcantal.itnt.fr/_fichiers/voscotes/1554468594_version-d%C3%A9finitive--Strat%C3%A9gies-Fiches-actions-Dispositifs-d-aides.pdf>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL « Contrat Sport 2017-2020 » » (consulté le 20 mai 2019)
<http://www.cantal.fr/wp-content/uploads/2019/04/1520608463_Contrat-Sport-2017-2020.pdf>

CONSEIL REGIONAL DU TOURISME « Auvergne Rhône Alpes », 2019, (consulté le 11 mai 2019)

DGE, « Tourisme », 2019, (consulté le 18 mai 2019), <<https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme>>

GEOCONFLUENCE, « Notion en débat : Production de l'espace » 2019, (consulté le 3 mars 2019) <<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/production-de-lespace>>

GEOCONFLUENCE, « Après-tourisme / Post-tourisme », 2004, (consulté le 28 janvier 2019)
<<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/apres-tourisme-post-tourisme>>

GEOCONFLUENCE, « Notion en débat : Production de l'espace » 2019, (consulté le 30 février 2019) <<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/systemes-productifs-locaux-spl>>

GEOCONFLUENCE, « Tourisme », 2013, (consulté le 7 avril 2019), < <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/tourisme>>

GTMC, « Une itinérance à partager », 2019, (consulté le 3 juillet 2019), < <https://www.la-gtmc.com/>>

HYPERGEO, « Appropriation de l'espace » 2019 (consulté le 20 février 2019)
<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article602>

INSEE, « Dossier complet : département du Cantal », 2019, (consulté le 13 avril 2019), <
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-15>>

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, « Refonder l'action publique locale », (consulté le 19
mai 2019), <<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/004001812.pdf>>

LE LIORAN, « La Station », 2019, (consulté le 9 juin 2019),
<https://www.lelioran.com/webcam.html>

LEGIFRANCE, « Code du tourisme », 2019, (consulté le 23 juin 2019),
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073>>

LEGIFRANCE, « Code du sport », 2019, (consulté le 23 juin 2019), <
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318>>

LEGIFRANCE, « LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale
de la République », 2019, (consulté le 1 juin 2019),
<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>>

LE MONDE « Le pire c'est le vomi dans les jardinières » 2017, (consulté le 3 février 2019),
<https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2017/11/02/le-pire-c-est-le-vomi-dans-les-jardinieres-amsterdam-en-a-assez-des-touristes_5209090_4832693.html>

MARKETING TERRITORIAL, « La carte des marques territoriales » 2019, (consulté le 4 mai
2019), < <http://www.marketing-territorial.org/2019/07/carte-des-marques-territoriales-mise-a-jour-juillet-2019.html>>

MINISTERE DES SPORTS « Pour un développement maîtrisé des sports de nature : les PDESI
et CDESI », 2008, (consulté le 8 juin 2019),
<http://www.sportsdenature.gouv.fr/publications/pour-un-developpement-maitrise-des-sports-de-nature-les-pdesi-et-cdesi>

MINISTERE DES SPORTS, « Quels outils mobiliser pour pérenniser l'accès aux lieux de
pratique ? » 2017 (consulté le 2 juillet 2019)
<http://www.sportsdenature.gouv.fr/publications/outils-mobilisables-pour-perenniser-acces-lieux-de-pratique/pdesi>

MON GR, « GR 400 Le tour du volcan cantalien », 2019, (consulté le 3 juillet 2019),
<https://www.mongr.fr/trouver-prochaine-randonnee/itineraire/gr-400-le-tour-du-volcan-cantalien>

PODIENSIS, « Les étapes de la voie du Puy (GR65) », (consulté le 30 juin 2019),
<http://www.podiensis.com/les-etapes>

PUY MARY, «Syndicat Mixte du Puy Mary», 2019, (consulté le 9 juin 2019), <https://www.puymary.fr/fr/syndicat-mixte-du-puy-mary>

PARC NATUREL AUBRAC, 2019, (consulté le 9 juin 2019), <<https://www.parc-naturel-aubrac.fr/>>

PARC DES VOLCANS, « Les volcans d’Auvergne », 2019, (consulté le 9 juin 2019), <<http://www.parcdesvolcans.fr/>>

PARC NATURELS REGIONAUX « Guide des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux » 2014, (consulté le 21 mai 2019), <https://www.parc-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/guidesm.pdf>

REPORTERRE, *Qu’il soit « éthique » ou de masse, le tourisme épuise le monde. 2018* (consulté le 23 janvier 2019) <<https://reporterre.net/Qu-il-soit-ethique-ou-de-masse-le-tourisme-epuise-le-monde>>

TELERAMA, « Comment airbnb a dépeuplé Paris », 2018, (consulté le 3 février 2019) <<https://www.telerama.fr/sortir/comment-airbnb-a-depeuple-paris,153916.php>>

TERRITOIRES EN MOUVEMENT, *Revue de géographie et d’aménagement*, 2018. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/tem>, (consulté le 18 février 2019)

TOURMAG « Les anti-paquebots restent sur le pont » 2017, (consulté le 2 février 2019) https://www.tourmag.com/Croisieres-a-Venise%C2%A0-les-anti-paquebots-restent-sur-le-pont-_a90084.html

UNIVERSALIS, « Principes d’économie politique, Alfred Marshall », 2019, (consulté le 2 mars 2019), <https://www.universalis.fr/encyclopedie/principes-d-economie-politique/>

UNWTO – OMT, « Comprendre le tourisme : Glossaire de base », 2019, (consulté le 7 avril 2019) <<https://media.unwto.org/fr/content/comprendre-le-tourisme-glossaire-de-base>>

VEILLE INFO TOURISME, 2019, (consulté le 20 février 2019) <<https://www.veilleinfotourisme.fr/>>

SENAT, *L’avenir de la montagne : un développement équilibré dans un environnement préservé* (tome 2 : auditions), (consulté le 20 mai 2019) <<https://www.senat.fr/rap/r02-015-1/r02-015-114.html>>

VIA-ARVERNA, « Un chemin vers Compostelle » 2018, (consulté le 29 juin 2019), <<http://via-arverna.org/>>

VIA ARVERNA, « Chemin de Saint Jacques de Compostelle », 2012, (consulté le 29 juin 2019), <<http://arverna-compostelle.fr/wordpress/>>

VIA COMPOSTELA, « Via Arverna, Chemin de Saint Jacques de Compostelle », 2019, (consulté le 29 juin 2019), <<https://www.via-compostela.com/fr/chemins/via-arverna>>
Chamina

VIE PUBLIQUE, « Qu'est ce qu'une collectivité territoriale ou collectivité locale ? », 2018, (consulté le 30 juin 2019), <<https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html>>

Table des matières

Introduction	8
1. PREMIERE PARTIE	13
1.1. PRATIQUES RECREATIVES ET ACTEURS PUBLICS : UN CADRE DE RECHERCHE AUX ENJEUX DE TRANSITION	14
1.1.1. <i>Le contexte de recherche : un stage au Service tourisme du Conseil départemental du Cantal ...</i>	14
1.1.2. <i>Actions publiques : perspectives de transition et de positionnement postmoderne</i>	16
1.1.3. <i>Cadre et paradigmes pour une approche territorialisée des pratiques récréatives de pleine nature</i> <i>17</i>	
1.1.4. <i>Temporalité et projets : éléments vers une transition singulière</i>	22
1.2. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : UN TOURISME ET DES PRATIQUES RECREATIVES TOUJOURS EN MOUVEMENT	25
1.2.1. <i>Rétrospective à propos de la notion et de la pratique du tourisme</i>	25
1.2.2. <i>Des logiques fortement limitées : une transition nécessaire des univers récréatifs</i>	27
1.2.3. <i>Crises et complexité : l'émergence de nouveaux enjeux</i>	31
1.2.4. <i>Le rapport nature et culture et crise de sens</i>	33
1.2.5. <i>Tourisme et représentations</i>	35
1.3. CONCEPTS ET OUTILS POUR PENSER UNE APPROCHE SPATIALE ET TEMPORELLE DES PHENOMENES COMPLEXES	37
1.3.1. <i>L'évolution des apports conceptuels pour penser l'avenir</i>	37
1.3.2. <i>L'après modernité, un espace de transition toujours ambivalent</i>	38
1.3.3. <i>Du déterminisme aux concepts de géographicit� : un renouveau scientifique</i>	41
1.3.4. <i>Phénoménologie et territoires : l'univers sensible approfondi</i>	42
1.3.5. <i>Métissage, médiance et laboratoires récréatifs : des concepts pour dépasser les paradigmes ...</i>	43
Conclusion première partie	47
2. SECONDE PARTIE	48
2.1. LES POLITIQUES TERRITORIALES ET TOURISTIQUES : APERÇU MULTI SCALAIRE DES OBJECTIFS ET DE L'ORGANISATION ...	49
2.1.1. <i>Les politiques touristiques : de l'aménagement du territoire au « produit » du territoire</i>	49
2.1.2. <i>La politique touristique dans le département du Cantal</i>	55
2.1.3. <i>Les APN dans le département du Cantal : situation et limites du marché récréatif</i>	58
2.2. L'ORGANISATION OPERATOIRE DES ACTIONS PUBLIQUES DU CD DU CANTAL POUR LES APN	64
2.2.1. <i>Données spatiales et statistiques du réseau des APN : une gestion divisée</i>	64
2.2.2. <i>Organisation interne de la gestion des APN au CD du Cantal</i>	67
2.2.3. <i>Partenariats publics et coopérations pour les APN dans le Cantal : organisation des politiques</i> <i>publiques</i>	73
2.2.4. <i>Les APN et les systèmes territoriaux dans le Cantal</i>	81
2.3. LA VIA ARVERNA : ETUDE D'UNE OFFRE RECREATIVE ITINERANTE CONSTRUITE PAR LES ACTIONS PUBLIQUES	86
2.3.1. <i>Des traces jacquaires à la genèse d'un produit touristique</i>	86
2.3.2. <i>Le produit touristique « Via Arverna » et son marché récréatif : entre activation et immobilisme</i> <i>97</i>	
2.3.3. <i>L'itinérance Via Arverna dans les systèmes territoriaux : SPT et SCT</i>	100
Conclusion seconde partie	102
3. TROISIEME PARTIE	103
3.1. INTERPRETATION DES DONNEES EMPIRIQUES ET CROISEMENTS CONCEPTUELS : DES ACTEURS PUBLICS COMPETENTS MAIS HESITANTS	104
3.1.1. <i>Dialogue des phases conceptuelles et de terrain : retour sur les hypothèses</i>	104
3.1.2. <i>L'affirmation d'un potentiel des actions publiques</i>	105
3.1.3. <i>Les effets des logiques exogènes et du manque de cohérence sur les systèmes territoriaux</i>	107
3.1.4. <i>Récapitulatif des interprétations et pistes de transition</i>	109
3.2. PROCESSUS ET ETAPES POUR UNE EVALUATION SPECIFIQUE DES DYNAMIQUES RECREATIVES	112
3.2.1. <i>Les acteurs de « l'esprit des lieux » : prise de conscience de leur valeur pour un univers récréatif</i> <i>113</i>	
3.2.2. <i>Repenser un positionnement des actions publique : activer les réseaux culturels pour les APN.</i>	115

3.2.3. <i>Estimer des perspectives pour un processus métissé</i>	118
Conclusion troisième partie.....	121
Conclusion.....	122
Table des annexes	i
Table des illustrations	xxi
Table des figures.....	xxi
Table des cartes	xxi
Références bibliographiques	xxii

Résumé

La valorisation des activités de pleine nature (APN) entraîne une réflexion majeure sur le domaine touristique, ses enjeux et sa transition pour les années à venir.

Pour aborder ces questions, un cadre théorique est convoqué, avec des approches sensibles et humanistes pour engager des changements de paradigme dans la gestion des APN. Des notions telles que la transition récréative, le métissage ou encore les laboratoires récréatifs accompagnent ce projet de recherche. Ce travail interroge le rôle des actions publiques dans une transition récréation et une valorisation culturelle des pratiques de pleine nature, face à des situations de segmentation des politiques publiques, des marchés récréatifs et de concurrence territoriale. Deux hypothèses structurent les recherches : une première porte sur le rôle qu'ont les actions publiques territoriales dans la situation touristique et récréative déséquilibrée et déterritorialisée. La seconde évoque le potentiel qu'offrent les systèmes culturels pour redonner un cadre et une structure aux actions territoriales pour les APN.

Les données de recherche pour ces problématiques sont constituées de relevés de terrain, avec des observations et des entretiens. Les résultats témoignent de la complexité, de l'ambiguïté et de nombreux paradoxes dans les actions de gestion et de valorisation des APN par les acteurs publics. Nous pouvons vérifier le besoin de nouveaux paradigmes, sans pour autant les définir. En revanche, des démarches sont proposées afin de repenser les formes d'organisation territoriale et les logiques d'intervention pour le secteur récréatif. La finalité est de pouvoir redonner vie à des univers récréatifs avant d'élaborer des stratégies d'aménagement et de valorisation exogènes. Ces univers sensibles, faits de vécus et d'imaginaires représentent des perspectives pour des réflexions post-modernes sur le positionnement des actions territoriales.

The touristic valorization of outdoor activities is a basis for thinking about the tourism sector, its issues and perspectives for coming years. This research takes place in the Cantal department, and focuses on public stakeholders.

To tackle these issues, a theoretical overview coupled with humanist and sensible approaches is used to proceed to paradigm shifts for outdoor activities management. Concepts such as recreational transition, cultural mixing, and recreational laboratories are investigated. This research work raises questions about public action for transition and cultural valorization of outdoor activities. Indeed, situations reported in this work show a segmentation in public policies, recreational market and finally a territorial competition.

Two hypothesis were studied. First the role of public actions and policies in this territorial and unbalanced touristic situation is investigated. The second subject focuses on the potential of the cultural and territorial systems to create a new environment and a more logical framework for public actions.

Field investigations have been carried out, and along with interviews with key stakeholders. The result shows that situations are complicated, ambiguous and accompanied with several paradoxes in the management of outdoor activities. We checked the need for a change in public policies on the current recreational paradigm. However, our approach proposes ways to rethink territorial organization without imposing formal or exogenous solutions.
